BnF Gallica

# Equitation et instruction équestre des cavaleries européennes

Source gallica.bnf.fr / Ecole de Cavalerie

BnF Gallica

Naëj. Equitation et instruction équestre des cavaleries européennes. 1892.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisationcommerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / Ecole de Cavalerie

C.1.
III.
N° 3670
94.8
ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE BIBLIOTHÈQUE

# ÉQUITATION

ET

# INSTRUCTION ÉQUESTRE

DES

## CAVALERIES EUROPÉENNES

I. TROUPE. — II. OFFICIERS.

DROITS DE REPRODUCTION ET DE TRADUCTION RÉSERVÉS.

C. 1
111

# ÉQUITATION

ET

# INSTRUCTION ÉQUESTRE

DES

## CAVALERIES EUROPÉENNES

Par NAËJ

---

I. TROUPE. — II. OFFICIERS

**PARIS**
11, *Place St-André-des-Arts.*

**LIMOGES**
*Nouvelle route d'Aixe*, 46

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES
HENRI CHARLES-LAVAUZELLE
Éditeur militaire.

1892

LIBRAIRIE MILITAIRE
DE
MILON FILS
Fournisseur de l'ecole de cavalerie
SAUMUR.

# INTRODUCTION

**Mon but.**

Je n'ai pas la prétention de faire un bouquin ; ceci n'est donc qu'une étude.

Mon but est de tâcher d'établir une sorte de parallèle entre les principales puissances européennes au point de vue de l'instruction et de l'équitation militaires; je chercherai, après avoir signalé les différences qui existent entre leurs règlements et le nôtre, à faire ressortir nettement le genre d'équitation préféré par chacune d'elles, et j'indiquerai, avec la façon dont on l'enseigne, les ressources mises à la disposition des instructeurs.

J'ai divisé ce travail en deux parties : la première a trait à l'équitation militaire proprement dite, c'est-à-dire à celle de la troupe; la deuxième, esquissant l'équitation des officiers, donnera en même temps une idée de l'équitation de la nation, car, partout maintenant, les officiers peuvent être considérés, à bon droit, comme donnant l'impulsion dans l'art équestre.

Mes sources — je les indique souvent — ce sont : la *Revue militaire de l'étranger*, la *Revue de cavalerie*, le *Journal des Sciences militaires*, le *Spectateur militaire*, l'*Etat militaire des puissances étrangères*, par Rau, les règlements étrangers, les ouvrages parus sur la matière, enfin et surtout les renseignements qu'ont bien voulu me communiquer ceux de nos camarades qui les ont étudiés *de visu* en voyageant dans le pays même.

Sachant par expérience que les faits rappelés par une anecdote restent mieux gravés dans la mémoire, j'en ai glissé le plus possible ; au reste, c'est l'assemblage d'un

certain nombre de faits — après l'exposé des principes émis par les règlements — qui nous donneront la caractéristique de chaque puissance.

En un mot, mon seul but, sans aucune autre prétention, est de vulgariser les procédés de l'instruction équestre en usage dans les puissances étrangères.

Enfin, j'ai cherché, par un style un peu différent peut-être de celui rencontré dans ce genre de travail, à rendre cette lecture facile, sinon attrayante.

Ceci dit, je commence.

La vieille politesse française exige, n'est-ce pas? que je parle de nous les derniers; de plus, cela est nécessaire afin de pouvoir en tirer, en connaissance de cause, une conclusion pratique; je renverse donc les rôles et je commence... par l'équitation militaire de la troupe en Allemagne.

---

# PREMIÈRE PARTIE

## ÉQUITATION MILITAIRE DE LA TROUPE

---

### ALLEMAGNE

**Mouvements demandés aux hommes et aux chevaux.** — Le Manuel d'équitation de la cavalerie allemande (1) — 93 régiments — a été approuvé par l'empereur Guillaume le 31 août 1882. Il se divise en deux parties :

La première partie traite de l'instruction des recrues ;

La deuxième partie est un cours complet d'équitation destiné aux instructeurs.

En étudiant ce manuel, on constate que les exigences du règlement allemand sont bien autrement sévères que les nôtres, en ce qui concerne les mouvements demandés aux hommes et aux chevaux, puisqu'il s'agit de pirouettes, de changements de pied, etc. : de la part des cavaliers, cela demande beaucoup plus de tact que nous ne sommes habitués à en rencontrer chez nos hommes, et, de la part des chevaux, cela exige aussi un dressage, un degré de souplesse qui semblent ne pas exister en France.

Quand on examine d'abord la partie du Manuel traitant de l'Instruction des recrues (1re partie), — où se constatent, en somme, les résultats du dressage et où les Allemands demandent ces mouvements délicats, — on est tenté de douter de les voir arriver à un bon résultat avec leurs hommes qui, au point de vue de l'intelligence et de la sou-

---

(1) Traduit en français par le commandant Chabert, alors major au 4e chasseurs.

Le commandant Chabert est mort au mois de février 1891 comme chef d'escadrons du 20e chasseurs, à Châteaudun.

plesse corporelle, sont certainement inférieurs aux nôtres ; on craint aussi de retrouver, dans le dressage, une sorte de manque d'extension et on se demande si, le cheval paraissant toujours *rassemblé*, il n'y a pas à redouter, par l'emploi constant de ces mouvements serrés, de voir enrayer la franchise dans le mouvement en avant.

Eh bien ! si on étudie avec soin leur méthode de dressage très progressive, si on envisage l'esprit méthodique avec lequel ils doivent la suivre, cela n'étonne plus autant.

Les Allemands ont apporté là la patience et la suite qu'ils emploient dans toute leur organisation militaire et ce n'est qu'après d'actives recherches que cette méthode a été réglementée.

## CHEVAUX

**Production. — Remonte** — En 1883, M. Cornette, directeur des haras français, envoyé en mission hippique en Allemagne par le Ministre de l'agriculture, constatait, dans son rapport, les efforts considérables faits par nos voisins pour avoir le cheval de sang qui remonte maintenant une grande partie de leur cavalerie et dont le centre de production est la Prusse orientale : elle fournit 65 p. 100 des chevaux qui lui sont nécessaires.

A côté des haras de l'Etat de Trakehnen (Prusse orientale), de Graditz, près de Torgau (Saxe prussienne), qui entretiennent des chevaux de pur sang anglais, de Beberbeck dans la Hesse-Nassau, — de nombreux haras particuliers, parmi lesquels il faut citer celui de Neustadt (Brandebourg) qui élève des demi-sang, ont contribué, pour une large part, aux améliorations successives.

Ces haras s'entretiennent au moyen du prix de la monte qui varie de 6 à 300 marks (1 fr. 25) et par la culture de vastes propriétés qui forment leur domaine.

Jusqu'en 1828, les Allemands achetaient leurs chevaux à l'étranger, principalement en Pologne, en Russie, en Hol-

lande, dans le Danemark ; Frédéric-Guillaume III, dès 1800, avait compris les inconvénients de ce système, mais son idée d'instituer des dépôts de remonte, émise en 1800, ne fut mise en pratique qu'en 1821.

L'Allemagne possède maintenant une vingtaine de ces dépôts, où elle récolte le prix des sacrifices faits pour combiner le sang anglais avec celui des juments du pays ; — elle est devenue acquéreur, entre autres, de *Chamant*, qu'elle a payé 173,000 francs ; de *Dandin*, vainqueur du Derby français en 1882 (faisant dead-heat avec *Saint-James*), de *Flibustier*, par *Doncaster* et *Springfiel* (anglais), de *The Palmer*, étalon de pur sang anglais qui lui a coûté 191,000 francs.

Elle achète encore, chaque année, nos meilleurs anglo-normands et a presque abandonné le pur sang oriental.

En dehors de la Prusse orientale, les meilleurs centres de production sont : le Mecklembourg, l'Oldenbourg, le duché de Brunswick et le grand duché de Hesse qui remontent admirablement leur grosse cavalerie ; enfin, à signaler dans le Palatinat (Bavière rhénane) la race des « Deux Ponts », produite par l'accouplement de juments de pur sang anglais et d'étalons orientaux.

Les chevaux nécessaires à la cavalerie (7,000 par an environ) sont achetés entre 3 et 4 ans par des commissions de remonte permanentes, au nombre de six.

Ces commissions, — dont un seul membre, le président (officier supérieur ou capitaine), est permanent, — se composent, en outre, de deux lieutenants et d'un vétérinaire, pris parmi les officiers des corps connaissant le cheval, et qui sont détachés seulement pendant la saison d'achats.

Les jeunes chevaux acquis sont envoyés dans les dépôts, qui comprennent 5 à 600 têtes, et y séjournent pendant un an environ.

Chaque dépôt forme une exploitation agricole dirigée par un fonctionnaire civil, ayant des adjoints, anciens militaires. Des domestiques sont loués pour la culture ; des vétéri-

naires ont la direction des soins à donner aux chevaux et ont sous leurs ordres des palefreniers-chefs et des palefreniers, un pour vingt chevaux.

Les chevaux sont réunis par vingt dans des écuries ; ils y sont en liberté ; ils n'ont pas de râteliers, la ration est placée par petites portions sur la litière, sauf l'avoine qui est mise dans une auge basse commune.

Les Allemands, comme les Autrichiens, nous reprochent d'avoir des râteliers qui forcent le cheval à lever la tête, à manger dans une position qui n'est pas naturelle, — puisque le type doit être le cheval qui broute ; — les râteliers contribuent, prétendent-ils, à rendre l'encolure flexible et la conduite du cheval est alors plus difficile. Aussi n'en ont-ils pas la plupart du temps et leurs mangeoires sont toujours très basses.

Auprès des écuries se trouvent des paddocks ou parcours de 25 à 30 mètres de côté, dont le sol est sablonneux ; les chevaux déferrés (1), mais ayant les pieds parés, y sont lâchés. Ils y restent quatre heures au moins et, de temps en temps, un homme les excite avec un fouet.

Le prix de revient à Kattenau (dépôt près de Trakehnen), par exemple, est de 300 marks (375 francs) par an pour frais d'élevage.

Et le prix moyen d'un cheval de 3 à 5 ans, y compris les frais d'achat, est évalué à 894 francs.

L'inspecteur des remontes répartit les chevaux dans les régiments, où ils arrivent en juillet.

Afin d'encourager l'élevage en Alsace, le gouvernement, par l'organe du directeur de la remonte, le général-major von Arnim (2), a promis dernièrement, en 1891, d'élever à 1,400 marks (1,750 francs) le prix des chevaux de 3 ans d'une taille de $1^{m},55$ à $1^{m},70$, bien nourris au sec et au grain.

---

(1) La même mesure est adoptée en France depuis 1889.

(2) Le général von Arnim est mort à Berlin le 22 novembre 1891.

Il est recommandé aux éleveurs de ne pas laisser leurs jeunes sujets attachés à l'écurie, ni sur le pavé, ni dans des locaux bas, humides et mal entretenus. Les achats ont eu lieu en juin 1891.

L'Allemagne, avec ses 3,522,000 chevaux, tient ainsi, dit M. Cornette, le troisième rang parmi les puissances européennes, après la Russie et l'Autriche.

**Façon de monter.** — Nous devons constater maintenant que leur façon de monter tient de l'équitation rassemblée et, — quoique, en 1836, le général von Schmidt, alors lieutenant au 4e uhlans, ait été chargé d'aller étudier la méthode Baucher et qu'on ait conclu, après son rapport et expériences, au rejet de cette méthode, — on n'en retrouve pas moins quelques traces; en tous cas, il est certain que l'équitation de manège est restée en honneur chez eux jusqu'à nos jours.

Mais, si nous relevons dans leur Manuel d'équitation les épaules et hanches en dedans de de la Guérinière, les parades et demi-parades, que Baucher nomme les arrêts et les demi-arrêts et dont l'emploi est journalier, si, dis-je, nous y relevons tout cela et de nombreux assouplissements, il faut remarquer qu'ils prennent pour base ce qu'ils appellent *l'équilibre du cheval neuf*. C'est-à-dire qu'ils commencent par chercher à faire reprendre au jeune cheval, sous le cavalier, sa position de tête et de corps naturelle, au moyen de longs temps de pas et de trot (qu'ils nomment trot naturel); alors seulement, — quand le cheval a repris sa position naturelle sous le cavalier, — ils lui font faire des mouvements.

La transcription de quelques passages de la partie du Manuel traitant du dressage (2e partie) montrera combien il a été étudié et fixera mieux les idées sur leur méthode et leurs principes d'équitation.

**Dressage. Leurs principes d'équitation.** — « Quand, dit le Manuel, par de longs temps de pas et de trot, les chevaux ont été amenés à baisser la tête, il faut *raccourcir* les rênes avec beaucoup de précaution et sentir doucement leur effet; si le cheval s'appuie dessus, le cavalier conserve la main fixe, — si le cheval lève la tête, le cavalier REND, en cherchant à retendre les rênes aussitôt.

» L'action de porter, en ce cas, les poignets en arrière est absolument défectueuse.

» Bientôt le cheval cherchera un appui que le cavalier devra lui donner en toutes circonstances.

» Après un temps de trot, le cheval étendra volontiers l'encolure et l'allongera.

» Si, au trot ou au pas, les premières fois, le jeune cheval bute, le cavalier ne fera rien pour le retenir.

» Quand un cheval a un côté raide, il est recommandé de tenir les rênes longues et principalement du côté raide, afin que l'encolure soit forcée *d'aller les chercher*, en se détendant complètement, *ce qui forcera aussi les muscles raides* et massifs à se détendre et à s'assouplir.

» Si un cheval a un côté raide, c'est celui-là qu'il faut travailler, mais les deux côtés ont des alternances de souplesse et, tel qui l'aura été d'abord davantage, le deviendra le moins; cela devra généralement être considéré comme un progrès. »

Leurs recommandations « de ne se servir des jambes, avec un jeune cheval, que lorsqu'il a accepté le mors, — de l'habituer d'abord à la jambe passive et de ne s'en servir que plus tard pour donner l'impulsion », me semblent moins exactes. Il est préférable de donner l'impulsion dès le principe par des coups de mollets, afin de tout prendre sur le mouvement en avant; c'est ce que nous indique notre Règlement, en faisant précéder les mouvements de rênes par ceux des jambes.

Cependant, leur conclusion pour les jambes est vraie :

« Les jambes, disent-ils, agissent comme un ressort et ne serviront bientôt plus qu'à entretenir le cheval dans le mouvement en avant ou à le fléchir, actions qui sont souvent réunies. Enfin des indications doivent remplacer leur action. »

**Division du dressage. — Sa durée.** — Les chevaux arrivent dans les régiments, nous l'avons dit, à la fin de juillet ou au commencement d'août et ne sont soumis au dressage qu'à partir du 1er octobre.

Ce dressage, très progressif, on va le voir, dure dix-huit mois et comprend neuf périodes, de deux mois chacune environ.

Dans la première (octobre à janvier), après de longs temps de pas et de trot, on demande quelques flexions à pied et quelques mouvements montés ; — dans la deuxième (janvier et février), on donne la leçon du pas, du reculer, on commence le travail en cercle et le trot raccourci ; — pendant la troisième (mars, avril), viennent le travail des deux pistes, l'épaule en dedans, le saut d'obstacles ; — avec la quatrième (mai, juin), commence le galop ; — dans la cinquième (juillet à septembre), le travail à l'extérieur est entremêlé avec le manège, la bride est prise en juillet, puis les armes.

La sixième inaugure la deuxième année, on règle les allures, on fait de nombreux sauts montés et non montés ; — à la septième (novembre et décembre), se font les départs au galop réguliers, on en règle la vitesse, on fait du travail des deux pistes régulier ; — pendant la huitième (janvier, 2e année), on aborde les changements de pieds, les pirouettes rapides, le galop à faux, les 8 de chiffre, etc. ; enfin, — la neuvième (février, mars) est consacrée à perfectionner le cheval en répétant le tout avec les armes, à le préparer au travail d'ensemble par trois, sur un rang, aux marches en terrain varié, aux sauts et à la carrière.

On peut juger combien cette progression est méthodique

et voir qu'ils attachent la plus grande importance au travail en bridon, base du dressage; aussi, quand ils arrivent à la bride, en juillet, le cheval est déjà tellement équilibré et assoupli, que celle-ci ne sert qu'à le guider légèrement.

Ce n'est donc qu'en avril de la deuxième année qu'un cheval passe dans le rang et après avoir été sévèrement examiné.

Souvent même on forme une reprise spéciale, la troisième année, pour les chevaux de 7 ans (*Forjhärige remonten*).

**Par qui montés? — Choix du cavalier.** — Il faut ajouter que les jeunes chevaux ne sont montés que par des sous-officiers, par les trompettes — qui, en Allemagne, sont tous des sous-officiers rengagés et sont complètement à la disposition du capitaine commandant, — puis par des capitulants, ou rengagés, tous cavaliers de choix, spécialement dressés dans ce but.

Enfin, il faut noter que le capitaine commandant l'escadron se charge lui-même, en général, du dressage des jeunes chevaux.

Il paraît moins étonnant alors que ces chevaux arrivent à exécuter au galop des huit de chiffre, des pirouettes, du travail à faux, des changements de pied.

Le choix du cavalier y est encore pour beaucoup et il est intéressant de lire les recommandations d'une minutie incroyable que font les Généraux pour la désignation du cheval au cavalier, en raison de sa taille, de son poids, de la longueur du buste ou de ses jambes, de son tempérament, de son caractère, de son habileté, etc., etc.

Pour les recrues, ils choisissent des chevaux sûrs, allants, bien dressés, de sorte que toutes les fautes puissent être attribuées au cavalier et qu'on n'ait pas à s'occuper du cheval et du cavalier à la fois.

**Constatation des résultats.** — On peut dire même que c'est à l'instruction qu'ils constatent si le cheval est bien dressé et s'il conserve bien *l'attitude* qui est, pour eux, la

pierre de touche du dressage. — S'ils reconnaissent une insuffisance ou de mauvaises habitudes prises, ils remettent l'animal en dressage.

Il m'a été dit que beaucoup de leurs chevaux étaient rétifs; il ne faut, je crois, exagérer ni dans un sens ni dans l'autre : ils donnent et entretiennent la souplesse au moyen d'assouplissements constants d'une part et en laissant le cheval reprendre son équilibre naturel sous le cavalier, d'autre part, — la méthode est bonne, mais il faut bien l'appliquer.

Il n'en est pas moins vrai que cette branche, l'équitation et le dressage, est l'objet de tous leurs soins; la direction qu'en prend souvent le capitaine en est une preuve et l'envoi, — à l'exposition hippique de Berlin en 1890, par chaque régiment, de chevaux reçus dans les trois dernières années, pour y être examinés au point de vue du dressage, — en est une autre.

On peut reprocher aux Allemands de se servir de nombreux moyens auxiliaires pour le dressage : rênes de relèvement, rêne auxiliaire, cavalier espagnol (c'est le surfaix cavalier du comte d'Aure), etc., — moyens destinés plutôt à briser le cheval à l'attitude, — enfin de ne pas généraliser l'emploi de la longe.

Les chevaux, élevés en liberté dans les dépôts, sont très doux, ils deviennent souples et résistants par ce dressage progressif et de longue durée, aussi la moyenne de leur service est-elle de dix ans (1) : — C'est facile à calculer l'effectif d'un escadron est de 133 chevaux de troupe et il en reçoit treize par an. — Souvent même, après, ces chevaux sont pris par la gendarmerie, le train, etc.

Ce sont là les résultats de l'institution des dépôts de remonte, auxquels on doit encore l'homogénéité de la remonte de chaque corps; de plus, les commissions, parcou-

(1) En France, elle n'est guère que de 8 ans et demi.

rant toujours les même pays, les connaissent parfaitement.

Il faut y ajouter les avantages que leur procurent les mesures suivantes : — possibilité de se défaire des animaux insuffisants à tout âge, même pendant le dressage ; — fixité des effectifs, des envois, des déclassements ; — institution des *Krumper*, — (on appelle ainsi quatre chevaux par escadron, pris parmi les meilleurs de ceux déclassés, qui servent à l'attelage, aux corvées, etc., et sont nourris sur l'ensemble, en sus de l'effectif, ou bien encore, en plus des quatre précédents, ceux gardés pour les volontaires d'un an et que ceux-ci nourrissent à leurs frais) ; — création de la masse de remonte, à laquelle chaque volontaire verse, en arrivant, 500 francs ; — enfin et surtout interdiction à qui que ce soit de puiser dans une unité.

Voilà le principal élément de l'instruction équestre, le cheval, terminons son étude en disant que les rations, pendant la période d'acclimatement, pendant la première année de dressage, — où la quantité d'avoine est un peu plus forte, — en garnison, en marches, en manœuvres, en campagne, sont très judicieusement réparties.

Je n'en donnerai qu'un exemple en plus de celui cité plus haut (augmentation, la première année de dressage), la ration, dite des manœuvres, n'est pas donnée á la cavalerie pendant ses manœuvres spéciales, parce qu'il est dit qu'un Général de cette arme saura mieux mesurer ses exigences qu'un Général d'infanterie.

Voyons maintenant les autres éléments mis à la disposition d'un commandant d'escadron : les hommes, les cadres, le matériel, — et nous le verrons s'en servir.

J'extrais d'une étude fort intéressante sur la cavalerie allemande qui a paru par articles, dans la *Revue de Cavalerie*, depuis le mois d'avril 1886 et qui vient de finir, la plupart des faits et renseignements qui suivent ; ils donnent une idée exacte des mœurs militaires allemandes et sont présentés

par l'auteur sous une forme anecdotique et avec un esprit de pratique qui lui font le plus grand honneur.

## LES HOMMES

L'effectif d'un escadron est de 139 hommes; il reçoit 28 à 34 recrues par an, y compris les volontaires de trois et quatre ans. On pourrait même dire de quatre ans car, à part certains régiments un peu délaissés à cause de leur garnison — et de leur uniforme peut-être, les Allemands sont très amateurs de tout ce qui est « pompon », — les demandes d'engagements sont si nombreuses qu'on a pu les fixer à quatre ans pour la cavalerie.

Les engagés volontaires doivent être agréés par le colonel; — dans le courant de l'année il n'y a pas souvent de place, puisque les trous sont aussitôt bouchés par un homme venu de la réserve de remplacement (*Ersatz Reserve*) (1) et, dans la pratique, les chefs de corps fixent au 1er octobre, c'est-à-dire avec les recrues, cette incorporation, laissant les capitaines libres de prendre ou de refuser ces engagés.

C'est la caractéristique des institutions militaires en Allemagne que le capitaine, responsable, est libre de refuser les éléments mis à sa disposition, et deux faits, entre autres, donneront une idée de l'élasticité de ces institutions ayant, pour but unique, le bien du service :

Ainsi, un chef de corps peut admettre comme *surnuméraires* des « avantageurs » qui, se destinant à l'épaulette, s'entretiennent à leurs frais ou des « Brodlose » (gens sans

(1) Comme on ne peut incorporer tous les bons pour le service, une partie, — fixée chaque année par le Ministre (110,000 à 140,000 hommes environ sur les 300,000 hommes reconnus aptes à servir, que fournit le contingent tous les ans), — forme cette réserve de remplacement dans laquelle on puise au fur et à mesure des besoins. — Un homme est-il mort? Le corps en prévient le commandant du district de recrutement, qui en envoie un autre; de la sorte, les effectifs sont toujours maintenus. (Note de l'auteur.)

pain) que le régiment nourrit, sur ses économies, en sus de l'effectif.

Voici l'autre fait :

Le « Wachtmeister » (maréchal des logis chef), vieux sous-officier qui remplit quelquefois ses fonctions jusqu'à 40 ans, est nommé au choix par le chef de corps, sur la demande du capitaine, dont il est le bras droit pour le *service intérieur*.

Quoique donné au choix, ce grade revient plutôt à l'ancienneté et la liberté est telle, dans les mœurs militaires et les attributions du capitaine, qu'il peut se passer ceci : — L'emploi de chef est vacant au 1er escadron, — le candidat choisi par le capitaine n'a que six ans de grade, tandis qu'au 2e escadron il y a un candidat de huit ans de grade ; — les deux capitaines veulent garder leurs sujets qu'ils ont formés — et la place de chef au 2e escadron ne sera vacante que dans dix-huit mois environ, — eh bien ! le candidat du 2e est nommé, mais reste dans son escadron et continue les fonctions de sous-officier. Le candidat du 1er est caractérisé chef, en porte les insignes et en remplit les fonctions, sans en toucher la solde.

En rentrant dans notre sujet, je vais avoir l'occasion de faire constater combien tout, en Allemagne, contribue à relever le militaire et ce qui s'y rattache.

Tous les soldats de l'armée allemande sont dits « *de 1re classe* » en arrivant au corps, quoique ne portant pas d'insignes ; on les appelle alors « Gemeine » et, ce sont ceux qui ont commis une faute contre l'honneur n'entraînant pas l'exclusion de l'armée, qui sont mis de 2e *classe*. Ces derniers ne portent pas de cocarde, ne peuvent porter aucune décoration (prix de tir, etc.), ni prendre part à aucun service d'honneur ; — ils n'ont pas le droit de se mettre sur l'alignement et ont une place spéciale, *derrière le rang ;* — enfin, on ne leur rend pas d'honneurs funèbres. — Il faut ajouter qu'ils peuvent être réhabilités et recouvrer la qualité de « Gemeiner ».

Ne trouvez-vous pas que c'est très fort de commencer par élever l'homme, par le grandir vis-à-vis du civil et de lui-même?!! et n'est-ce pas bien connaître la nature humaine que de la prendre ainsi par l'amour-propre, la flattant dans le début et la châtiant, quand on met ces hommes, après une faute, derrière le rang, là où chacun peut se les montrer du doigt?!

En plus des recrues, le capitaine a les anciens, la deuxième classe, dont il doit augmenter chaque année les connaissances, et nombre de capitulants, dont il se sert comme *moniteurs*, en attendant qu'ils deviennent ses gradés.

## CADRES

Par suite de l'abondance des demandes d'engagements de quatre ans dans la cavalerie, le capitaine peut, en effet, choisir, pour former ses cadres plus tard, les meilleurs soldats, animés du meilleur esprit, les plus capables, etc., — et il les emploie d'abord comme sous-instructeurs. « Fais comme moi », disent-ils aux recrues, ceux-ci apprennent bien mieux et eux-mêmes apprennent à être instructeurs, or, ils ne le deviennent, avec le titre de « Gefreite » ou « d'Unter-Offizier », que quand ils ont capitulé.

De la sorte, on ne prend que des gens ayant pris goût au commandement et pour lesquels les galons restent entourés d'un certain prestige, puisqu'ils ne les ont qu'après avoir rengagé.

En France, tous les sous-officiers concourent de droit au grade d'officier, de là, nécessité de leur faire suivre des cours preparatoires, théoriques, etc.

En Allemagne, il y deux catégories bien distinctes : dans l'une se trouvent les « avantageurs » (engagés volontaires aspirants officiers), vivant ensemble, à part, même quand ils sont sous-officiers (fahnrich) et qui font seulement le

service avec les autres; dans la deuxième catégorie, la majorité des hommes du cadre, gradés ou non, vient du rengagement des hommes de troupe.

Mais, l'instruction première, la position sociale de ceux formant cette catégorie ne sont pas les mêmes qu'en France et on n'exige, à ce point de vue, que ce que nous demandons à nos hommes pour passer cavaliers de 1re classe, — aussi leur situation n'est-elle pas comparable à celle de nos sous-officiers.

Ainsi, quand un officier met pied à terre, au quartier, c'est presque toujours un « Unter-offizier » qui s'offre à tenir l'étrier ou à prendre le cheval; — c'est par l' « Unter-offizier » que le capitaine fait présenter un cheval qu'il veut montrer; — à l'école de cavalerie de Hanovre, ce sont des « Unter-offiziere » qui font office de piqueurs et de valets de chiens dans l'équipage de chasse, dont nous reparlerons ; — l'« Unter-offizier » n'a pas d'ordonnance réglementaire, quoiqu'il soit autorisé à avoir un camarade brosseur (Pùtz-kamerad), tandis que les avantageurs et les volontaires d'un an en ont; — enfin les Généraux en activité ont à leur service un « Unter-offizier », qui prend le nom de « Stabsordonnanz » et qui surveille l'écurie, promène les chevaux, etc.

Et en voici l'explication, le terme « Unter-offizier » désigne, en Allemagne, tous les gradés inférieurs : Sergeant (1), gefreite, trompettes, maréchaux, etc. ; — en France le terme de sous-officier ne désigne que l'échelon supérieur du grade subalterne.

---

(1) Les « Sergeant » sont des Unter-offiziere, dont ils forment la 2e classe, quoique faisant le même service ; ce titre de « Sergeant » est donné aux vingt plus anciens « Unter-offiziere » du régiment. — La 1re classe des « Unter-offiziere » est formée par ceux qui portent la dragonne d'officier : le « Wachtmeister », le « vice-Wachtmeister » et le « Fahnrich » ou aspirant-officier ; les autres « Unter-offiziere » enfin forment une 3e classe.

Les fonctions de l'officier et du sous-officier sont, en France, souvent analogues et, à tout instant, le sous-officier remplace l'officier. — En Allemagne, les fonctions de l'un et de l'autre sont bien distinctes.

Sauf à pied et dans quelques cas spéciaux, les officiers seuls sont instructeurs ; à cheval, au dressage, ils le sont toujours et ne peuvent être remplacés que par les porte-épée (aspirants-officiers, maréchaux des logis chefs et vice-maréchaux des logis chefs).

Les sous-officiers, eux, sont moniteurs et chargés du service intérieur.

*Tous les gradés sont donc rengagés*, dit l'auteur de l'étude sur la cavalerie allemande précitée, et ont même, comme tels, attendu une ou deux années leur promotion ; par conséquent encore, tous les emplois spéciaux sont tenus par des rengagés, à ce point que, chaque année, un régiment ne reçoit que 150 recrues. — En multipliant, ajoute le même auteur, 150 par les trois années de service on a 450, or, sur le pied de paix, l'effectif d'un régiment de cavalerie étant de 695 hommes de troupe, on trouve que 245 hommes par régiment ne sont pas recrutés par voie d'appel et que chaque escadron, sur un effectif de 139 hommes de troupe, dispose de 49 rengagés, soit plus du tiers, en dehors des sous-officiers.

C'est dire que le capitaine commandant n'a pas, comme nous, à se préoccuper de former à tout instant des cadres, et c'est une grosse décharge.

Par contre, il a un léger surcroît d'un autre côté et c'est la conséquence même du système : En France, le nombre des gradés pour la réserve est trop considérable, tandis qu'en Allemagne, les gradés restant comme rengagés pendant douze ans, on en manque pour la réserve ; aussi, le capitaine doit-il choisir, parmi ses recrues les plus intelligents, trois hommes qu'il dresse dans l'intention d'en faire des

sous-officiers de réserve ; — il les propose au moment de leur libération.

**Rengagements.** — Les principales raisons de ces nombreux rengagements (1) sont les suivantes :

1° Les rengagements à court terme. En effet, on n'accepte que des *rengagements d'un an,* de la sorte aucun des partis n'est lié, d'autant plus qu'ils sont révocables en tout temps, du consentement des deux parties.

Grâce à cette mesure, les gradés sont toujours *tenus en haleine* et le capitaine qui, *seul,* décide, peut se débarrasser des sujets tièdes ;

2° Le peu d'exigence en fait d'instruction générale ou théorique.

Chez nous, il y a un concours permanent entre tous les sous-officiers qui sont surchargés de théories, cours, etc ; en Allemagne, les sous-officiers n'ont même pas de livres de théories et on pouvait lire dernièrement dans l' « Unter-

---

(1) La bonne foi de l'auteur de l'étude sur la cavalerie allemande, où je puise ces détails, semble avoir été surprise ou bien alors il n'en est pas de même dans l'infanterie, car le Ministre de la guerre signalait au Reichstag, dans la séance du 28 février 1891, un incomplet de 3,945 sous-officiers dans les troupes prussiennes, soit 7.9 p. 100 de l'effectif, en ajoutant que, parmi les gradés actuellement présents, 880 n'avaient pas encore accompli leur troisième année de service obligatoire.

Du reste, il est à remarquer que, quand il s'agit de l'Allemagne, nous paraissons pris d'une sorte d'engouement. — Peut-être ai-je moi-même subi ce courant.

Pourquoi ?

Parce que les Français, très impressionnables, ont des tendances à exagérer les choses, comme tous les gens ayant le système nerveux très sensible ; l'imagination l'emporte souvent sur le jugement.

Ainsi, par contre, on lit souvent les rapports de gens prétendant que les Allemands ne font rien que de très ordinaire ; c'est la contre-partie. — Nerveux, ils exagèrent aussi.

Il faut faire la part des choses : leurs institutions militaires sont bonnes, très bonnes, mais elles ne sont pas partout et toujours également bien mises en pratique, on peut tomber, quand on va au pays d'outre-Rhin sur le bien ou sur le mal et l'opinion qu'on en garde personnellement porte sur l'un ou sur l'autre. On dénigre ou on porte aux nues. (Note de l'auteur.)

offizier Zeitung » — organe des sous-officiers — parlant d'articles de nos règlements : « Ce qui nous parait bien étrange, certaines parties du règlement doivent être apprises par cœur ! »

Ils ont cependant une école régimentaire, mais, dit le général de Rosenberg « pour mettre à même les sous-offi-
» ciers zélés et fidèles, ces braves serviteurs, d'obtenir, à
» leur libération, de bonnes places pour lesquelles la lecture,
» l'écriture et le calcul au moins sont indispensables ».

En effet, tous les sous-officiers ont droit, après douze ans de service, à des places qui leur sont spécialement réservées.

Dans sa séance du 28 février 1891, le Reichstag a adopté, sur la proposition de M. Windthorst, une loi donnant droit à tout sous-officier allemand, à l'expiration de sa douzième année de service, à une prime de mille marks (1,250 fr.), sans préjudice d'une place dans une administration (1).

Au cours de la discussion, on a remis en question la faculté d'offrir aux sous-officiers la perspective de devenir officiers.

Le chancelier, M. de Caprivi, s'y est opposé, afin que le corps d'officiers reste tel qu'il est et que le corps des sous-officiers reste, de même, tel qu'il existe. — « On doit, a-t-il
» dit, chercher à améliorer le sort des sous-officiers, sans
» les faire sortir de leur classe et sans s'écarter des tradi-
» tions militaires de l'Allemagne. »

Une troisième raison des rengagements est l'*autonomie* de l'escadron. — Le capitaine *seul* a le droit de punir les hommes placés sous son commandement, — il peut même ne pas en rendre compte —, et ceux-ci n'ont rien à craindre

---

(1) Le général von Boguslawski, dont la récente brochure en faveur du service de deux ans a soulevé de nombreuses protestations, réclame des primes progressives pour les sous-officiers, à partir de la huitième année de service. (Note de l'auteur.)

des adjudants et de tout ce qui, en France, constitue le service de la salle du rapport.

En Allemagne, pas de collationnement, d'adjudant, grand rapport et le reste ; un officier, remplissant les fonctions d'aide de camp, le « régiments adjudant », transmet au chef de corps les demandes des capitaines et il n'y a qu'un officier de jour pour tout le régiment.

Il est à remarquer que les Allemands n'ont même pas de règlement sur le service intérieur.

Cette partie du service est assurée par les sous-officiers.

Le capitaine commandant et le « wachtmeister » constituent « les parents de l'escadron »; ce dernier est chargé du service de semaine, de l'administration des fonds, etc. Il est secondé, pour l'exécution du service intérieur, par certains sous-officiers, occupant des postes spéciaux et qui doivent, à mon avis, rendre de grands service ; ce sont :

Le « quartier meister », chargé des magasins, des vivres et du casernement de l'escadron ;

Le « Fùttermeister », chargé de la perception, conservation, distribution des fourrages, qui règle la ration, surveille l'abreuvoir, le pansage, etc.;

Le « Schiessùnter-offizier », à qui incombe la surveillance de l'armement, du matériel de tir (chaque escadron a le sien, ses cibles, etc.), de la comptabilité du tir, etc.

Enfin, les autres sous-officiers sont chargés de diriger une escouade pour le service intérieur, car nous verrons que l'escadron n'est divisé en pelotons que pour la manœuvre ; ces sous-officiers couchent dans la chambre et en sont le chef.

## CASERNEMENT — MATÉRIEL

Chaque escadron veille à la propreté de son casernement, fait son fourrage, ses corvées, quand il veut, avec son matériel, car il a ses voitures, ses « krümper », comme il a son matériel de tir, son manège, sa carrière, etc.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE BIBLIOTHÈQUE



En effet, grâce au recrutement régional (1) et à la fixité des garnisons, les régiments sont connus, se lient avec la population, s'installent sans crainte qu'un successeur ne profite de leurs améliorations, sont chez eux, et les municipalités font volontiers des sacrifices pour les enfants du pays et les fils de leurs électeurs.

Des quartiers construits dernièrement à Mayence comportent de nombreux manèges et carrières, des cuisines avec appareils de chauffage à la vapeur du système le plus perfectionné, des bains chauds de vapeur, un appareil à douches enfin..., le gaz et l'eau à tous les étages.

## DISCIPLINE — AUTORITÉ DU CAPITAINE

Ainsi que nous l'avons vu, le capitaine, n'ayant pas à se préoccuper de former des cadres, et le service intérieur du régiment étant réduit à sa plus faible expression, aucun homme n'est distrait de l'instruction (par le maître d'armes, l'adjudant, le trompette-major, etc.) ; et il faut cela absolument, car les Généraux n'admettent qu'une dizaine d'indisponibles par jour et l'escadron doit faire monter, en moyenne, 125 hommes à cheval sur 139.

Il en est de même pour les chevaux, personne n'a le droit de venir choisir une monture dans un escadron ; seuls, de toute l'armée allemande, les lieutenants d'artillerie et de cavalerie prennent un de leurs chevaux dans le rang et encore, dans une catégorie spéciale dont il est envoyé un certain nombre de sujets, sur la demande des chefs de corps, en plus des chevaux de remonte.

Le capitaine, qui *seul* a le droit de punir, qui peut accorder des permissions de six jours aux officiers et de quinze jours à la troupe, est donc complètement maître chez lui et une véritable autorité.

---

(1) A l'exception de la garde, recrutée sur tous les districts du territoire et des troupes d'Alsace-Lorraine. (Note de l'auteur.)

## INSTRUCTION

J'arrive à l'instruction.

L'armée allemande est une vaste école où les officiers professent, tandis que les sous-instructeurs sont surveillants, répétiteurs, etc.

L'instruction des cavaliers progresse chaque année.

L'escadron, je l'ai dit, n'est fractionné en pelotons que pour la manœuvre ; — pour le service intérieur, je l'ai dit aussi, les cavaliers sont divisés en escouades, — pour l'instruction, ils sont répartis en classes ou reprises (abtheilungen) *par degré de force.*

Il y a onze ou douze de ces reprises par escadron, car elles ne comprennent jamais plus de 10 à 14 cavaliers.

Le dressage en comprend trois :

1° Chevaux de 5 ans (junge remonten) ;
2° Chevaux de 6 ans (alte remonten) ;
3° Chevaux de 7 ans (forjhärige remonten).

Les recrues (1), 28 à 34, y compris les engagés volontaires de trois et quatre ans, forment quatre autres reprises, en y adjoignant les retardataires, les cuisiniers, les scribes, etc., tous gens qui ne pourraient pas profiter d'un enseignement supérieur.

**Instruction des recrues.** — La première partie du *Manuel d'équitation* de la cavalerie allemande, dont nous avons étudié la deuxième partie en parlant du dressage, traite de l'instruction des recrues et comprend quatre chapitres, correspondant aux quatre périodes de l'instruction :

Travail en couverte et en bridon (1er octobre au 1er janvier) ;

Travail en selle et en bridon (1er janvier au 1er février) ;

(1) L'incorporation des recrues a eu lieu le 2 octobre en 1891.

Travail en selle et bride (1er février au 1er mars) ;

Travail avec les armes dans le rang et travail à l'extérieur (1er mars au 1er mai).

**Généralités.** — Il n'y a pas de travail à distances indéterminées, l'instruction se fait toujours en reprise, les cavaliers conservant entre eux d'abord 4m,80, puis 1m,60, distance de rang, pour les préparer au travail dans le rang, mais les mouvements, les départs au galop, etc., sont appris à chaque cavalier individuellement.

Les mouvements de rênes, aussi bien en bride qu'en bridon, s'exécutent par un mouvement de torsion des poignets, auquel ils attachent une grande importance.

Les rênes de bridon sont indépendantes et ne sont pas réunies par une couture ; elles passent entre le petit doigt et l'annulaire de chaque main.

Quand le cheval est placé ou marche *droit*, les hommes travaillent avec la « première position » ; la « deuxième position » est le placer, le cheval rassemblé, l'une ou l'autre oreille ne penchant ni en dedans, ni en dehors (!) ; elle est prise pour le travail des deux pistes, les demi-tour en marchant et le départ au galop.

Les mouvements d'instruction sont les mêmes que les nôtres, en y ajoutant la *pirouette sur le centre*, autour d'un point imaginaire sous la sangle ; ils sont tous réglés avec la dernière minutie, sous forme de conseils à l'instructeur : les mouvements d'yeux même sont précisés !!

Les commandements comportent toujours un avertissement ; au moment où il est prononcé, le cavalier prépare son cheval. — Ce commandement préparatoire est ordinairement : « Escadron ».

**Position à cheval.** — Le cavalier allemand est placé sur l'enfourchure, la cuisse verticale, le genou aussi en arrière que possible, la pointe du pied relevée ; au travail sans étriers, l'articulation du pied est contractée pour relever la pointe du pied et tenir le talon le plus bas possible; ce n'est

qu'au travail avec étriers que l'instructeur doit la lui faire décontracter.

Ainsi que le dit le Manuel, l'assiette et la position du cavalier sont un peu modifiées suivant le genre de selle : avec la selle allemande, dont se servent les cuirassiers prussiens, le bassin est plus ouvert, et, les genoux étant écartés, les jambes sont plus éloignées du cheval ; — avec la selle hongroise, utilisée par toutes les autres armes, sauf par les Bavarois, qui ont la selle danoise modèle 1864, l'écartement étant moins considérable, les mollets sont, au contraire, plus rapprochés du corps du cheval.

**Travail en couverte et bridon.** — A signaler de suite, comme première différence avec notre façon de faire, le débourrage qui a lieu en couverture.

C'est, à mon sens, compliquer la besogne ; on a ainsi deux positions et équilibres à leur apprendre, ceux en couverte et en selle très différents. Voyez les palefreniers, les ouvriers maréchaux tenant si bien sur un cheval « à poil », et qui ne tiennent plus en selle !

Nous sommes loin du système autrichien, où la première période se fait en selle, avec étriers et le cheval tenu à la longe.

Une de leurs observations préliminaires semble, du reste, condamner le travail en couverte, puisqu'elle recommande de ne pas le prolonger au delà de quatre ou six semaines, « la conformation du cheval étant rarement telle que le » cavalier trouve sur la couverte les points exacts sur les- » quels son poids doit reposer, et qu'il apprenne à serrer les » genoux ».

**Travail en selle et en bridon.** — Le travail en selle, sans étriers, ne doit durer que très peu de temps et ne comporte que la marche au pas et au trot sur la ligne droite, des allongements d'allures, des arrêts, des voltes et des demi-voltes.

Le travail avec étrier comprend la répétition des mouve-

ments du travail en couverte, en y ajoutant le galop moyen (350 pas à la minute, soit 280 mètres, le pas étant de $0^m,80$), le trot enlevé, qu'on emploiera plus tard pour les « *exercices de service en campagne et de patrouilles* ».

Dans cette période, le Manuel recommande le travail individuel « qui a pour but principal, ajoute-t-il, de con-
» tribuer à la bonne exécution du travail d'ensemble dans
» l'escadron ».

**Travail en selle et en bride.** — La rêne droite de bride (avec passant coulant et fouet) est plus courte de 2 centimètres que la gauche, parce qu'elle s'enroule sur deux doigts seulement, tandis que celle-ci s'enroule sur trois.

La position de main de bride et la tenue des rênes sont celles qu'indiquait notre règlement de 1876 et les mêmes qu'en Autriche et en Russie : les rênes dans la main gauche, celles de bride dans l'annulaire, celles de filet tenues à pleine main par le milieu et lâches par conséquent, quand le cavalier conduit à une seule main ; ces dernières sont ajustées et la rêne droite est prise à pleine main par la main droite, passant entre le petit doigt et l'annulaire, pour la conduite à deux mains.

Après avoir fait connaître au cavalier les effets de la bride par les mouvements les plus simples, et avoir cherché à leur donner de la légèreté dans la main, on reprend le travail en reprise à distance de rang ($1^m,60$).

Jusqu'alors, le cheval a toujours eu peu de liberté, a été rassemblé ; au travail en bride, l'instructeur doit s'attacher à faire comprendre au cavalier que plus les aides des jambes et de l'assiette agissent, moins les rênes seront employées et leur action deviendra une indication.

La pirouette aux différentes allures, le galop raccourci (sans traverser le cheval), du galop allongé sur des grands carrés, tels sont les exercices faits ensuite ; la série est terminée par les changements de pied, la volte au galop,

— individuelle d'abord comme préparation à la volte étant en reprise, — la demi-volte et la pirouette au galop.

Entre temps, se fait le travail de carrière, qui consiste à faire allonger à toute vitesse le galop sur de grands carrés ou de grands cercles, d'abord par deux ou par trois, puis par un.

Le saut d'ostacles commence après quatorze séances environ, d'abord avec rênes, puis sans rênes, mais le cheval toujours libre.

Le travail avec les armes dans le rang, qui comporte la répétition des mouvements, le maniement et l'emploi des armes, enfin, des exercices de charge terminent l'instruction des recrues.

**Travail de la 2e classe. — Anciens.** — Les autres reprises sont composées des anciens cavaliers (la 2e classe), dont on augmente les connaissances et dont les meilleurs montent les chevaux difficiles ou à reprendre ; — pour cette réfection, ils montent, en général, en double filet.

Il est recommandé de laisser le plus longtemps possible un cheval au même homme, afin qu'il le soigne et s'y attache ; il en résulte que les hommes montent environ trois chevaux pendant leur temps de service, un par an.

Les officiers commandent eux-mêmes les reprises ; pour les recrues seulement, ils sont secondés par des sous-officiers.

Au travail équestre, l'officier est à pied, lui seul élève la voix ; un principe absolu veut que, en présence d'un supérieur, l'inférieur ne fasse même pas d'observations, sans y être autorisé.

Les Allemands attachent une telle importance à l'instruction des recrues que les jeunes officiers sont considérés comme n'ayant pas l'expérience nécessaire pour en être chargés tout d'abord.

La gymnastique, très luxueusement aménagée dans chaque corps, la voltige et l'escrime sont enseignées dans

l'escadron et contribuent à maintenir l'homme en souplesse, mais cette dernière, l'escrime, est, ce qu'elle doit être, un assouplissement et rien de plus.

Et cependant, elle comprend, en plus de la pointe, tout ce qui a rapport au maniement et combat à l'arme blanche.

Le 28 juin 1889, l'empereur Guillaume II a créé un insigne spécial pour les cavaliers les plus habiles à se servir de l'arme blanche à cheval, — c'est une tresse en argent et soie noire.

**Armement. — Maniement et emploi des armes. —** Toute la cavalerie allemande a la lance (ordre du 2 janvier 1890) et un sabre droit, dit épée de cavalerie, du même modèle pour toutes les subdivisions d'armes (ordre du 21 juin 1890).

La cuirasse a été supprimée le 28 mai 1888, sauf pour les parades, et les régiments de cuirassiers ont été pourvus de la carabine comme tout le reste de la cavalerie, dont l'armement est, par conséquent : lance, sabre et carabine.

Le maniement et l'emploi des armes sont réglés par une instruction spéciale ; il vient d'en paraître une toute nouvelle qui a été publiée et approuvée par ordre du cabinet du 5 novembre 1891.

Voici quels étaient les points saillants de la précédente :

Leur manière de présenter le sabre et de le placer pour le remettre diffère de la nôtre en ce que la poignée est à hauteur de ceinture, la lame tenue verticalement vis-à-vis le milieu du corps.

Dans la position en garde, la poignée est devant le visage et, pendant que nous prônons la supériorité du coup de pointe, ils semblent donner la préférence au coup de sabre, puisque leurs coups se composent d'un coup de sabre précédant un coup de pointe.

On exerce les hommes aux parades, aux contres, à pied en les mettant sur deux rangs, face à face, et à donner des coups horizontaux, — verticaux, — à terre, — relevés, — sur

des chandeliers surmontés, d'un disque vertical, en tôle, portant des entailles servant d'objectifs, ou d'une boule en paille, — ou bien encore sur une potence à laquelle sont suspendus des boules de cuir.

Avant de donner les coups de sabre à cheval, les cavaliers sont exercés sur le cheval de bois, sellé et bridé.

Mais, la nouvelle instruction semble attacher une importance beaucoup moindre à l'emploi du sabre, pour en donner une considérable, on va le voir, à celui de la lance.

Cette instruction commence par prescrire que tous les officiers doivent s'entretenir dans le maniement des armes et traiter cette branche du service sur le même pied que l'équitation.

C'est une règle générale, en Allemagne, que les officiers doivent exceller en tous les exercices, afin de pouvoir donner toujours et partout l'exemple : en escrime, voltige, etc., ils doivent, comme pour le tir, satisfaire aux exigences d'un programme minutieux. — Des modifications apportées en 1890 au Règlement sur le Service en campagne prescrivent même aux officiers de savoir nager, opérer des destructions de voies ferrées, se servir du téléphone et du télégraphe.

L'instruction nouvelle du 5 novembre 1891, sur les exercices des armes dans la cavalerie, stipule donc que « pour » la lance, arme par excellence du cavalier, il faut inspirer » à l'homme ce sentiment, qu'en toutes circonstances, la » meilleure défense consiste à pointer à outrance ».

Un combat individuel avec lances à tampon blanchi est prescrit.

« Le sabre, ajoute l'instruction, est l'arme accessoire du cavalier qui s'en sert, quand un malheureux hasard lui a fait perdre ou briser sa lance. En raison de ce rôle d'arme accessoire, on ne doit exercer les cavaliers à l'emploi du sabre que dans la mesure indispensable pour qu'ils puissent s'en servir dans les conditions les plus simples.

» Il est interdit de pousser cet exercice plus loin, parce qu'il ne pourrait avoir lieu qu'aux dépens de celui de la lance.

» On n'emploiera pas le sabre à cheval, en instruction, sauf pour le combat individuel — sabre contre lance ».

L'insigne spécial, dont j'ai parlé plus haut, est décerné, chaque année, avant le départ pour les manœuvres, aux douze sous-officiers ou cavaliers de chaque escadron les plus adroits à se servir de la lance à cheval. Ceux qui l'ont obtenu plus de trois fois portent une tresse d'argent.

**Travail en troupe (Ecole de peloton).** — Au mois de mai les jeunes chevaux de 6 ans (alte Remonten) et les recrues entrent dans les rangs de l'escadron, l'instruction individuelle est terminée ; — l'escadron est dit rangé (rangirt) et va être instruit comme unité tactique.

Il convient de dire que l'école de peloton, à proprement parler, n'existe pas, mais, dans les derniers temps, afin de préparer les hommes au travail d'ensemble, on leur fait exécuter les mouvements qui trouvent leur emploi à l'école d'escadron, principalement dans l'ordre en colonne : C'est le « travail en troupe » qui se fait d'abord sur un rang et les cavaliers étant séparés par des intervalles de un ou deux pas.

Ces mouvements diffèrent de notre école de peloton en ce qui suit :

*Marche directe en bataille.* — Mêmes principes. Pour le passage des défilés, ce sont les ailes qui refusent ; le demi-tour individuel n'existe pas.

Le ralliement s'exécute le plus vite possible, les cavaliers ne cherchant pas à reprendre leur place.

*Conversions.* — A pivot fixe et mouvant les principes sont : contact vers l'aile intérieure, alignement sur l'aile extérieure. — Dans la conversion à pivot mouvant, l'aile marchante conserve l'allure ; le gradé qui est au pivot décrit un arc de cercle d'un développement égal à une fois

et demie le front du peloton et raccourcit l'allure en conséquence.

*Marche oblique individuelle.* — Degré d'obliquité 45° que tous les cavaliers prennent en même temps. La direction et le contact sont pris du côté de l'oblique.

*Colonnes de route.* — Par trois, par deux.

*Par trois.* — Le peloton est divisé en groupes de trois files qui rompent comme nous, mais la distance entre les rangs disparaît complètement et les cavaliers du deuxième rang et des rangs suivants se portent en face des intervalles du rang qui les précède, de sorte que cette colonne a un aspect très irrégulier.

*Par deux.* — Les cavaliers du deuxième rang se placent à la droite où à la gauche de leur chef de file, selon qu'on rompt par la droite ou par la gauche. De même que dans la colonne par trois, les cavaliers ne se suivent pas et l'un marche vis-à-vis de l'intervalle du rang de deux précédent, prêt à y entrer, pendant que l'autre marche en dehors.

*Mouvements par trois.* — La colonne par trois étant formée, ils font exécuter des mouvements par trois, au moyen d'une conversion à pivot fixe faite, à droite, autour du n° 1 qui pivote sur son centre de gravité, à gauche autour du n° 3. Le demi-tour complet ne s'exécute qu'à droite, par conséquent autour du n° 1.

La colonne par trois tient moins d'espace que notre colonne par quatre, souvent trop large pour nos routes, ce qui exige des dédoublements plus fréquents ; — la colonne par trois se dénombre aussi moins facilement, mais, leur mouvement de mettre pied à terre se faisant comme le nôtre, les cavaliers sont comptés par trois et « par deux pour mettre pied à terre », ce qui doit causer de fréquentes erreurs.

*Déploiements.* — S'exécutent toujours en avant, vers la droite ou vers la gauche, suivant que la gauche ou la droite

est en tête. La fraction de tête conserve l'allure, les autres obliquent à l'allure indiquée.

**Règlement d'exercices. — Ses principes.** — Le règlement sur les exercices de la cavalerie allemande est du 5 juillet 1876 (1) et a été modifié par une instruction datant du 10 avril 1886 (2).

Les principes de ce règlement sont les suivants :

1° Conduire sa troupe par le chemin le plus court, dans le moins de temps possible, par les évolutions les plus simples;

2° Procéder du facile au difficile;

3° Rapporter tout à l'ennemi et, pour cela, conserver un ordre absolu, la cohésion à toutes les allures et y joindre la possibilité d'exécuter les formations pour faire face aux attaques, se présentant de tous côtés et à n'importe quel moment.

Ce n'est cependant que depuis les modifications de 1886, introduisant les mouvements et les marches à la muette, les changements de direction par la tête de colonne, supprimant ou diminuant le nombre des commandements et modérant l'emploi de la demi-colonne, que les Allemands semblent appliquer complètement ces principes.

Je signale les différences existant entre ce règlement et le nôtre :

**Ecole d'escadron.** — L'escadron est fractionné, — pour la manœuvre, — en quatre pelotons, ayant dix files au moins et composés d'hommes et de chevaux de même qualité; l'officier est à deux pas ($1^m,60$) en avant du centre du peloton, le deuxième rang est également à deux pas; pour les lanciers, cette distance est portée à trois pas ($2^m,40$).

---

(1) Traduit par M. H. Raynaud, officier supérieur de l'armée territoriale.

(2) Appendice rédigé par le commandant Thomann, major du 13e dragons, et traduit par M. H. Raynaud, officier supérieur de l'armée territoriale.

*Ordre en bataille.* — Le capitaine (chef d'escadron) est à trente pas (24 mètres) en avant du centre de l'escadron, c'est le troisième peloton qui est de direction et qui donne en même temps la cadence; les hommes de chaque peloton s'alignent sur leur chef, le contact est pris du côté du centre.

Etant en bataille, on emploie souvent, pour gagner du terrain en arrière, le demi-tour par trois et, pour en gagner sur les flancs, les à-droite et à-gauche par trois. Ces mouvements s'exécutent comme nous l'avons indiqué dans la colonne par trois, par une conversion à pivot fixe autour du numéro 1 ou du numéro 3; pour les marches de flanc dans cet ordre, les cavaliers sont alors par 6, ceux des rangs suivants toujours vis-à-vis des intervalles du rang précédent.

*Conversions.* — Qu'elles soient à pivot fixe ou à pivot mouvant, le chef du peloton placé à l'aile extérieure est responsable de l'étendue de l'arc de cercle décrit par l'aile marchante et de l'allure, qu'elle conserve. Le sous-officier qui est au pivot converse au pas en décrivant un petit arc de cercle quand la conversion s'exécute en marchant; il tourne sur le centre de gravité, quand elle a lieu de pied ferme. Les cavaliers se règlent sur l'aile marchante.

*Marche oblique individuelle.* — Le degré d'obliquité est aussi de 45° et pris par tous les cavaliers à la fois.

*Colonne de pelotons.* — La distance entre les rangs et le chef est réduite à un pas.

On la forme :

1° En avant, par rupture : le 1er peloton marche droit et les autres gagnent leur place par une oblique;

2° Vers les flancs par une conversion de chaque peloton. Voici le commandement qui en fournira un type :

« 1. — Escadron — par peloton à droite (ou à gauche) — allure —— 2. — En avant ou halte. »

*La demi-colonne.* — Elle se forme :

1° En avant, par rupture; l'exécution est la même que pour former la colonne de pelotons;

2° Dans des directions obliques, *en avant*, en exécutant un demi-à-droite ou un demi-à-gauche par peloton, en *arrière*, par l'exécution d'un à-droite et demi ou un à-gauche et demi.

On passe de la colonne de pelotons à la demi-colonne :

1° Par déboîtement. — Le 1er peloton continue à marcher droit et les autres viennent se placer par une oblique;

2° Par conversion. — Chaque peloton faisant un demi-à-droite ou un demi-à-gauche, un à-droite et demi ou un à-gauche et demi.

Pour passer de la demi-colonne à la colonne de pelotons, le mouvement s'exécute :

1° Par ploiement sur la tête, au commandement : « Escadron — à vos chefs de file »;

2° Par conversions.

La demi-colonne, qui correspond imparfaitement à notre oblique par troupe, puisque, pour eux, elle est une formation régulière, est due au général von Schmidt qui fondait sur elle les plus grandes espérances; il disait que ce serait elle qui leur donnerait la victoire, leur permettant de se mouvoir en tous sens sans difficulté jusqu'au dernier moment et de tomber sur l'ennemi avant qu'il ne soit prêt.

« Nous serons, grâce à elle, déployés plus vite que l'ennemi et ce sera pour nous le gage de la victoire! » — voilà les propres paroles du général V. Schmidt à son sujet.

A la vérité, si la demi-colonne offre des avantages, dans ce sens qu'elle est plus difficile à juger de loin et qu'elle se prête aux mouvements de flancs, elle présente de sérieux inconvénients dont le manque de souplesse, la régularité mathématique sont les premiers; aussi, après en avoir fait un usage immodéré, les Allemands en ont de beaucoup diminué l'importance et l'emploi dans leur règlement modifié du 10 avril 1886, et ils paraissent disposés à l'abandonner complètement.

*Déploiements de la colonne de pelotons.* — Le peloton de tête ne prend pas le pas, mais simplement l'allure inférieure; si le mouvement s'exécute au galop allongé, le peloton de tête reste au galop, les autres allongent.

*Déploiements de la colonne de route.* — Les pelotons se forment d'abord. — En cas de surprise étant en colonne de route, il est prescrit de se déployer sur les flancs par une conversion des rangs de trois.

La « charge », qui est étudiée dans un titre spécial, ajouté en 1886 (titre VIII), n'est enseignée qu'à l'école de régiment. Sa vitesse est la plus grande que puissent donner les chevaux les plus faibles.

« Pour exercer la troupe, disent-ils, à passer rapidement de l'ordre dispersé à l'ordre compact, il faut, après toute charge, simuler la mêlée. »

Elle s'exécute au commandement : « Pour le combat individuel — rompez. »

Le ralliement se fait au refrain du régiment précédé de la sonnerie : halte.

**Ecole de régiment.** — Le régiment de manœuvre comprend 4 ou 5 escadrons; les épures du règlement en comportent 5.

Il y a six ordres :

1° *En bataille*, les escadrons à 6 pas ($4^m,80$) d'intervalle, chaque chef d'escadron (capitaine) à 30 pas ($24^m$) du centre; le commandant du régiment à 60 pas ($48^m$) du centre du régiment.

2° *En colonnes d'escadron.* — Notre ligne de colonnes. — Dans cet ordre, chaque chef d'escadron se place à 10 pas en avant du chef de peloton de tête et à 10 pas sur la gauche.

La colonne d'escadron comprend quatre ordres secondaires :

*a*) Colonnes d'escadron ayant exécuté un demi-à-droite ou un demi-à-gauche (par peloton), — chaque escadron est en demi-colonne; —

*b*) Colonnes d'escadron ayant exécuté un à-droite ou un à-gauche (par pelotons), — c'est la colonne à distance entière ; —

*c*) La tête de chaque escadron ayant exécuté un demi-à-droite ou un demi-à-gauche, ce qu'ils appellent « demi-colonne par pelotons », — c'est notre mouvement « dans chaque escadron, tête de colonne demi à-droite ou demi à-gauche » ; —

*d*) Chaque escadron ayant exécuté, étant en bataille, un demi-à-droite ou un demi-à-gauche. C'est, pour eux, la « demi-colonne par escadrons ».

3° *En colonne de régiment,* notre masse avec des intervalles de 6 pas ($4^m$,80).

Cette formation, dans laquelle chaque chef d'escadron est à 10 pas en avant du chef du peloton de tête et à 2 pas sur la gauche, prend les noms :

*a*) De colonne de régiment oblique à droite ou à gauche, quand on a fait faire : « Pelotons demi-à-droite ou demi-à-gauche » ;

*b*) De colonne de régiment vers le flanc droit ou gauche, quand on a fait faire : « Pelotons à droite ou à gauche », c'est-à-dire quand on est en colonne serrée.

4° *En colonne de pelotons.*

5° *En demi-colonne.*

6° *En colonne de route.*

Les principales différences à signaler dans les évolutions sont les suivantes :

I. — Le règlement prévoit trois cas pour les changements de direction : *a*) faible — le commandant du régiment indique simplement le nouveau point de direction ; — *b*) plus étendu — chaque escadron converse puis se porte en ligne ; — *c*) à angle droit — rupture en colonne et déploiement.

II. — Pour le déploiement de la masse en ligne de ba-

tail'e, les escadrons se forment d'abord toujours en ligne de colonnes (1).

La sonnerie du déploiement, — il existe une sonnerie presque pour chaque formation, — peut être faite avant que le mouvement ne soit achevé.

III. — Quand il s'agit de déployer directement la colonne de pelotons, tous les escadrons se forment en même temps, constituent ainsi momentanément la colonne à distance entière, et sont portés en ligne.

IV. — Il faut remarquer que le règlement de 1886 a modifié celui de 1876 dans le sens du nôtre, en réglementant les changements de direction par les têtes de colonnes au lieu des mouvements carrés ou de demi-colonne qui existaient pour passer de la ligne de bataille et de la ligne de colonnes à la masse, et *vice versa*, par exemple.

Ce même règlement de 1886 a simplifié de beaucoup les commandements, a prescrit le travail à la muette et réglementé le déploiement en éventail de la colonne de pelotons; cependant, d'une façon générale, encore maintenant, les déploiements des deux côtés à la fois se font rarement, et même, la formation de chaque escadron a lieu du côté du déploiement.

La colonne double n'existe pas, non plus que le fractionnement par demi-régiment.

**Instruction complémentaire de l'escadron et du régiment.** — Un chapitre qui suit l'école d'escadron et de régiment a trait aux exercices complémentaires. Ce sont les exercices en terrain varié qui ont pour but d'apprendre aux cavaliers à conduire leurs chevaux en rase campagne et à les ménager. On utilise, pour cela, les environs des garnisons, on fait passer ou sauter les obstacles qu'on y rencon-

(1) Depuis quelque temps, en France, on a adopté, au contraire, l'habitude de se déployer directement de la masse, pour le combat, sans passer par la ligne de colonnes, afin que la troupe reste dans la main du chef jusqu'au dernier moment. (Note de l'auteur.)

tre, on leur apprend à franchir des défilés et à se reformer rapidement.

Dans ce même chapitre est consignée l'instruction à donner aux éclaireurs de terrain (deux cavaliers intelligents par peloton), aux patrouilles de combat — (un sous-officier et deux cavaliers ; ils en détachent une sur chaque flanc pour un escadron ; quand il s'agit du régiment, elles sont commandées par un officier), — et à un peloton envoyé en flanqueurs.

Ce peloton, qui se disperse en tout ou en partie, a pour mission, quand on prend le contact immédiat de l'ennemi, de repousser les patrouilles et les cavaliers isolés de l'adversaire et d'observer l'ennemi.

Le tir à cheval est interdit.

**Instruction et emploi de la cavalerie sur plusieurs lignes.** — Je ne parlerai pas de l'école de brigade, qui ne rentre pas dans mon sujet et, si je dis un mot de l'emploi de la cavalerie sur plusieurs lignes, ce sera pour signaler le changement le plus important des modifications de 1886, celui apporté dans la constitution des lignes.

C'est une grosse question « tactique » sur laquelle on n'est pas encore d'accord et qui a fait et fera longtemps couvrir beaucoup de papier.

Donc — pendant que notre Règlement indique que, dans la plupart des cas, le dispositif de la division sur trois lignes, *de la force d'une brigade chacune,* sera la meilleure, — les Allemands, attribuant toute la puissance du choc à la première ligne, la constituent aussi fortement que possible « avec la moitié des escadrons qu'on a sous la main », dit le Règlement.

La deuxième ligne, devant assurer le succès de la première, se composera des deux tiers de ce qui reste de la division.

La troisième, réserve, ne dispose donc plus que du sixième de la division.

Ainsi, le dispositif d'une division de cavalerie, en Allemagne, est donc de 12 escadrons en première ligne, protégés et doublés sur les ailes par 4 ou 5 escadrons en colonnes de pelotons. Les deuxième et troisième lignes, très rapprochées, sont constituées, la plupart du temps, *par un seul régiment*.

## EMPLOI DU CHEVAL

**Service en campagne.** — L'introduction de l'ordonnance du service en campagne (1) a pour exergue : « Les exigences de la guerre font la loi pour l'instruction des troupes en temps de paix. »

Puis, le même Règlement dit plus loin : « Quant à la façon de disposer les patrouilles de découverte, les avant-postes de sûreté, le terrain seul et les circonstances doivent indiquer les mesures à prendre ; les avant-postes de cavalerie, très mobiles, peuvent encore moins être réglementés que ceux de l'infanterie. »

Et ils apprennent en conséquence à leurs cavaliers à se servir du terrain pour voir et se dissimuler, ils s'adressent toujours au jugement, au bon sens, ne cherchant pas a amener tous les sujets au même niveau, — cela retarderait les plus intelligents.

Mais, tous peuvent être amenés à ménager les forces de leurs chevaux, à choisir leur terrain, etc., etc., et, dans les exercices pratiques, ils ne perdent pas une occasion d'éprouver leur hardiesse, leur finesse et leur entrain.

**Passages de cours d'eau.** — Les Allemands font de nombreux exercices de natation pour les chevaux, et, aux manœuvres de 1890, dans le Schleswig, avec coopération

---

(1) *Felddienst Ordnung* du 23 mai 1887. Traduit de l'allemand par le commandant Peloux, chef d'état-major de la 26e division d'infanterie. La 1re partie traite du service en campagne ; la 2e est relative aux manœuvres d'automne. (Note de l'auteur).

de la flotte, un escadron du 15e hussards a passé à la nage le bras de mer du Sund, qui sépare l'île d'Alsen du continent (140 mètres). On avait mis une corde allant d'une rive à l'autre, les cavaliers passaient dans des nacelles, tirant les chevaux attachés derrière.

Dans d'autres circonstances, ils ont construit des radeaux avec leurs lances.

A ce propos, le colonel russe Apostolov, du 15e cosaques du Don, a imaginé une sorte de nacelle portative, construite en employant les lances et des toiles à voile imperméables ; les expériences ont si bien réussi que le Ministre de la guerre a décidé qu'un certain nombre de régiments seraient pourvus de ces appareils, à raison d'un par escadron.

En France, le 6e dragons, le 2e chasseurs, le 20e dragons, ont fait des expériences de passages de cours d'eau.

Le 20e dragons surtout, par une progression très entendue, arriva à déterminer exactement le nombre d'hommes et de chevaux nageant, 35 à 40 par escadron, à prouver que le fusil à la grenadière ne gêne pas le nageur et que le sabre peut rester à la selle.

Comme expérience concluante, dans un exercice de service en campagne, 150 dragons passèrent la Vienne en casque, etc., par quatre — (il a été reconnu, qu'en passant plusieurs ensemble, on coupait mieux le courant). — Chaque rang conservait 12 ou 15 mètres de distance et passait en 55 à 59 secondes.

Le 21e chasseurs, un beau régiment, un des premiers par l'entrain et la vigueur, quoique portant le dernier numéro de l'arme, a fait construire, l'an dernier, un pont de 56 mètres par ses sapeurs.

La confection s'est faite en trois heures, à l'aide de matériaux trouvés sur place : vieux poteaux télégraphiques, planches hors de service, etc. — Le régiment entier est ensuite passé sur le pont sans accident ni incident.

Un moyen pratique, pour des fractions moindres, de pas-

ser un cours d'eau, moyen expérimenté récemment à l'Ecole de cavalerie et, auparavant, dans plusieurs régiments — (le 1er dragons notamment), — est de former une sorte de radeau en juxtaposant parallèlement, au moyen de cordes à fourrage, cinq ou six des nouveaux sacs réglementaires en toile cachou, préalablement gonflés par l'introduction de foin ou de paille. Deux planches sont attachées dessus et on a ainsi un radeau suffisant pour trois ou quatre hommes.

Les sapeurs construirent cela en quelques instants.

Les chevaux passent à la nage, tirés de la rive opposée au moyen d'une corde, afin de leur donner la direction.

**Procédés d'instruction.** — Quant aux procédés d'instruction, rien n'est indiqué ; tous les officiers de l'armée allemande, les capitaines surtout, ont l'initiative la plus complète et le règlement d'exercices, aussi bien que l'ordonnance sur le service en campagne, la réclament, pour tous les degrés de la hiérarchie, en maints endroits ; le but est indiqué, voilà tout.

Ces règlements émettent, en quelques mots clairs, précis, faciles à retenir, les principes — qui ne changent pas — et *esquissent* seulement les méthodes d'instruction, variables avec chacun.

L'anecdote suivante est bien connue :

Un général, voyant un capitaine faire l'instruction par des procédés qui lui paraissaient un peu extraordinaires, lui dit qu'il doutait de le voir arriver à un résultat en employant ces moyens, mais il ajouta : « Cependant faites » comme vous voudrez, nous verrons cela à l'inspection. »

Or, à l'inspection, cette fraction se montra d'une telle supériorité que le général la cita comme exemple, loua les procédés du capitaine et ajouta : « Cela prouve qu'on ap- » prend à tout âge. »

**Résumé.** — Je terminerai là l'étude de l'instruction équestre de la cavalerie allemande ; j'ai cru pouvoir abuser

un peu de la complaisance du lecteur et faire saillir, même en dehors du sujet, quelques-unes des mœurs militaires de la nation allemande, car c'est elle qui nous intéresse le plus.

Je laisse au commandant Chabert, traducteur des manuels d'équitation de la cavalerie allemande et autrichienne, le soin de résumer la méthode prussienne.

Il extrait lui-même les passages suivants d'une étude comparée des méthodes allemande et autrichienne, due à la plume d'un officier prussien, le capitaine Otto von Seemen.

« La méthode prussienne, dit cet officier, considère la » perfection du dressage comme indispensable pour rendre » le cheval apte aux fatigues de la guerre et, dans ce but, » elle enseigne à ses cavaliers les principes de l'équitation » d'école ; de plus, elle fait du travail d'ensemble la chose » principale, et n'emploie le travail individuel que pour » perfectionner le travail d'ensemble. »

---

## AUTRICHE-HONGRIE

**Appréciation d'ensemble.** — Pour donner tout de suite une idée générale de l'équitation militaire de la cavalerie autrichienne — 42 régiments à 6 escadrons, — je n'ai qu'à continuer la citation commencée ci-contre, qui nous indique d'abord que la « méthode autrichienne diffère de la mé-
» thode allemande par la forme et par le fond ».

Après avoir indiqué ce qu'est la méthode prussienne, le même officier continue :

« La méthode autrichienne, au contraire, conserve à peu
» près complètement au cheval sa forme naturelle ; elle n'a
» en vue que de le rendre franc et obéissant, et de le pré-
» parer aux fatigues de la guerre par de longs et fréquents
» exercices en terrain varié ; elle ne recherche pas la per-
» fection dans le dressage, lequel se fait beaucoup plus à
» l'extérieur qu'au manège ; elle veut seulement dégrossir
» le cheval — (ne pas oublier que c'est un Allemand qui
» parle) — et emploie presque exclusivement le travail in-
» dividuel.

» Elle s'inquiète peu de modifier les aplombs, se borne à
» placer la tête et l'encolure, et ne parle nulle part du travail
» de l'arrière-main, auquel nous attachons tant d'importance
» en Prusse. Elle prescrit, au contraire, d'éviter soigneuse-
» ment d'engager la croupe, parce qu'elle recommande de
» préférer les allures rapides à une encolure haute et à une
» arrière-main engagée.

» Elle cherche à compenser cette insuffisance (!!) dans
» le dressage — c'est toujours un Allemand qui parle, — en
» rendant les chevaux durs à la fatigue et très calmes.

« Nous appellerons donc cette méthode, la méthode *natu-*
» *relle*, et la nôtre, la méthode *artificielle*. »

Je n'ajouterai qu'un mot ; je crois que ces deux méthodes : — la méthode allemande, très rassemblée mais avec ses assouplissements, la méthode autrichienne, *équitation de rênes*, le cheval très libre, — je crois, dis-je, que ces deux méthodes, quoique bien différentes, ont du bon toutes les deux, mais je crois surtout qu'en les combinant et en prenant : à la première, les assouplissements et l'emploi des jambes, à la seconde, la liberté qu'elle laisse à ses chevaux, on arriverait à faire quelque chose de parfait.

Quoi qu'il en soit, nous devons tenir la cavalerie autrichienne pour la première du monde peut-être et, il faut le dire, le grand Dispensateur des choses ici-bas a tout fait pour mettre, à la portée de ce peuple, les éléments destinés à le rendre cavalier.

## CHEVAUX

**Production. Remonte.** — D'abord, avec sa population chevaline de 3,800,000, l'Autriche-Hongrie tient, comme pays producteur, le deuxième rang en Europe après la Russie, fournit aisément — et on sait de quelle qualité, — les 49,470 chevaux nécessaires à l'armée en temps de paix, remonte également en partie l'Italie, la Roumanie, la Serbie, la Grèce — (elle a vendu 28,800 chevaux à ces puissances en 1886) — et cependant compléterait facilement à 174,000, le chiffre des chevaux nécessaires en cas de mobilisation.

La race est à peu près homogène et convient surtout au service de la selle, aussi a-t-on dû, pour l'artillerie, baisser la taille jusqu'à $1^{m},54$ ; pour les autres armes, uhlans (11 régiments), dragons (15 régiments), hussards (16 régiments), elle est uniforme et varie de $1^{m},58$ à $1^{m},66$ (1).

---

(1) Cela semble excessif ; mais, comme on mesure les chevaux au ruban le long du corps, la taille est en réalité de $1^{m},48$ à $1^{m},58$. (Note de l'auteur.)

La Hongrie, la Galicie, la Transylvanie, la Bukowine sont les provinces les plus riches en chevaux ; ceux-ci sont très bons, très résistants, mais manquaient un peu de vitesse au galop.

C'est encore en s'adressant au sang anglais que les Autrichiens ont donné cette qualité à leurs produits et on trouve, parmi leurs étalons, des descendants de *Verneuil,* payé 230,000 francs et remplacé cette année par *Galaor,* de *Bois-Roussel, Buccancer,* payé 250,000 francs, *Cambuscan,* etc.

Le directeur des haras de Hongrie avait fait proposer au baron de Schickler de lui acheter *Le Sancy* au prix qu'il en demanderait. Sur son refus, la Hongrie a acheté *Galaor* 150,000 francs.

Il y a cinq haras nationaux dans lesquels se trouve une section militaire : Radautz, en Cisleithanie ; Kis-Ber, Mezœhegyes, Balbona et Fogaras, en Transleithanie.

Le premier fondé, en 1785, sous Joseph II, fils et successeur de Marie-Thérèse, est celui de Mezœhegyes (1), mais le haras de Kis-Ber est de beaucoup le plus important maintenant et occupe un immense territoire de plusieurs milliers d'hectares. Sa création, qui date de 1854, marque l'époque où le sang anglais commença à être employé de préférence au sang arabe.

Ce haras se compose d'un établissement central avec deux annexes et cinq fermes succursales ; son entretien coûte 200,000 florins (2) (435,000 fr. environ) par an.

Les produits nés dans l'établissement sont soumis à un

---

(1) C'est Henri II (1547-1559), qui établit en France les premiers haras royaux ; ils furent soigneusement entretenus jusqu'à Louis XIV. En 1665, Colbert institua les haras nationaux. Le haras du Pin date de 1715, celui de Pompadour de 1775. Ils furent supprimés par la Constituante en 1790, rétablis par la Convention et organisés définitivement en 1806. (Note de l'auteur.)

(2) Le cours du florin varie de 2 fr. 16 à 2 fr. 46.

travail régulier et progressif, permettant d'éliminer ceux qui se montrent inférieurs et ne peuvent être gardés pour la reproduction; ces derniers sont alors vendus dans le commerce et les officiers se procurent souvent, dans cette catégorie, leurs chevaux personnels, moyennant 7 ou 800 florins pour les demi-sang et entre 2,000 et 4,000 florins pour les chevaux de pur sang.

*Kis Ber,* par *Buccancer* et *Minéral,* le gagnant du grand prix de Paris et du Derby anglais en 1876, avait été élevé dans ce haras, dont il porte le nom et qui produit surtout des chevaux de pur sang.

Dans les autres haras, on élève plutôt des produits de pur sang arabe et des demi-sang.

Ces haras sont destinés à procurer aux dépôts les étalons qui leur sont nécessaires.

Le premier dépôt de remonte a été créé en 1879, à Piber (Styrie), il comprend 328 chevaux ; puis un deuxième a été installé à Bilak (Transylvanie) et un troisième à Nagy-Daad; ces deux derniers contiennent 400 chevaux.

Ces dépôts administrés, comme les haras, par un personnel militaire, reçoivent généralement des demi-sang ayant bonne origine, quelques pur sang et des arabes.

Les chevaux, dont les corps de troupe ont besoin chaque année — 6,000 environ, — proviennent de trois sources :

1° Achats faits par les commissions de remonte, auxquelles les propriétaires sont tenus de présenter leurs produits, nés d'un étalon de l'Etat, avant de pouvoir les vendre dans le commerce;

2° Achats faits par les régiments dans les grands centres d'élevage ; 2,000 proviennent de cette source, — chaque régiment reçoit environ 120 chevaux par an ; —

3° Chevaux venant des dépôts de remonte.

Il y a trois commissions de remonte qui ont pour siège : Buda-Pesth, Szégédin et Lemberg, avec des succursales à Neu-Kanizsa, Bilak et Rzeszow ; elles se composent d'un

colonel, président, de plusieurs officiers supérieurs surnuméraires et de capitaines de cavalerie, suivis de nombreux sous-officiers.

Ces commissions achètent dans les foires, chez les marchands de chevaux et chez les éleveurs, au prix moyen de 600 francs pour la cavalerie et 800 francs pour l'artillerie.

En principe, les chevaux doivent avoir de 5 à 7 ans, cependant, en automne, les commissions peuvent acheter des chevaux de 4 ans.

Pour les régiments de landwehr, les chevaux sont achetés en temps de paix, restent cinq mois en dressage et sont rendus aux paysans, dont ils deviennent la propriété au bout de douze ans. On donne à ceux-ci une prime ou on leur inflige une amende, selon que les soins donnés aux chevaux sont jugés bons ou mauvais.

Les cadres permanents des régiments de landwehr dressent, en moyenne, 112 chevaux par an, en douze fractions.

**Façon de monter.** — D'une façon générale, nous l'avons vu, leur façon de monter est une « équitation de rênes » presque exclusivement, aussi disent-ils que « l'action des » rênes doit toujours précéder celle des jambes et que la ca- » valier ne doit pas perdre de vue que ce sont surtout les » rênes qui conduisent le cheval. »

**Dressage.** — Les jeunes chevaux ne passent dans le rang qu'à 5 ans faits et sont soumis, auparavant, à un dressage (1) divisé en quatre périodes :

*Dans la première,* on habitue le cheval au poids du cavalier et on cherche à le développer, étant monté, par un travail en rapport avec sa nourriture et ses forces; *dans la deuxième,* on s'efforce de rendre les chevaux *allants,* on les

(1) Le règlement d'exercices de la cavalerie autrichienne, dû à une commission présidée par le général von Edelshein, a été mis en pratique en 1870, revisé en 1875 et modifié en 1887. — Le titre II, dont il s'agit spécialement ici, traduit par le commandant Chabert, traite du dressage, de l'instruction des recrues et des anciens. (Note de l'auteur.)

habitue aux rênes et aux jambes, on place la tête et l'encolure, on assouplit les articulations et on fait faire un peu de galop ; *la troisième* est employée à se servir du cheval plus rassemblé, on exige des départs au galop réguliers ; enfin, *la quatrième*, avec la bride, est le complément et a pour but de mettre les chevaux *en haleine*.

Je relève, dans le dressage, les points suivants :

Ils font faire des flexions de tête sur place, consistant à ramener la tête, à la placer à droite et à gauche, — ce sont des flexions analogues à celles du commandant Dutilh ; — le cheval doit mâcher le mors dans ces positions, — pour cela, les cavaliers appuient les mains sur la selle et ils se servent au besoin d'une rêne auxiliaire — (troisième rêne, attachée à la selle à gauche, passant dans les anneaux d'une martingale, dans une courroie de menton faisant office de gourmette et tenue par le cavalier dans la main droite), — destinée à maintenir le cheval dans une position *et non à la donner*.

Ces flexions ont pour but d'assouplir la nuque, et l'encolure doit à peine y contribuer.

Comme mouvements des deux pistes, ils font exécuter l'épaule en dedans, l'appuyer sur une ligne oblique, la croupe en dedans, mais ces trois mouvements, toujours faits au pas, ne sont considérés, d'après le règlement, que comme moyen de dressage; un quatrième, l'appuyer sur une ligne perpendiculaire, a pour but d'apprendre aux cavaliers à gagner quelques pas sur le côté, dans le rang.

Mais, si les Autrichiens font faire beaucoup d'assouplissements à leurs chevaux, c'est toujours en se servant peu des jambes.

Pour le *galop court*, l'épaule en dedans est la préparation au départ; — ils évitent ainsi de faire donner trop de hanches.

Au *galop allongé*, pris toujours par allongement d'allure, sur le pied que le cheval préfère, *la tête est libre, non placée;*

du reste, d'une façon générale, ils ne demandent le placer que dans les tourners.

Pendant tout le cours du dressage, ils font beaucoup sauter leurs chevaux, en liberté d'abord, en main, puis montés, et ils attachent une grande importance à la natation, à laquelle ils exercent hommes et chevaux, ceux-ci tenus à la longe.

Ils savent que les bases du dressage sont la douceur et la patience, — que l'emploi d'un maître d'école est fertile en résultats, — que les soins à l'écurie influent sur le caractère des chevaux, — que les cavaliers ne sont pas tous aussi habiles, — en conséquence, ils ne font pas passer en même temps les chevaux aux différentes périodes et l'époque à laquelle se termine le dressage n'est pas scrupuleusement fixée ; ils admettent seulement que le cheval doit être dressé six mois environ après son passage dans la deuxième période.

Bref, les chevaux ne sont dressés qu'en vue de la guerre, et, à cause de cela, on les instruit plutôt à l'extérieur qu'au manège, leur laissant toute la liberté possible.

Le premier résultat est que ces chevaux sont très doux, très faciles, jamais rétifs.

## LES HOMMES

**Organisation militaire de l'Autriche-Hongrie.** — Quelques exemples maintenant, pris même en dehors de l'armée active, nous donneront mieux la mesure de l'esprit cavalier de ce peuple.

Mais auparavant, il importe de rappeler que la monarchie austro-hongroise se compose, depuis 1867, de deux groupes de provinces distincts, séparés par la Leitha, affluent de droite du Danube :

L'un comprend les pays cisleithans, situés à l'ouest de la Leitha, plus la Moravie, la Galicie, la Bukowine, la Dal-

matie ; — l'autre, formé par les pays de la couronne hongroise, situés à l'est de la Leitha, ou pays transleithans, comprend : Hongrie, Transylvanie, Fiume, Croatie, Esclavonie et Confins militaires.

Chacun de ces groupes a son gouvernement, sa chambre nationale : Reichsrath de Vienne, Reitchstag de Buda-Pesth. Les intérêts, séparés d'une manière générale, restent communs pour les affaires étrangères et l'armée permanente.

L'armée austro-hongroise se compose de quatre éléments concourant également aux formations de guerre :

1° L'armée commune (pour la cavalerie, 42 régiments à 6 escadrons) ;

2° La milice cisleithane (landwehr) particulière aux Etats cisleithans (27 escadrons de cavalerie) ;

3° La milice hongroise (landwehr hongroise ou honved) spéciale à la Hongrie (10 régiments de hussards à 4 escadrons et 3 régiments de cavalerie de réserve) ;

4° L'armée territoriale (landsturm 1er ban) et sa réserve (2e ban), destinées à renforcer l'armée et les milices, mais rattachées à ces dernières pour la préparation de la guerre.

**Esprit cavalier des Austro-Hongrois.** — La cavalerie honved ou landwehr hongroise, parfaitement distincte de la cavalerie faisant partie de l'armée commune, a une école spéciale, l'académie Ludovica, transférée à Buda-Pesth en 1888, où on fait des cours préparatoires pour les candidats au brevet d'officier, pour les volontaires d'un an (1) et pour les officiers du cadre permanent et non permanent.

Les cours des cadres de cavalerie de landwehr sont souvent terminés par des marches de résistance dans le genre de celle-ci, exécutée en 1887, et à laquelle ont pris part dix

---

(1) Les cours des volontaires d'un an et des officiers du cadre non permanent ont été supprimés en avril 1890. (Note de l'auteur.)

sous-officiers et ving-cinq cavaliers qui ont voyagé pendant cinq jours, faisant en moyenne 70 kilomètres par jour.

Et *l'Armeeblatt,* organe de l'armée, relate que, depuis 1886, des courses ont été instituées par les régiments de landwehr, sortes de cross-country, à l'instar de ce qui se fait fréquemment pour les régiments de l'armée commune.

En 1891, la landwehr hongroise a exécuté des manœuvres du 15 au 18 octobre; les 1er, 2e, 3e, 4e, 7e et 8e hussards avaient été réunis et formaient une division.

Voici un autre fait : *La Gazette de Czernovitz* rapporte que, lorsqu'il s'est agi de l'organisation du landsturm (1), tel a été le nombre des offres de servir *à cheval,* qu'il a été décidé qu'en cas de guerre on formerait des corps de cavalerie de landsturm et qu'on s'est occupé aussitôt d'en désigner les cadres. — (Il existe maintenant 40 escadrons de hussards de landsturm hongrois, correspondant aux 40 escadrons de l'armée honved; il n'est rien indiqué pour les pays cisleithans, mais dans l'une comme dans l'autre partie de la monarchie, les ressources ne font pas défaut.)

Enfin, voici un dernier fait encore plus caractéristique : *Le Courrier de Lemberg* publie, le 10 avril 1890, une pétition de trois dames galiciennes qui, au nom du sexe *réputé faible,* demandent la formation, en cas de guerre, d'un

---

(1) Le landsturm est composé des hommes, — non classés dans l'armée active, la réserve de complément ou dans l'une des landwehr cisleithane ou hongroise, — qui y comptent de 19 à 42 ans, et des hommes ayant rempli leurs obligations dans l'une des trois portions indiquées ci-dessous.

Les 135,000 hommes reconnus annuellement aptes au service de l'armée sont répartis, par voie de tirage au sort, en: 1re portion — (armée active) dont les obligations sont : 3 ans dans l'armée active, 7 ans dans la réserve de l'armée active et 2 ans dans la landwehr générale; — 2e portion — (réserve de complément), qui a le même but qu'en Allemagne et où les hommes, qui en font partie pendant dix ans, sont à la disposition du Ministre pendant trois ans; — 3e portion, comprenant la landwehr cisleithane et l'armée honved, où les hommes séjournent douze ans, mais restent plus ou moins longtemps sous les drapeaux. (Note de l'auteur.)

corps d'amazones volontaires. Le Ministre de la guerre cisleithan a fait répondre par le commandant du XI^e corps qu'il ne pouvait être donné suite à la demande.

J'ai exposé comment ces *cavaliers* dressent leur monture, réalisant le vrai type du cheval de selle, comme sang, résistance, silhouette, à laquelle on ne peut reprocher qu'un peu de décousu dans l'ensemble et de légèreté, et dont ils sont si abondamment pourvus; voyons-les se former à cheval.

**Recrues.** — Les recrues qui arrivent au corps le 1^er octobre, comme en Allemagne, sont affectés, suivant leur nationalité, à telle ou telle arme : ainsi, les dragons (15 régiments) sont recrutés dans les plaines du Danube ou en Bohême, sauf deux régiments, les 10^e et 11^e, composés de Galiciens; les uhlans (11 régiments) sont formés de Polonais, excepté les 5^e et 12^e, composés de Croates; enfin, les hussards (16 régiments) sont tous formés avec des Hongrois.

Comme en Allemagne, les régiments portent le nom d'un propriétaire et ont des couleurs distinctives au shako.

## INSTRUCTION

**Recrues.** — On désigne aux recrues pour l'instruction des chevaux bien dressés, et non pas mous ou paresseux.

Cette instruction, absolument individuelle, se divise en trois périodes :

*Dans la première,* nous voyons apparaître un système bien différent de celui des Allemands, qui commencent cette instruction en couverte, sans selle ni étriers, — du nôtre même, — puisque, en Autriche, les débuts sont enseignés avec selle, étriers et le cheval toujours tenu à la longe. Il semble que cette méthode, procédant du simple au composé, doit donner de bons résultats.

Donnez les étriers dans le principe pour éviter la fatigue, les blessures, la contraction surtout ! et vous pourrez les retirer sans crainte ensuite, — voilà mon humble avis.

La 2e *période* comprend le travail en bridon, les cavaliers étant placés à la même main, ce qu'ils appellent *première manière*, puis mis au travail individuel *deuxième manière*, qui est le travail en sens inverse.

Pendant la 3e *période* s'exécutent le travail en bride, le travail en armes et beaucoup de travail à l'extérieur. — Ils attachent une importance toute spéciale à la marche en « Rüdel », notre marche à volonté, dont l'emploi est fréquent.

Il semblerait que la voltige au galop n'est pas enseignée à tous, car un article du Manuel est ainsi conçu : « Les cavaliers *adroits pourront* être exercés à la voltige à la longe » à toutes les allures. »

**Anciens cavaliers.** — Quelques mots maintenant sur le travail des « cavaliers instruits sur des chevaux dressés », c'est-à-dire des anciens.

Qu'il s'agisse de ceux-ci ou de recrues, 6 à 8 cavaliers seulement travaillent ensemble au manège quand ils y vont, et leurs mouvements d'instruction, en reprise ou à distances indéterminées, sont les nôtres, puisque nous les leur avons empruntés.

Le règlement recommande de ne rester que trois quarts d'heure environ au manège et de faire au moins une promenade, avant ou après, afin que les chevaux prennent un bain d'air.

Avec les anciens cavaliers et les chevaux faits surtout, ils font de nombreux exercices sur des grandes lignes, des courses de longue durée à l'extérieur, en terrain varié, tout cela ayant pour but de mettre les chevaux en haleine.

C'est là principalement qu'ils recommandent de laisser l'encolure allongée, la tête libre quoique soutenue, qu'ils s'attachent à ce que le cavalier laisse au cheval toute liberté ; en un mot, ils cherchent, par tous les moyens, à développer la franchise, l'adresse et la résistance de leur monture.

**Armement.** — La cavalerie autrichienne, malgré les dénominations diverses de dragons, uhlans, hussards, peut être considérée, en raison de la taille et de la qualité de ses chevaux, comme cavalerie légère.

Toutes les subdivisions ont le même équipement et armement : le sabre et, précédemment, un revolver à 6 coups et la carabine Werndl. Par décret du 23 décembre 1891, la cavalerie a été dotée d'une carabine du calibre de 8 millimètres, système Mannlicher. On parle de lui donner la lance; un officier autrichien, le comte Hugo Attems, en a inventé une qui est articulée et qui peut se porter ployée à la botte.

**Ecole de peloton.** — Comparativement à notre règlement, leurs écoles de peloton, d'escadron et de régiment, offrent les particularités suivantes :

L'école de peloton a lieu réellement, comme en France, afin de préparer le peloton à son fonctionnement dans l'escadron.

Leur mouvement de pied-à-terre est celui de notre règlement de 1829 (1) ; — ils font faire des demi-tours et des à-droite et à-gauche par fractions de quatre, en bataille comme en colonne ; — pour la charge, les cavaliers doivent, en abordant l'ennemi, répéter le cri de : « Hurrah ! » — voilà les seuls points à noter.

Le peloton est, de plus, partagé en trois patrouilles, dites patrouilles de droite, de gauche et du centre, et instruit d'une façon spéciale dans cet ordre. En application, l'officier marche avec celle des patrouilles qui a la mission la plus importante ; toutes les trois doivent rester en communication entre elles et avec le gros.

**Ecole d'escadron.** — Il n'y a pas de conversion à pivot mouvant, — elle ne trouverait pas son emploi puisque, à

---

(1) Les numéros 1 et 3 du 1er rang se portaient en avant à 6 pas (6 mètres) et les numéros 2 et 4 du 2e rang reculaient de 4 pas.

Les numéros 2 et 4 de chaque rang rentraient dans les intervalles au commandement : *Reprenez vos rangs.*

l'école de régiment, il n'y a pas de colonne d'escadrons à distance entière, à demi-distance, ni de colonne serrée.

Pour les déploiements de la colonne de pelotons, ils ont deux procédés :

1° Comme en France : vers la droite ou vers la gauche ;

2° En éventail et alors le 2e peloton va à droite et les 3e et 4e à gauche.

Pour franchir un défilé, tous les pelotons se mettent ensemble en « Rüdel ».

Dans les charges en fourrageurs — (charge en essaim), — il est de règle qu'un peloton du centre reste en réserve.

Quand il s'agit de combattre à pied, les numéros 4 seuls restent à cheval, les numéros 1 et 2 forment une sorte de grande boucle avec leurs rênes de filet et la passent par-dessus la tête et l'encolure du cheval de leur voisin ; le numéro 3 donne ses rênes au numéro 4.

**Ecole de régiment.** — En bataille, les 6 escadrons sont placés à 10 pas ($7^m,50$) (1) d'intervalle ; — le régiment forme deux divisions de 3 escadrons chacune, commandées par un officier supérieur.

En Hongrie, par suite du manque de casernement, il arrive fréquemment que les fractions d'un corps sont disséminées dans les villages, les hommes sont logés par deux chez l'habitant et les chevaux répartis. Dans ce cas, les escadrons sont réunis pendant un mois pour faire l'école de division, avant l'école de régiment.

Pour former la masse étant en ligne de colonnes, les escadrons gagnent leurs places par un à-droite ou un à-gauche par quatre ; mais, pour déployer la masse en ligne de colonnes, les escadrons vont se placer par le chemin le plus court. Il n'y a pas, nous l'avons dit, de colonne d'escadrons

---

(1) Le pas vaut 75 centimètres. Voir à la fin de la brochure, le tableau comparatif de la longueur du pas et des allures dans les armées européennes. (Note de l'auteur.)

à distances entières, ni de colonne serrée, sans doute à cause de la profondeur que leur donneraient les 6 escadrons; — les défilés ont lieu par pelotons.

La colonne double, dont l'emploi est fréquent, consiste en 2 divisions en « colonne simple » — (c'est ainsi qu'ils nomment la colonne de pelotons), — à 10 pas d'intervalle.

Ils imposent l'emploi de *flancs défensifs*, ou le fractionnement en échelon, et la constitution d'une réserve, à toute troupe, plus forte qu'un escadron, et s'avançant à la charge.

**Emploi, dans le combat, de corps de cavalerie plus considérables que le régiment.** — Un mot, bien vite dit, qui clôturera l'examen du règlement d'exercices :

Comme chez nous, la brigade et la division se forment, en général, sur trois lignes, de la même force.

## CASERNEMENT

Un tiers de la cavalerie seulement est caserné et, sur ce tiers, les régiments logés dans les grandes villes, seuls, ont de bons casernements ; — la plupart sont cantonnés par demi-régiment, ayant cependant un manège à leur disposition.

Quelques grandes villes ont fait des frais pourtant et les derniers quartiers construits à Buda-Pesth, en particulier, sont une merveille. Il y a un manège par groupe de 2 escadrons, soit 3 pour un régiment, plus, un spécialement affecté aux officiers ; chacun d'eux a une tribune et une entrée avec salle d'attente pour les chevaux. — Les écuries, deux par escadron, sont très bien conditionnées ; les places réservées aux chevaux des officiers sont des stalles en bois ; — il y a double intervalle pour les chevaux méchants et une place de lit pour le garde d'écurie.

## EMPLOI DU CHEVAL — ENTRETIEN DE L'ESPRIT CAVALIER

Pour entretenir l'entrain de la nation et de l'armée, au point de vue équestre, les autorités (1) ne négligent rien.

C'est ainsi qu'ils ont institué des courses de 4,000 mètres environ pour les hommes ; ceux-ci restent derrière un officier jusqu'à un signal ou jusqu'au dernier obstacle, puis sont alors livrés à eux-mêmes jusqu'à un but. — Les premiers reçoivent des prix.

Beaucoup de régiments ont organisé des réunions dans lesquelles figurent des courses de cavaliers, à l'instar de celles qui ont eu lieu en 1887 au camp de Brück, à côté de nombreuses épreuves réservées aux officiers.

Inutile de dire que chaque année la cavalerie prend une large part aux manœuvres (2) : en 1892, 4 corps d'armée sont désignés pour manœuvrer, par deux, l'un contre

---

(1) L'inspecteur de l'armée commune est actuellement l'archiduc Albert (Feldmarshall). — L'inspecteur de la cavalerie est le Feldmarshall lieutenant baron von Gagern remplaçant le baron von Gemmingen-Guttemberg (général major) qui vient de mourir.

(2) En 1891, les grandes manœuvres ont eu lieu en septembre, aux environs de Schwarzenau, devant l'Empereur d'Allemagne, l'Empereur d'Autriche et le roi de Saxe ; le chef de l'état-major allemand, le général von Schlieffen était également présent.

Le 2e corps (corps de l'Est) était commandé par le Feldzeugmeister baron de Schönfeld ; le 8e corps (corps de l'Ouest) était sous les ordres du Feldzeugmeister comte Grünne.

A chaque division d'infanterie on avait adjoint 2 escadrons de cavalerie.

La 1re division de cavalerie, commandée par le feld-maréchal lieutenant Gradl, était attachée au corps de l'Est ; la 2e division de cavalerie, sous les ordres du feld-maréchal lieutenant von Gemmingen, faisait partie du corps de l'Ouest.

On avait adjoint à chacune de ces divisions de cavalerie, 2 bataillons de chasseurs à pied. — Il fut reconnu que cette mesure avait pour inconvénient de retirer à la cavalerie le premier de ses avantages, la mobilité, car elle avait de la difficulté à s'éloigner de son infanterie. (Note de l'auteur.)

l'autre. — Il y aura, de plus, des manœuvres de cavalerie dans la Galicie orientale.

A signaler aussi les expériences, exécutées à Wiener-Neustadt, devant de hautes autorités de la cavalerie et de l'administration des chemins de fer, de faire sauter les chevaux de l'intérieur des wagons sur le sol, sans avoir recours aux longrines. Il a été démontré que tous les chevaux sautaient très volontiers et très adroitement et aucun accident n'a eu lieu.

On juge ainsi qu'en cas d'urgence il serait facile d'accélérer le débarquement des troupes.

Cela n'empêche pas ces mêmes autorités militaires de prendre toutes les précautions nécessaires pour ménager les chevaux, en ne les employant pas inutilement : témoin cette mesure du Ministre de la guerre, datant du mois d'août 1889 et décidant que les plantons et ordonnances ne porteraient plus les plis *à cheval* dans Vienne, mais prendraient les *tramways*, pour lesquels on leur donne des permis de circulation.

C'est encore dans le but de ménager la cavalerie, qu'il est question d'attacher aux régiments d'infanterie quelques cavaliers, destinés à la transmission des renseignements et qui feraient partie intégrante et permanente de ces régiments.

« Ces cavaliers, une quinzaine par régiment d'infan-
» terie, » — dit le major Regenspursky, auteur de la proposition ; — « et entrant dans sa composition, assureraient
» la sécurité, la liaison et seraient chargés des petites
» reconnaissances. »

Témoin aussi de leur esprit, cette conclusion bien cavalière du règlement sur les manœuvres de cavalerie : « apparaitre vivement ! attaquer hardiment ! » — Elle correspond du reste à celle de leur règlement d'exercices qui, au sujet de la charge, dit qu'il y a trois moments : celui de l'attente ..... celui de l'approche ! ..... celui de la décision !!

Pour achever ce portrait, je rappellerai, ainsi que le faisait, presque à chacune de ses inspections, le général L'Hotte, je rappellerai, dis-je, que l'ordre en quelques sorte le plus estimé, en Autriche, est celui de Marie-Thérèse.

L'insigne en est donné à quiconque, en campagne, fait preuve d'initiative, et ce n'est même pas exact, à quiconque a pris spontanément une détermination heureuse, serait-elle contraire aux ordres donnés.

Mais... je m'efface, pour laisser la parole à un grand homme qui vous expliquera cela bien mieux que moi.

« L'insigne de l'ordre de Marie-Thérèse, » — dit le général de Marbot dans ses Mémoires (Tome II), — « est le plus » difficile à obtenir, car il n'était accordé qu'à celui qui » pouvait prouver qu'il avait fait plus que son devoir. Il » devait le solliciter lui-même et, s'il échouait, il lui était » interdit à tout jamais de reproduire sa demande.

» Le commandant de chasseurs qui, après avoir vu des » arbres flottants causer les premières ruptures de nos » pontons à Essling, eut la bonne idée de livrer au courant » plusieurs barques chargées de bois enflammé et surtout » de lancer un immense moulin flottant, qui entraina pres- » que tout le grand ponton, le 22 mai, — obtint la croix de » Marie-Thérèse.

» Ce qui prouve, ajoute le général de Marbot, que le » commandant de chasseurs autrichiens a agi d'après ses » propres inspirations et non par ordre du prince Charles. »

Il y a même certains régiments autrichiens qui jouissent de privilèges spéciaux, en souvenir de brillante conduite ; en voici un exemple.

Le 14e dragons autrichien possède *seul* le singulier privilège de ne pas porter de moustaches, privilège qui lui a été conféré par Marie-Thérèse, à la suite de la bataille de Kollin, le 18 juin 1757.

Le régiment, presque entièrement composé de jeunes

gens imberbes, occupait la droite de la ligne fortement compromise.

Le comte de Thiènes, son colonel, demanda au feld-maréchal Daun l'autorisation de charger.

Le maréchal la lui accorda sans grande confiance et en disant : « Mais vous ne ferez pas grand'chose avec vos blancs-becs ! »

Le régiment de blancs-becs se couvrit de gloire et revint victorieux.

C'est pour perpétuer ce haut fait que Marie-Thérèse lui conféra le privilège de ne pas porter de moustaches ; — voilà comment cette reine, l'adversaire du grand Frédéric, savait, par tous les moyens, faire vibrer la corde sensible chez ce peuple généreux et chevaleresque !

---

# ITALIE

**Appréciation d'ensemble. — Façon de monter.** — Je ne remonterai pas au déluge, ni même à Pignatelli, qui fonda à Naples, au XVIe siècle, la première école d'équitation qui eût existé, ce dont les Italiens ont le droit de s'enorgueillir; du reste, il est à croire qu'ils n'ont conservé des exemples de ce gentilhomme que l'habitude de faire des assouplissements exagérés, demandés souvent par ses élèves d'une façon brutale.

Nous lisons en effet dans un article, envoyé à la *Revue de Cavalerie* en 1888 par un de nos camarades, à la suite d'un voyage en Italie, que les chevaux très enrênés, contenus, travaillent par force.

Les cavaliers tiennent la main fort basse, au-dessous du pommeau, exagération qui amène de la roideur, de sorte que chevaux et cavaliers manquent totalement de souplesse au manège. Quant à l'extérieur, ils y vont peu.

Tout cela m'est encore confirmé, point par point, par le capitaine Aubier, du 12e chasseurs, qui a parcouru l'Italie il y a deux ans à peine et qui caractérise la cavalerie italienne (1) de « cavalerie de parade ».

En résumé, équitation de manège, le cheval toujours rassemblé, comme en Allemagne.

## CHEVAUX

**Production. — Remonte.** — L'Italie n'est pas un pays d'élevage et, s'il y a beaucoup de races, il y a peu de chevaux.

---

(1) 24 régiments à 6 escadrons et 1 dépôt.

Cette pénurie a existé de tous temps et M. Emile Belot, dans son ouvrage « *Les Chevaliers romains* », fournit une preuve de la rareté et de la cherté des chevaux dans la vieille Italie — et cela en l'an 454 avant J.-C., — quand il dit que « l'œs équestre », — somme destinée à acheter le cheval du chevalier, — était équivalent à cinq fois « l'œs hordearium », — somme destinée à le nourrir pendant un an.

Chaque province italienne a cependant une race de chevaux distincte, la conséquence est qu'aucun régiment de cavalerie n'a une remonte homogène et qu'on y rencontre des chevaux de différents modèles et présentant de grandes dissemblances.

Voici les caractères des principales races :

*Race royale de vénerie.* — Le roi Victor-Emmanuel, passionné pour l'amélioration des races indigènes, avait introduit le pur sang anglais et le pur sang arabe dans son haras particulier; le roi Humbert les a conservés tous les deux. Parmi les juments que l'on y entretient, beaucoup sont de pur-sang.

*Race lombarde.* — Ce cheval a la tête un peu lourde, le corps allongé, et les membres n'ont pas toujours une résistance en rapport avec le dessus; il convient mieux au trait léger qu'à la selle. Sa taille varie entre $1^{m},50$ et $1^{m},75$.

*Race crémone* a plus de taille, elle atteint souvent $1^{m},60$. Le produit possède une encolure puissante avec une tête longue et sèche, la croupe est double et généralement avalée, le flanc plein et les extrémités solides. Malheureusement ces sujets manquent absolument de sang.

*La race de Ferrare*, l'une des plus anciennes et jadis des plus distinguées de l'Italie. Les sujets ont la tête proportionnée, l'encolure très musclée, la poitrine large, un beau dessus, les extrémités fines; cette race donne de bons chevaux de selle et de trait léger.

*La race de Frioul* est sans doute celle qui a le plus d'ave-

nir; ses sujets sont petits, râblés, doués d'articulations solides, la tête longue et un peu lourde, mais bien portée; bref, le *frioulano* est un petit cheval rendant de bons services attelé et monté.

*La race toscane ou des Maremmes* (cheval de Grossetto). — Le cheval des marais toscans est petit, la tête est quelquefois fine, la poitrine large, il a les aplombs réguliers et de bons membres; l'ensemble est commun, le cheval est résistant.

*La race romaine* présente le type suivant : taille 1m,58 en moyenne, tête busquée, encolure droite et courte, croupe avalée, la robe foncée, les membres forts, l'aspect commun. Ces chevaux manquent de train, mais sautent bien, ils sont sobres et rustiques et, à ce titre, sont précieux comme chevaux d'armes. On les paie de 600 à 700 francs, ils arrivent presque à l'état sauvage et leur dressage, qui commence à 5 ans et est souvent difficile, dure quinze mois; ils se conservent longtemps.

Le gouvernement pontifical avait créé une race factice en croisant le romain avec le mecklembourgeois, le produit obtenu était un énorme cheval noir, fournissant les attelages pontificaux et la remonte des gardes nobles.

Amélioré par des croisements avec l'étalon de pur sang, le cheval romain a donné des races estimées, connues sous les noms de *Titoni, Silvestrelli, Franceschetti,* qui fournissent de bons chevaux de steeple-chase, ayant une puissance de saut et de galop remarquable en même temps qu'une grande sûreté de pied.

*La race napolitaine* se rencontre dans toute l'Italie méridionale. Les poulains ont pour traits communs : le front large, l'œil à fleur de tête de leurs ancêtres orientaux, l'encolure de cygne, la poitrine large, la croupe droite, la queue bien attachée, les membres robustes, la corne résistante; ils ont du brillant et du cœur, quand ils sont bien nourris, mais ils manquent de taille en général. La race napolitaine

fut longtemps célèbre ; Grison, Pignatelli, La Guérinière en faisaient grand cas.

En somme, pour l'armée, ces chevaux peuvent être ramenés actuellement à deux types principaux : le cheval des Maremmes, sortant du dépôt de Grossetto, qui est lourd et commun, mais résistant et possède de bons membres ; — le cheval du nord de l'Italie, un peu plus élégant ; — les officiers italiens préfèrent le premier.

Malgré la nomenclature précédente, l'Italie, — dont les ressources s'élèvent à 750,000 chevaux, sur lesquels 130,000 seulement sont utilisables pour l'armée, — est obligée de s'adresser aux marchés étrangers pour remonter sa cavalerie et s'adresse au Hanovre, à la Prusse et à la Hongrie principalement ; il est à croire cependant, qu'en cas de mobilisation, elle ne trouverait pas le complément qui lui serait nécessaire. — Sur le pied de paix, elle entretient 26,000 chevaux, 60,000 manqueraient en cas de guerre. — Nous allons voir que l'Italie a fait, et fait chaque jour encore, les efforts les plus louables pour modifier cet état de choses et que les résultats obtenus, en ces dernières années, sont considérables.

Les Italiens ont peu de chevaux français, on y goûte peu le normand, mais le Tarbes est très apprécié.

Au point de vue spécial de la remonte, l'Italie a pris l'Allemagne pour modèle et, par décret royal datant de 1875, deux dépôts d'élevage furent fondés, l'un à Grossetto, en Toscane, l'autre à Persano, au sud de Naples.

Le but qu'on se proposait était : 1° de pouvoir remonter l'armée en bons chevaux indigènes, sans être obligé de recourir aux marchés étrangers ; 2° d'encourager la production et l'élevage de la race chevaline, en facilitant aux éleveurs le moyen de se défaire de leurs jeunes produits, à l'âge où ils ont besoin d'une nourriture substantielle et où ils ne peuvent encore rendre service.

En 1883, le nombre de ces dépôts a été porté à six :

quatre dans la péninsule : Grossetto (marais toscans), — Persano (province de Naples), — Palmanova (Vénétie), — Porto-Vecchio (province de Modène); un en Sicile, à Scordia, et un en Sardaigne, à Banorva.

Celui de Grossetto est le plus important et, sur 3,500 à 4,000 chevaux livrés annuellement à l'armée, plus de 1,600 en proviennent.

Ces dépôts, dirigés par un colonel, sont de vastes fermes qui produisent l'avoine, le foin et la paille nécessaires aux chevaux.

Aussitôt après les achats, les jeunes chevaux sont examinés par le chef du dépôt qui procède à leur répartition, au point de vue de l'arme et du genre de service ; les animaux restent alors au dépôt jusqu'à ce qu'un inspecteur, délégué par le Ministre, vienne les examiner à son tour et les déclare aptes à passer chevaux de troupe.

Un règlement, paru en 1881, a fixé les principes généraux adoptés pour l'élevage dans ces dépôts ; trois modes différents peuvent être employés : l'élevage en liberté (*all' stato brado*); — l'élevage en demi-liberté (*all' semi-brado*) ; — l'élevage à l'écurie (*all' stallino*).

Pour le premier mode, il est admis qu'il faut compter 100 ares de pâturage par poulain; les prairies sont divisées, par des barrières et des haies, en enceintes pouvant contenir 30 ou 40 poulains de même âge et de même sexe ; les jeunes chevaux restent à l'herbe toute l'année, l'hiver seulement on leur donne du foin sec ; — au milieu des parcours, se trouvent des refuges, sortes de champignons, où on leur porte l'avoine ($3^k$,500).

L'élevage en demi-liberté consiste à laisser les jeunes chevaux au pré ou à l'écurie suivant la saison; en été, on les rentre pendant la chaleur et on les lâche pendant la nuit. — C'est le régime auquel sont soumis les chevaux dans nos dépôts de transition.

Le troisième mode, exceptionnellement employé, néces-

site l'installation d'écuries-étables, où les chevaux sont laissés en liberté par groupes de 15 ou 20; attenant à l'écurie se trouve un parcours clos avec abreuvoirs.

Au sortir des dépôts d'élevage, à 5 ans, les jeunes chevaux doivent être apprivoisés, débourrés et en état de commencer leur dressage.

Les poulains sont achetés entre 2 et 4 ans et conservés deux ou trois ans par conséquent, dans les dépôts, avant d'être envoyés dans les régiments.

La question des haras et celle de la remonte sont connexes, le gouvernement italien a apporté le même soin à la première qu'à la seconde ; le budget de 1890-1891 consacrait à ces deux services près de 1,500,000 francs.

En 1889, les Italiens avaient 418 étalons royaux en 247 stations; en 1890, ils ont porté le chiffre des étalons à près de 500 et ils ont consacré 480,000 francs à l'achat d'étalons étrangers.

La même année, en 1890, ils ont acheté, dit la *Revue militaire de l'étranger*, 1,600 chevaux prussiens et 1,000 hongrois, plus un certain nombre d'étalons des haras de la Prusse orientale.

Il existe maintenant des dépôts d'étalons à Crémone, Ferrare, Reggio, Pise et Sainte-Marie-de-Capoue.

L'*Esercito italiano* donnait, en mars ou avril 1891, les renseignements suivants :

« Le nombre actuel des étalons royaux est de 536 (1), parmi lesquels le fameux *Melton,* par *Master-Kildare* et *Violet-Melrose* (gagnant du Derby d'Epsom en 1885), dont

---

(1) En France, la loi fixait à 2,500 le nombre des étalons nationaux ; en 1890, il y avait 182 pur sang anglais, 159 pur sang arabe, 1,742 demi-sang et 327 étalons pour le trait léger, total 2,512. — Dernièrement, une augmentation de 500 étalons a été votée par les Chambres ; elle se fera par accroissement annuel de 50 chevaux et portera le chiffre total à 3,000. (Note de l'auteur.)

64 de pur sang anglais, 64 de pur sang arabe ou anglo-arabe, 377 de demi-sang et 32 de gros trait.

» Il a été distribué en 1890, — ajoute le même journal, — comme prix de courses 890,795 francs, dont 64,500 francs donnés par le Ministre de l'agriculture, qui a également offert 22,650 francs pour les concours hippiques de Ferrare, Sainte-Marie-de-Capoue, Catane, Mantoue, Fermo et Pavie.

» Le nombre de chevaux inscrits au stud-book italien, pendant cette même année, 1890, a été de 69, ce qui porte le total à 341 têtes. (Le stud-book italien ne date que de 1886.)

» L'Italie a importé, en 1890 toujours, 20,105 chevaux et en a exporté 1,538 seulement. »

Plusieurs commissions de remonte, composées d'un colonel, d'un capitaine et d'un vétérinaire, ont été envoyées, en 1891, en Angleterre, en Belgique et en Orient pour acheter des reproducteurs. Dans la péninsule même, 149 étalons ont été présentés aux commissions de remonte, dont 21 de pur sang anglais et 5 de pur sang arabe. L'année précédente, 97 reproducteurs seulement avaient été présentés, ce qui indique la réalisation de progrès importants.

Le pur-sang anglais ne paraît pas avoir donné de bons résultats pour le cheval destiné à l'armée, et ils ont essayé pour leur grosse cavalerie, plus difficile à remonter, une espèce de chevaux du nord de l'Angleterre, sortes de hunters solides nommés *Rowsters*.

Grâce à cette combinaison, les Italiens espèrent bientôt s'affranchir des achats à l'étranger (1) en créant, au moyen des anglo-arabes, le cheval de cavalerie légère, et, par l'accouplement de ces *Rowsters* avec les juments du pays, le cheval de cavalerie lourde et de l'artillerie.

Peut-être n'en sont-ils pas encore là, mais les progrès

---

(1) Les capitaines d'infanterie, sauf ceux proposés pour l'avancement, viennent d'être démontés. Il restera plus de chevaux pour la cavalerie, mais ces capitaines ne sont pas contents. (Note de l'auteur.)

réalisés sont palpables, et ils ont emprunté à leurs modèles, non seulement la façon de procéder, mais encore la persévérance.

**Dressage.** — Le règlement italien soumet l'éducation du jeune cheval, qui dure de douze à quinze mois, à trois phases distinctes :

*La première* a pour but de développer les forces du cheval en l'habituant à se laisser soigner, panser, ferrer, seller, monter, puis à marcher sous le cavalier avec calme et franchise ; — *la deuxième* comprend le travail de manège, destiné à assouplir le cheval et à le rendre obéissant aux aides ; — *la troisième* est consacrée au travail en armes.

La première partie du dressage est exécutée dans les dépôts, — elle est alors confiée à des cadres détachés des régiments de cavalerie, — ou bien dans les corps eux-mêmes.

Dans ce dernier cas, comme ces chevaux, laissés en liberté dans les dépôts, arrivent souvent presque à l'état sauvage, on emploie avec succès une sorte de dressage par l'exemple.

Grâce à la clémence du climat, les chevaux restent dehors presque tout le jour, attachés seulement à ce que nous appelons « l'anneau italien »; on dissémine les nouveaux arrivants dans ces groupes et ceux-ci, voyant leurs voisins se laisser caresser, toucher, seller, se laissent bientôt faire aussi.

Le dressage proprement dit est fait par la méthode allemande, le cheval très rassemblé ; il est dirigé par les écuyers et les sous-officiers instructeurs d'équitation, dont j'explique plus loin la provenance et les fonctions.

L'emploi de la martingale est fréquent dans le dressage et même en dehors, dans le travail journalier.

Les jeunes chevaux sont montés par les « *appointés* », cavaliers d'élite, qui se distinguent des autres cavaliers par un petit ornement de métal porté sur le téton gauche.

## LES HOMMES

Les hommes font quatre ans dans la cavalerie (1) ; cette mesure, qui semble donner de bons résultats en Allemagne, n'a pas le même effet en Italie, où les hommes emploient toutes les influences dont ils peuvent disposer pour ne pas aller dans la cavalerie — nous sommes loin des Autrichiens ! — et se dispenser ainsi d'une année supplémentaire.

Aussi, les commissions de recrutement envoient-elles souvent dans la cavalerie des hommes médiocres, ce qui fait que les officiers se montrent plutôt mécontents de cette disposition.

Il existe quatre volontaires d'un an par escadron environ.

Je tiens ces détails et ceux qui vont suivre du capitaine Aubier, qui a bien voulu me permettre de puiser dans les notes, prises au cours de son voyage, avant leur publication.

Pour moi c'était une primeur, pour le public ce sera un enrichissement, pour lui, un fleuron de plus à sa couronne d'auteur des plus distingués.

**Cadres.** — « Les sous-officiers, dit-il, sont très médio-
» cres, et la façon dont on les recrute n'est pas étrangère à
» ce résultat.

» Il faut contracter un rengagement de 5 ans pour deve-

---

(1) Les hommes formant le contingent de l'armée active (83,000 hommes environ), passent 3 ans dans l'armée active (sauf dans la cavalerie où ils restent quatre ans) ;

5 ans dans la réserve de l'armée active ;
4 ans dans la milice mobile ;
7 ans dans la milice territoriale.

Les hommes incorporés dans la cavalerie y restent 4 années, passent 5 années dans la réserve et sont versés ensuite directement dans la milice territoriale. La milice mobile ne comprend donc pas de cavalerie. (Note de l'auteur.)

» nir élève-sergent et il est rare que cette condition soit
» acceptée par beaucoup d'autres jeunes gens que ceux qui
» espèrent devenir officiers. Ces derniers ne tardent pas à
» aller à l'école de Caserte, où ils restent trois années. Les
» autres sous-officiers, malgré les avantages que leur fait
» la loi de 1888 — et ceux votés dernièrement, — restent
» peu.

» Pour suppléer à cette pénurie, on a imaginé de créer
» le grade intermédiaire de caporal-sergent, donnant à ceux
» qui en sont investis, sans être astreints au rengagement,
» les fonctions mais non la solde. — Le remède est illu-
» soire. »

Copiant toujours l'Allemagne, le gouvernement italien a cherché dernièrement à améliorer la situation des sous-officiers, auxquels il est réservé des emplois après 12 ans de service. Au moment de leur libération, les sous-officiers peuvent attendre au corps ces emplois et reçoivent 1 franc en plus de leur solde journalière.

**Instructeurs d'équitation.** — Sans parler de l'Ecole de cavalerie de Pignerol, sur laquelle je reviendrai en reprenant ce qui a trait aux officiers, je dois maintenant énumérer les cours d'équitation qui s'y professent, afin d'indiquer comment l'équitation même est enseignée dans les régiments.

Il y a donc, à l'Ecole de Pignerol, comme divisions :

1° Celle formée par les sous-lieutenants sortant de l'Ecole de Modène comme officiers de cavalerie ;

2° Une division de lieutenants ;

3° Une division de sous-officiers détachés des régiments. — C'est sur celle-ci que j'appelle l'attention, comme nous intéressant particulièrement en ce moment.

Ces sous-officiers sont divisés eux-mêmes en deux catégories :

L'une formée de sous-officiers qui viennent à l'Ecole pour la première fois et retournent dans leurs corps comme

instructeurs d'équitation, après un cours de deux ans (1) ; l'autre, formée par des sous-officiers, envoyés de nouveau à l'Ecole ou conservés, pour suivre le « cours magistral d'équitation. »

Ces derniers, assez comparables à nos sous-maîtres de manège, sont une vingtaine environ par an.

Mais c'est là une carrière spéciale pour les sous-officiers qui peuvent y trouver leur bâton de maréchal, dans le grade de capitaine écuyer.

Je me hâte d'ajouter que la carrière d'écuyer n'est pas entourée de prestige en Italie comme chez nous.

Ces écuyers, ex-sous-officiers, sont donc les instructeurs d'équitation dans les écoles, dans les régiments, et sont spécialement chargés du dressage.

## INSTRUCTION

**Recrues.** — Les recrues arrivent dans les premiers jours de décembre et sont commencées au manège et dans des carrières au moyen d'assouplissements.

On les place à cheval à l'allemande... toujours ! — droits sur la selle, la pointe des pieds relevée. Cette position rend la jambe adhérente, mais raidit tout le corps.

**Anciens cavaliers.** — Les anciens cavaliers sont donc aussi sur l'enfourchure, le corps trop droit, les reins trop cambrés ; les jambes sont bien placées.

Au travail sur les carrés, recrues et anciens cavaliers se conforment aux principes suivants :

Les distances sont fixes et doivent être conservées, mais varient selon le nombre d'hommes travaillant ensemble. — Conformément à nos anciennes idées, les figures doivent être géométriquement tracées.

---

(1) Par suite de modifications récentes, ce cours n'est plus, je crois, que d'un an et les sous-officiers appelés à suivre le « cours magistral », sont conservés une deuxième année. (Note de l'auteur.)

Le travail individuel a lieu en prenant chaque cavalier individuellement, mais... il est une constatation de résultat au lieu d'être un moyen de dressage.

Enfin, le cheval est toujours rassemblé, contenu; on ne fait jamais de travail le cheval libre, coulant, s'allongeant au galop; au saut, le cheval marque presque toujours un temps d'arrêt.

« Au travail sur les carrés, la cavalerie italienne se pré-
» sente avec avantages, dit encore le capitaine Aubier; à
» l'extérieur, en campagne en serait-il de même ? »

**Armement.** — Les régiments de cavalerie ont le sabre, un revolver et le mousqueton Weterli à baïonnette, porté à la selle.

De plus, les 10 premiers régiments de cavalerie (1) ont la lance, dont les officiers se montrent très partisans.

**Règlement d'exercices.** — La cavalerie italienne a été dotée en 1889 d'un nouveau règlement d'exercices (2), qui présente quelques innovations, dont les principales sont les suivantes :

Les ruptures se font par le centre et les déploiements en éventail.

Chaque peloton est divisé en deux sections, qui font des conversions — (à droite, à gauche, demi-tour).

Pour les déploiements, — s'il n'est pas commandé d'allure, la fraction de tête s'arrête ou diminue l'allure d'un degré, — si une augmentation d'allure est indiquée, la fraction de tête continue à la même allure et les autres fractions la doublent.

Le gradé du centre suit toujours le guide.

---

(1) Les 24 régiments se subdivisent en : 4 régiments de lanciers lourds, — 6 régiments de lanciers légers et — 14 de chevau-légers. (Note de l'auteur.)

(2) Traduit par le capitaine Picard en 1889.

Dans les colonnes, le principe d'exécuter le mouvement par imitation, si on n'a pas entendu, est admis.

Les pelotons peuvent être complètement inversés dans l'escadron. Enfin, les commandements sont très simplifiés.

**Préliminaires.** — La première partie du règlement comprend les préliminaires, émet les principes et indique le but.

Elle indique les commandements pour la charge qui sont : « Pour la charge — Au galop — Marche — Chargez ! ».

Ce dernier commandement est répété par tous les gradés et les hommes crient : « Savoia ! »

La charge se termine par la mêlée ou par une poursuite faite par la fraction désignée au commandement « A volonté. Chargez ! »

Pour les fourrageurs, les cavaliers ne doivent pas chercher à conserver entre eux des intervalles égaux, mais bien former des bouquets au moment du choc.

Cette première partie se termine par les principes pour l'exécution de l'attaque contre la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie et de grands objectifs.

**Ecole de peloton.** — La 2e partie comprend l'école de peloton et d'escadron.

Le peloton se compose de 2 sections, pouvant converser comme le fait notre peloton.

Les cavaliers sont comptés par deux dans chaque section, en commençant par le centre et, comme le cavalier du centre, nous l'avons dit, suit toujours le guide, il en résulte que, — pour la rupture par deux c'est le n° 1 placé à la gauche de la section de droite et le n° 1 placé à la droite de la section de gauche, — pour la rupture par quatre, ce sont les nos 1 et 2 de la gauche de la section de droite, 1 et 2 de la droite de la section de gauche, — qui rompent les premiers et sont suivis, — dans le premier cas par les nos 2, — dans le deuxième par les deux fractions de 2 suivantes, — qui viennent se placer derrière.

La formation du peloton se fait par le mouvement inverse,

en éventail, les fractions suivantes venant se placer — celles de droite, à droite, — celles de gauche, à gauche — des précédentes.

Ce mouvement se fait en avant ou diagonalement.

Le doublement ou le dédoublement par 2 ou par 4 se font d'après les mêmes principes.

Etant en colonne de route, ils font encore exécuter à leurs cavaliers des demi-tours individuels, un ou deux cavaliers (quand il s'agit de la colonne par 4) — tournant à l'extérieur.

A signaler encore :

Les mouvements d' « ouvrir et serrer les rangs », qui se font toujours en avant.

L'oblique individuelle, qui se fait simultanément et — la conversion à pivot mouvant, dont le rayon minimum est de 30 pas et pendant laquelle le guide conserve l'allure.

**Ecole d'escadron.** — L'escadron, devant le centre duquel se trouve le commandant à 15 pas ($12^m$) (1), se compose de 4 pelotons qui, réunis deux à deux, forment deux demi-escadrons.

L'alignement se prend sur les deux pelotons du centre.

La colonne de route est formée sur un peloton quelconque, la colonne de pelotons, normalement, sur le 2e peloton.

Le déploiement — en avant, de flanc, diagonal — est toujours central, en éventail, la fraction de tête se conformant, pour les allures, à ce qui a été dit précédemment.

La conversion à pivot fixe ne s'emploie que pour le demi-à-droite au maximum, l'à-droite s'exécute par les mouvements de « Pelotons à droite », puis « En bataille ».

Dans la conversion à pivot mouvant, le guide conserve l'allure, comme à l'école de peloton.

---

(1) Le pas vaut $0^m,75$ en Italie. (Voir, à, la fin de la brochure le tableau comparatif de la longueur du pas et des allures dans les armées européennes.)

L'escadron isolé ne met ni réserve, ni flanc offensif, ni flanc défensif, — sauf en instruction.

Enfin, les manœuvres ne se font pas au galop allongé.

L'école d'escadron est suivie d'un chapitre intitulé : « Instruction de l'escadron en campagne » et empiétant sur le service en campagne, pour enseigner les procédés.

Cette instruction se subdivise en « instruction individuelle » qui comprend : *l'étude du terrain; — l'orientation; — l'exercice de marcher en terrain varié* — et en « instruction tactique des petits détachements », étudiant le rôle des détachements de sûreté : *poste d'avertissement, — petit poste, — grand'garde, — patrouilles, — avant-garde, — etc.*, — des détachements d'exploration : *patrouilles de découverte, — de liaison, — transmission des ordres, postes de correspondance*, — des détachements de combat : *groupe de fourrageurs, — section pour le combat à pied, — éclaireurs de terrain, etc.*

**Ecole de régiment.** — Peu de chose à relever.

Les escadrons sont au nombre de 4 à 6.

Les ordres en colonne ou en ligne sont les mêmes que les nôtres.

Les ruptures et déploiements se font toujours d'après les mêmes principes et, de même que le peloton est scindé en 2 sections, l'escadron en 2 demi-escadrons, le régiment est partagé en 2 demi-régiments.

Il existe alors des formations de demi-régiments en ligne de colonnes, l'un derrière l'autre, — ou l'un des deux étant à droite ou à gauche et en avant; — c'est dire qu'ils emploient fréquemment le dispositif en échelon, et cela, aussi bien en bataille qu'en ligne de colonnes.

Une « instruction du régiment en campagne » suit également l'école de régiment et est analogue à celle de l'escadron.

**Corps de cavalerie supérieurs au régiment.** — La bri-

gade est instruite comme première ligne d'une division et comme corps indépendant.

Suivant les règles données par les dernières modifications apportées au règlement allemand, le règlement italien attribue les proportions suivantes à la constitution des lignes :

Première ligne, devant fournir le choc principal, la moitié de la force disponible, dans la majorité des cas ;

Deuxième ligne, concourant à l'action de la première, moitié de ce qui reste ;

Troisième ligne, réserve, de force égale à la deuxième.

## EMPLOI DU CHEVAL

Comme les Allemands, les Italiens font de nombreuses expériences de passage de cours d'eau ; pour n'en citer qu'un fait — le 16 septembre 1888, une division de cavalerie a exécuté le passage du Tessin, les hommes et les harnachements sur des radeaux, faits par les sapeurs, les chevaux attachés par 5 à une perche et nageant derrière. — Chaque escadron a effectué le passage en quarante-cinq minutes environ et, au bout de dix à douze minutes, des patrouilles ont pu commencer à explorer du côté opposé.

A la suite des manœuvres de 1888, le duc d'Aoste adressait au roi un rapport constatant que les patrouilles de découverte cherchaient à entreprendre de petits engagements, au lieu de renseigner, comme elles doivent le faire ; de même, que les grandes unités cherchaient plutôt à combattre qu'à explorer et oubliaient qu'elles doivent se glisser ou pénétrer avec force jusqu'au gros.

Il proposait de multiplier les exercices en terrain varié et, pour les officiers, recommandait les voyages de cavalerie, — très en honneur en Allemagne et dont je parlerai, — et l'usage du jeu de la guerre.

Les améliorations apportées au service de la remonte, la

plupart des progrès, faits, en ces dernières années, par la cavalerie italienne, étaient dus au duc d'Aoste, sur lequel celle-ci et le gouvernement fondaient les plus grandes espérances.

Malheureusement, il a été enlevé à l'âge de 44 ans et il était remplacé, le 27 mars 1890, comme directeur des manœuvres et inspecteur général de la cavalerie par le général de Morra.

L'inspecteur général est chargé de maintenir l'unité de doctrine et d'instruction dans la cavalerie; c'est, de plus, son avocat naturel.

Le 10 mars 1890 a paru, en Italie, une instruction de 20 pages, sur le service d'exploration, en voici le résumé :

« Une division de cavalerie indépendante met deux escadrons en découverte; le reste de ce régiment est l'avant-garde du gros.

» Le front d'un escadron de découverte est de 10 kilomètres environ. »

L'instruction indique encore qu'on doit employer peu de postes de correspondance, et définit très minutieusement le rôle des chefs de patrouilles.

En 1891, les manœuvres ont consisté seulement pour quatre régiments du V^e^ corps (Bologne) en un séjour d'un mois (1^er^ au 30 juillet) au camp d'instruction installé à Pordenone et, pour quatre autres du X^e^ corps (Naples), en des exercices d'exploration d'une durée de 10 jours environ, où l'on a mis en pratique, sous la direction du major général Longhi, faisant fonctions d'inspecteur général, les procédés indiqués ci-dessus.

Les régiments qui changeaient de garnison devaient en profiter pour exécuter des exercices analogues, à double action, de la durée d'une semaine.

**Résumé.** — Comme on peut le voir, les Italiens suivent la voie tracée par les Allemands, et les imitent en toutes leurs innovations.

Leur équitation rassemblée, leur système de remonte et l'organisation des dépôts, leur nouveau règlement d'exercices, etc., tout cela est empreint du même souffle allemand, et la copie fidèle des mêmes institutions en Allemagne.

Mais l'importation allemande alla plus loin, et les Germains ont voulu transfuser leur sang froid (sans trait d'union), leur automatisme, à ces Méridionaux à sang chaud.

Les officiers italiens le déplorent, car cette assimilation impossible double leurs difficultés d'éducation.

Le soldat italien veut prouver que son tempérament, au moins, est... national !

La conquête du Germain sur le Méridional s'arrête là !

---

# ANGLETERRE

## CHEVAUX

**Production. — Remonte.** — Les documents officiels indiquent qu'il y a dans l'armée anglaise, environ un tiers d'hommes en plus des chevaux; ainsi, en 1887, les 31 régiments de cavalerie (1) comprenaient 11,800 chevaux pour 18,060 cavaliers; — pour les 3 régiments de la garde, il n'y avait que 800 chevaux; — il en était de même en 1889 et en 1890.

Il y a donc grande pénurie de chevaux et cela, aussi bien dans la mère-patrie que dans l'armée des Indes.

Ce n'est que depuis 1887 qu'*un département de la remonte de l'armée*, créé au ministère de la guerre, est chargé de pourvoir de chevaux les corps qui, auparavant, achetaient eux-mêmes dans la limite des crédits. Par exception, la garde continue à acheter directement.

Il existe des dépôts de remonte à Woolwich, Dublin, Cork et Londres; les achats se font entre 3 et 4 ans et les chevaux sont envoyés, souvent, directement dans les corps.

A la même époque, 1887, des primes d'encouragement ont été instituées pour l'élevage, dont les principaux centres de production sont : la partie méridionale de l'Irlande, la vallée de la Clyde en Ecosse, le Lincolnshire et le Yorkshire, dans la région nord-est de l'Angleterre.

M. de l'Hervilliers, lieutenant au 6e chasseurs d'Afrique,

---

(1) Les 31 régiments se décomposent ainsi :
3 cuirassiers de la garde : (1 « Horseguards » ; 2 « Lifeguards ») ;
10 dragons, dont 4 de grosse cavalerie et 6 de cavalerie de ligne ;
5 lanciers ;
13 hussards. (Note de l'auteur.)

a constaté « de visu », lors d'un voyage en Angleterre, ce manque de chevaux et il me dit qu'un régiment de cavalerie, qui devrait compter 600 chevaux, n'en a guère que 450 à 500 en moyenne. — Il ajoute que les chevaux de troupe, à l'exception de ceux des régiments des « Life-Guards » et des « Horse-Guards », lui ont paru assez ordinaires. Leur taille varie entre $1^{m},55$ et $1^{m},62$, ils ont généralement assez de coffre, de beaux aplombs, mais peu de distinction.

Il faut environ 2,500 chevaux par an à la cavalerie ; comme les juments sont moins chères, c'est surtout sur elles que portent les achats au prix moyen de 900 francs.

La population chevaline du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande n'est que de deux millions.

On peut diviser, d'une façon générale, les chevaux anglais en trois catégories : les pur-sang, descendants de « *Godolphin's Arabian* — « *Darley's Arabian* — *Byerley's Turck* — *Barwen's Barb*, étalons orientaux importés au commencement du siècle; — ceux de demi-sang; — enfin ceux qui ne proviennent pas en ligne aussi directe des étalons mentionnés.

Sans tenir compte de ces degrés de sang, on nomme, en Angleterre : *poneys*, tout cheval au-dessous de $1^{m},40$; — *cobs*, les chevaux de taille moyenne, mais étoffés; — *hunters*, les chevaux de chasse; — *hacks*, les chevaux de promenade; — *chargers*, les chevaux de tête de la cavalerie.

Les hunters font des chevaux d'armes hors ligne; la « Yeomanry » (cavalerie de la milice) est remontée en hunters.

**Cavalerie de la milice (Yeomanry).** — La cavalerie de la milice — 39 régiments — appelée seulement en cas de guerre et dans des cas spéciaux : émeutes, escorte du souverain, etc., est recrutée parmi les jeunes gens de la petite bourgeoisie, employés de commerce, commerçants et artisans d'une part, fermiers et petits propriétaires fonciers de l'autre, qui s'astreignent tous les ans à certains exercices;

ils manœuvrent bien et sont, en général, bons tireurs. — Leurs officiers sont tenus de passer des examens.

Il faut 15,000 chevaux environ pour remonter la « Yeomanry ».

Chaque « Yeoman » doit avoir une monture lui appartenant, néanmoins le Règlement autorise la location de chevaux pour les périodes de convocation.

Ils sont constitués en « troops » de 42 cavaliers, ayant un capitaine, deux officiers subalternes et un sergent.

L'homme qui quitte la Yeomanry, avant d'y avoir accompli 3 années de service et sans excuse légitime, doit payer une amende de 25 à 125 francs.

**Façon de monter.** — L'équitation est plutôt large dans la cavalerie anglaise.

Les hommes, généralement bien conformés, montent avec vigueur et entrain, laissant beaucoup de liberté à leurs chevaux.

Ils font beaucoup de sauts et de travail à l'extérieur.

## LES HOMMES

**Recrutement. — Institutions militaires.** — Les hommes sont recrutés par engagements volontaires.

L'engagement est de 12 ans, quoique l'homme puisse faire choix du service long ou court.

Dans le 1er cas, il passe 12 ans sous les drapeaux, c'est la minorité; — Dans le 2e il y reste un temps qui varie de 3 à 7 ans et termine sa période de 12 ans dans la réserve de la première classe.

Certains soldats peuvent quitter le service, même avant trois ans, en se rachetant moyennant 250 francs dans les trois premiers mois et 450 francs ensuite.

Dans une période de prospérité, le nombre des recrues diminue sensiblement, pour s'accroître dès que la fortune publique est atteinte, donc les ressources sont très variables.

Après 9 ans de service, les soldats et les sous-officiers peuvent contracter des rengagements et acquièrent des droits à une pension de retraite, qui leur est accordée au bout de 21 ans passés sous les drapeaux.

Voici encore quelques détails, sur le soldat anglais, tirés d'une revue américaine, *le Harpers magazine,* reproduits, en 1890, par la *Revue militaire de l'étranger* et dus au général Wolseley, adjudant général de l'armée anglaise; ils feront connaître quelques coutumes de cette armée :

« La solde journalière du soldat anglais est de 1 fr. 25 plus 3/4 de livre de viande et une livre de pain blanc; avec sa solde, il achète thé, sucre, lait, légumes qui lui reviennent à 0 fr. 35 environ.

» Il est libre à 3 heures de l'après-midi.

» Dans les quartiers, sont installés des jeux de cricket, foot-ball, palets. Les cantines sont des sortes de clubs, vivant de leurs ressources et dont les bénéfices sont consacrés aux soldats.

» Certaines casernes contiennent même des salles de spectacles.

» 100 millions ont été dépensés en 1890 pour des améliorations de ce genre.

» Certains avantages sont faits aux sous-officiers; — un certain nombre de fils de gentlemen s'engagent pour devenir officiers; tous les ans, 50 sergents environ reçoivent des commissions de lieutenants. »

## INSTRUCTION

L'instruction est faite par les sous-officiers, ceux-ci, *des hommes faits,* sont bons instructeurs.

Les hommes sont exercés dans des carrières à des mouvements se rapprochant sensiblement de ceux prescrits par nos règlements.

Des parcours à obstacles sont disposés près des terrains

d'exercices ; — ils comprennent des haies, douve, banquette, mur et, quelques-uns, un obstacle, nommé « open ditch » (fossé ouvert), qui se compose d'une barrière fixe, de 70 à 85 centimètres de haut, placée devant une douve, de 1 mètre à $1^m$,80 de large, en arrière de laquelle se trouve encore un talus de $0^m$,80 à 1 mètre de hauteur, surmonté de quelques balais.

L'application de l'emploi du sabre offre une particularité.

A l'extrémité supérieure d'un chandelier se trouve une petite tablette de forme circulaire, dans laquelle un certain nombre d'ouvertures ont été pratiquées. On fixe dans ces ouvertures des petites baguettes en bois. Les hommes, en passant près du chandelier, sont exercés à fendre d'un coup de sabre les susdites baguettes. Selon la grosseur des baguettes, l'allure du cheval, la situation du chandelier, etc., ils doivent naturellement frapper avec plus ou moins de force. Les officiers considèrent cet exercice comme très efficace.

Je dois à l'amabilité de M. de l'Hervilliers ces derniers renseignements, dont je le remercie ici publiquement ; je terminerai l'étude de cette puissance, moins intéressante, pour nous, que les précédentes, en remettant en mémoire quelques autres exercices assez curieux, pratiqués dans la cavalerie anglaise.

**Exercices complémentaires de la cavalerie anglaise** (1). — C'est d'abord le « Tent peggin » ; il s'agit d'enlever, étant à toute allure, au bout d'une lance ou d'un sabre, un piquet de tente fiché en terre ;

Ensuite le « Lemon cutting », — étant au galop, couper d'un coup de sabre un citron placé sur un piquet ou suspendu à un fil ;

Ou bien fendre verticalement ou chasser, par un coup horizontal, une boule en bois placée sur un piquet.

---

(1) Extrait de la « *Revue de Cavalerie* » de novembre 1885.

Pour s'exercer au combat individuel, ils font des luttes : un cavalier, à cheval, avec un homme à pied, sabre contre sabre, sabre contre baïonnette, ou lance contre lance. Ils terminent par des simulacres de mêlée, rang contre rang, et il n'est pas rare de voir des hommes et des chevaux renversés.

Les hommes ont des masques et des plastrons, les armes sont boutonnées, bien entendu.

Ils font encore coucher leurs chevaux et tirent derrière, exécutent des luttes à main plate à pied et à cheval et toutes sortes d'exercices gymnastiques tel que celui, assez extraordinaire, où il s'agit de manier de lourdes masses, avec lesquelles ils coupent des barres en plomb ou un mouton dépouillé de sa peau et suspendu à un arbre.

Enfin, leurs courses sont à signaler : courses à 3 jambes (three leggedrace), les champions sont réunis 2 à 2, la jambe droite de l'un est attachée à la jambe gauche de l'autre, ils ont ainsi 3 jambes pour 2 ; — le « Pole race », 2 hommes portent une perche sur laquelle un troisième est à cheval ; — le « Backet of water race », chaque coureur porte un seau d'eau sur la tête ; — enfin, la « menagerie race », chaque homme fait courir une bête qu'il tient en laisse, cochon, poulet, etc.

Ces exercices ont pour but de leur donner de l'entrain et surtout de les assouplir, pour les mettre ensuite mieux à cheval ; on leur donne des prix en argent et les plus adroits portent un insigne distinctif : 2 lances ou 2 sabres en croix sur le bras gauche.

Souvent des joutes et des tournois de ce genre sont donnés au public au profit des pauvres.

L'armée des Indes excelle, paraît-il, dans ces exercices.

## ARMÉE DES INDES

L'effectif des troupes anglaises détachées aux Indes était de 72, 424 hommes en 1890.

La cavalerie comprend 9 régiments de ligne formant un total de 5,661 hommes ; les régiments anglais y viennent à tour de rôle, tous les douze ans.

L'effectif des troupes indigènes aux Indes est de 140,883 hommes, dont 22,590 pour la cavalerie.

Les chevaux du pays, de race turcomane ou persane dégénérée, n'ont ni le fond ni la vitesse des chevaux australiens avec lesquels se remonte la cavalerie britannique ; du reste, les populations indigènes ont peu d'aptitude pour l'équitation.

---

# ESPAGNE

**Production. — Remonte.** — Je ne dirai qu'un mot de sa remonte.

Les chevaux font défaut.

Les anciennes races de chevaux espagnols ont dégénéré, quoique, depuis trente ans, il y ait de l'amélioration, grâce au sang arabe.

L'argent manque.

Il n'y a guère que 88 chevaux par escadron pour 111 hommes.

28 régiments, dits de réserve, créés par le roi Alphonse XII et destinés à doubler les 28 régiments actifs en mobilisation — (4 dragons, 8 lanciers, 14 chasseurs, 2 hussards), — comprennent en tout quelques officiers et 8 cavaliers chacun !

L'appel de la classe en 1890, pour la cavalerie, a été de 4,936 hommes ; les 28 régiments actifs ont chacun un effectif de 441 hommes. L'incorporation a eu lieu le 4 avril.

Les 24,000 chevaux nécessaires en cas de mobilisation seront difficilement trouvés, la population chevaline est de 700,000, mais il y en a à peine 24,000 dressés à la selle.

Le service de la remonte n'est pas séparé de celui des haras et est dirigé par un officier général, sous les ordres du directeur général de la cavalerie, au ministère de la guerre.

Il y a, en Espagne, 6 dépôts d'étalons et 4 dépôts de remonte, 3 en Andalousie, dans les provinces de Grenade, Cordoue et Séville, et un en Estramadure.

Les province du Midi et de l'Andalousie sont les principaux centres d'élevage.

L'Espagne achète 840 chevaux en moyenne par an à l'étranger.

La cavalerie espagnole ne manœuvre par beaucoup en masses, — elle n'est ni endivisionnée, ni embrigadée. — Elle va peu aux allures vives. — En 1882, le Ministre de la guerre a prescrit aux régiments de s'exercer aux marches de résistance. — D'une façon générale, l'équitation est plutôt celle de manège que celle d'extérieur.

---

# BELGIQUE

**Organisation et système défensif.** — Ce vaillant petit Etat mérite bien quelques lignes, et il faut savoir à qui nous aurions affaire si nous passions sur son territoire, ce qui pourrait arriver dans le cas d'une nouvelle rencontre avec l'Allemagne.

Son système défensif actuel réside : 1° dans l'organisation de l'armée qui compte, mobilisée, 140,000 hommes; — 2° dans le réduit défensif d'Anvers (organisé sur la demande de M. Bernaert, chef de cabinet, en 1887), couvert facilement par des inondations, entouré de forts et de têtes de ponts (Termondes, Ruppelmonde, Malines, Lierre, Diest) et réapprovisionné facilement par l'Escaut; — 3° dans les fortifications élevées autour de Huy, Liège et Namur (21 forts qui sont presque terminés) et qui barrent la vallée de la Meuse.

Au 1er novembre 1888, l'armée active comprenait 105,223 hommes, et avec les réserves, 138,967 hommes.

Il y a huit régiments de cavalerie formant deux divisions. En cas de mobilisation, elles constitueraient la cavalerie indépendante, pendant que les 5es escadrons des chasseurs (2 régiments) réunis, formeraient la cavalerie d'un premier corps; ceux des guides (2 régiments), celle du 2e corps de l'armée de campagne et ceux des lanciers (4 régiments) constitueraient un régiment destiné à seconder la division mobile de la position d'Anvers.

## CHEVAUX

**Production. — Remonte.** — Les ressources chevalines de la Belgique ne s'élèvent qu'à 300,000 têtes; elles ne sont pas suffisantes pour entretenir l'effectif de la cavalerie qui est de 9,055 chevaux.

Aussi, des achats sont-ils faits par des commissions, en Irlande principalement.

La Belgique n'a guère comme races que la « flamande », qui fournit plutôt des animaux de trait, et la race « ardennaise », dont les produits sont assez résistants.

Le prix moyen d'achat des chevaux de cavalerie est de 1,200 francs, avec une majoration de 50 francs pour les chevaux nés en Belgique, mais c'est une promesse qui n'engage pas beaucoup le gouvernement, car, sur 100 présentés, il n'y en a souvent pas un seul.

Les Belges n'ont ni dépôts ni établissements hippiques.

Le colonel baron Lunden, qui commande un des deux régiments de guides, cherche à introduire le cheval de pur sang anglais en Belgique.

Dernièrement il allait, sur l'un d'eux, de Mons à Tournai, parcourant 100 kilomètres en six heures.

Certes, en France, il n'y a plus à se faire l'avocat du cheval de pur sang, — le roi des chevaux d'armes! — son adoption comme tel dans l'armée est chose faite.

Qui a monté ce cheval, n'en veut plus d'autres; les délices, — voisines de l'ivresse, me disait un jour un camarade, — qu'il procure, lui valent bien un petit coup d'encensoir dans cette étude où il est si souvent question de lui.

Il peut paraître étonnant même qu'il n'ait pas été apprécié plus tôt, car sa vogue, dans d'autres cavaleries, ne date pas d'aujourd'hui.

Laissez-moi vous citer encore, à son sujet, un fait anecdotique, glané dans les remarquables « Mémoires du général de Marbot » (tome II, chapitre XXXVI) :

« Pendant le séjour que nous fîmes à Sobral, je fus de nouveau témoin d'une ruse de guerre employée par les Anglais; elle est d'une telle importance que je crois devoir la signaler ici. — On a dit bien souvent que les chevaux de pur sang sont inutiles à la guerre, parce qu'ils sont si rares, si coûteux, et qu'ils demandent tant de soins, qu'il est à peu

près impossible d'en former un régiment, ni même un escadron. — Ce n'est pas ainsi non plus que les Anglais s'en servent en campagne, mais ils ont l'habitude d'envoyer des officiers *isolés*, montés sur des chevaux de course, observer les mouvements de l'armée qu'ils ont à combattre. — Ces officiers pénètrent dans les cantonnements de l'ennemi, traversent sa ligne de marche, se tiennent sur les flancs de ses colonnes pendant des jours entiers, et tout juste hors de la portée du fusil, jusqu'à ce qu'ils aient une idée précise de son nombre et de la direction qu'il suit.

» Dès notre entrée en Portugal, nous vîmes plusieurs observateurs de ce genre voltiger autour de nous. En vain on essaya de leur donner la chasse, en lançant après eux les cavaliers les mieux montés. Dès que l'officier anglais les voyait approcher, il mettait son excellent coursier au galop et, franchissant lestement les fossés, les haies et même les ruisseaux, il s'éloignait avec une telle rapidité que les nôtres, ne pouvant le suivre, le perdaient de vue et l'apercevaient peu de temps après à une lieue de là sur le haut d'un mamelon d'où, le carnet à la main, il continuait à noter ses observations. Cet usage, que je n'ai jamais vu si bien employé que par les Anglais, et que je tâchai d'imiter pendant la guerre de Russie, aurait peut-être sauvé Napoléon à Waterloo, car il eût été prévenu par ce moyen de l'arrivée des Prussiens!..... Quoi qu'il en soit, les coureurs anglais, qui, depuis notre départ des frontières d'Espagne, faisaient le désespoir des généraux français, avaient redoublé d'audace et de subtilité depuis que nous étions devant Sobral. On les voyait sortant des lignes, courir avec la vélocité du cerf à travers les vignes et les rochers, pour examiner les emplacements occupés par nos troupes!... »

Le général de Marbot s'exprime ainsi à propos de la campagne du Portugal, après la retraite sur Santarem et, pendant le séjour qui eut lieu à Sobral de novembre 1810 jusqu'en mars 1811.

Après cet éloge pompeux du cheval de pur sang, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, sans commentaires, et à revenir aux Belges.

**Dressage.** — On ne peut parler de l'instruction équestre en Belgique sans dire un mot de la méthode Van den Hove, de Heusch, qui a fait bruit en France, il y a quelques années, puisqu'il avait même été question de confier un certain nombre de chevaux et de sous-officiers à M. Fillis, pour l'appliquer et la mettre à l'essai.

Le cadre d'or de Saumur s'est levé comme un seul homme et parlait déjà de donner sa démission en bloc! Franchement, il y avait de quoi car, sans retirer à M. Fillis une seule de ses qualités qui sont réelles, j'aime à croire qu'il y a, dans l'armée, nombre d'officiers qui... l'égalent... au moins!

Le capitaine Van den Hove s'était chargé de dresser lui-même, suivant sa méthode, les chevaux du 2e lanciers belges.

On sait que cette méthode est basée sur les assouplissements, faits à pied, avec la cravache, sur les effets diagonaux et les effets d'ensemble.

M. le lieutenant-général Fischer, les officiers du 2e lanciers et de nombreux officiers étrangers, parmi lesquels il faut citer M. le colonel Gerhart, ancien instructeur en chef de l'Ecole de Saumur, ont assisté à Louvain, en mai 1888, à la 26e leçon de 20 chevaux de remonte, présentés par le capitaine Van den Hove.

La *Revue de Cavalerie,* qui rapporte ces détails, dit que les chevaux ont fait leur travail, exécuté le saut d'obstacles, traversé des flammes, etc., avec le plus grand calme et la plus grande précision.

Les autres régiments belges, à la suite de cette expérience, ont fait le dressage de leurs jeunes chevaux d'après cette méthode; — il ne comprend que trente leçons et ne dure que trente jours.

Les Allemands font durer le leur dix-huit mois, — il y a une légère différence !

Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude de rechercher quelle est la meilleure manière de faire ; cependant, une chose qui saute à l'œil du premier coup, c'est que le dressage, — étant plutôt un entraînement progressif que l'exécution de mouvements conventionnels quelconques, — il vaut mieux qu'il soit trop long que trop court.

En France, maintenant, le dressage dure près de dix-huit mois aussi, puisque à 5 ans, on ne fait faire aux jeunes chevaux qu'un petit travail, on ne les emmène pas aux manœuvres et, dans la première partie de l'année suivante, on les confie aux sous-officiers, aux officiers, dans certains régiments au moins ; cette façon de procéder ne peut avoir que les effets les plus salutaires pour la perfection du dressage et la conservation des chevaux.

Dans la méthode Van den Hove, il y a d'excellentes choses, — comme dans toutes les méthodes, — et je ne doute pas que son auteur, le capitaine, l'appliquant lui-même n'obtienne des résultats surprenants, mais, pratiquée par d'autres surtout, elle n'est pas applicable aux chevaux d'une armée.

## INSTRUCTION

**Règlement d'exercices.** — Le règlement du 7 août 1879 a remplacé l'ordonnance française de 1829, que la cavalerie belge avait adoptée sans modifications ; — il a été complété, en 1883, par l'adjonction de l'Ecole de brigade et de division.

Ce règlement comprend sept parties : 1° Ecole de cavalier à pied ; — 2° Ecole du peloton et de l'escadron à pied ; — 3° Ecole du cavalier à cheval ; — 4° Ecole du peloton à cheval ; — 5° Ecole de l'escadron ; — 6° Ecole de régiment et considérations tactiques ; — 7° Ecole de brigade et emploi de la cavalerie sur plusieurs lignes.

Nous ne nous occuperons, bien entendu, que de ce qui nous intéresse.

*Préliminaires.* — Un cours de dressage est fait, par un officier supérieur, aux lieutenants et sous-lieutenants.

Il existe deux classes d'instruction dans l'escadron, la deuxième comprenant les recrues et les anciens cavaliers insuffisamment instruits.

**Ecole du cavalier à cheval.** — *Travail en couverte.* — Le travail préparatoire se fait en couverte et en bridon.

*Position à cheval.* — La cuisse verticale, les jambes toujours près, derrière les sangles; — les talons plus bas que la pointe du pied.

Décidément, l'Allemagne l'emporte! mais ce n'est pas fini!!

*Travail en bridon.* — La première partie de ce travail, jusqu'à la leçon de l'éperon, se fait encore en couverture. — Plus royalistes que le roi! ils vont plus loin que le maître!

Il n'y a pas de travail à distances indéterminées; les cavaliers sont toujours en reprises avec des distances de 3 mètres, 2 mètres ou 1 mètre. — La provenance est toujours la même.

Le demi-tour sur les hanches est remplacé par un tourner sur place autour du centre de gravité.

*Travail en armes.* — Les cavaliers qui font, à pied d'abord, de l'escrime du sabre, exécutent des parades correspondant aux coups de sabre.

Pour le coup de pointe à terre, il est recommandé de saisir la crinière avec la main gauche.

**Ecole de peloton.** — Je signale toujours seulement les points importants et différents de notre règlement.

La distance d'un rang à l'autre n'est que de 1 mètre.

La conversion à pivot fixe n'existe pas et est remplacée, pour le peloton isolé, par une « conversion d'évolutions », dans laquelle le guide décrit un arc de cercle de 9 mètres de rayon.

La conversion à pivot mouvant, dite « conversion de mouvement », n'en diffère que par l'arc de cercle décrit par le guide; il est alors de 15 mètres.

Dans ces deux conversions, dont l'arc de cercle seul change, le guide conserve l'allure.

Dans l'escadron et le régiment, l'aile marchante conserve l'allure et le capitaine ou le colonel diminuent ou changent la leur.

La charge s'exécute comme chez nous, mais les cavaliers sont exercés à la mêlée après la charge et se rallient sans rechercher leur place.

Pour le saut d'obstacles en peloton, le 2e rang prend 6 mètres de distance.

**Ecole d'escadron.** — Le capitaine commandant est à 15 mètres en avant du chef du 2e peloton.

La demi-colonne est réglementée, mais il faut reconnaître qu'elle a toujours été moins employée qu'en Allemagne, — dans son beau temps.

Pour la rupture de l'escadron en colonne de pelotons, les 2e, 3e et 4e pelotons rompent droit, puis obliquent pour aller se placer en colonne derrière le 1er peloton.

L'escadron rompt en demi-colonne d'après les mêmes principes.

La charge s'exécute comme à l'école de peloton; lorsqu'on déploie un peloton en fourrageurs, ce peloton est exercé à se rallier avant de charger et à remplir le rôle de flanc offensif, garde-flanc et réserve.

**Ecole de régiment.** — Il est composé de 2 divisions, formées chacune par 2 escadrons, exceptionnellement par 3.

Les formations sont : en bataille, en lignes de colonnes, en masse, en colonne double en colonne de peloton.

En bataille, le colonel est à 60 mètres en avant du centre, le lieutenant-colonel à 30 mètres en avant de l'escadron de direction, les majors sont, eux, à 30 mètres en avant de leur division.

En ligne de colonnes, les capitaines sont à 6 mètres du flanc de leur escadron du côté de l'escadron de direction et à hauteur du chef du 1er peloton.

En masse, le capitaine occupe la même place à 3 mètres du flanc.

Dans la marche — en bataille, en échelon, en ligne de colonnes, etc., — le lieutenant-colonel est guide ; si le colonel veut diriger il se place devant le lieutenant-colonel.

Pour faire avancer une aile, on commande : « Changement de direction oblique à droite ou à gauche. Marche ».

A la sonnerie : « En bataille », le régiment se forme au galop derrière le colonel.

Pour la charge, le régiment détache un escadron en flanc offensif ou défensif, selon le cas.

L'escadron flanc défensif rompt en demi-colonne, le 1er peloton à hauteur du régiment; il fait tête à l'ennemi ou concourt à l'attaque directe.

**Considérations tactiques.** — Il est dit qu'il n'y a rien d'absolu. Le chef de cavalerie doit être initié aux méthodes de combat des autres armes et attaquer toujours le premier, même quand sa troupe est inférieure en nombre.

Le règlement préconise la formation en 1/2 colonne comme la plus avantageuse pour l'escadron flanc défensif.

**Corps de cavalerie supérieurs au régiment.** — La brigade se compose de 2 régiments, exceptionnellement 3, commandée par un général major. Deux brigades, exceptionnellement 3, forment une division; on lui adjoint de l'artillerie.

On forme, en principe, trois lignes contre la cavalerie.

La 3e ligne comporte, au moins, le quart de l'effectif total.

## EMPLOI DU CHEVAL. GRANDES MANŒUVRES.

Chaque année, la cavalerie, exécute des manœuvres, soit isolément, soit concurremment avec les autres armes.

En 1889, les manœuvres eurent lieu aux environs de Liège, sous la direction du général Von der Smissen.

En 1891, il n'y en eut que pour la 1re division de cavalerie, afin de compenser les dépenses occasionnées par le rappel des deux classes de milice.

Les manœuvres de la 1re division de cavalerie, exécutées au camp de Beverloo, sous la direction du lieutenant-général Fischer, commencèrent, le 11 août, par une mobilisation, précédant une marche de concentration faite en utilisant le terrain.

Les 1er et 2e guides formaient la 1re brigade, les 1er et 2e lanciers, la 2e.

Le 20 août, S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, inspecteur de la cavalerie, assiste à des manœuvres contre un ennemi figuré et le lendemain, à des essais faits avec le mousqueton à répétition (système Mauser) adopté pour la cavalerie.

Ces expériences n'ont pas été concluantes et la « Belgique militaire », qui rapporte ces détails, dit qu'on ferait mieux de commencer par adopter la selle modèle 1887.

Le 24 août, application tactique par brigades opposées. Une charge brillante de front et oblique a lieu dans la « Hechtelsche Heide ».

Le 25, rencontre supposée d'une division ennemie. — Dispositif préparatoire sur trois lignes : une brigade en 1re ligne, un régiment en 2e. — L'artillerie sert de pivot.

Le déploiement a lieu; 2 escadrons chargent en fourrageurs, la division appuie le mouvement.

Le 26, marche de la division sur le camp de Beverloo

contre une division ennemie, dont le service d'exploration est représentée effectivement.

Le contact est pris, il y a combat et retraite de l'ennemi.

Nouveau combat; le commandant de la division refuse une aile, afin de maintenir l'ennemi le plus longtemps possible sous le feu des batteries, et manœuvre de façon à rejeter l'adversaire dans les prairies marécageuses de la Nèthe.

Le 28, application stratégique et tactique par brigades opposées. Chaque brigade fait le service d'exploration de deux divisions mixtes marchant l'une contre l'autre.

Rencontre de la cavalerie.

Le 29, une brigade est supposée renforcée par de l'infanterie.

Après un engagement des deux brigades de cavalerie opposées, les guides (1re brigade) poursuivent les lanciers (2e brigade) timidement, sont assaillis par le feu de l'infanterie et, malgré des charges de fourrageurs, doivent battre en retraite.

Nouvelle hypothèse, comme chaque jour.

La 2e brigade poursuit la première qui a eu un engagement défavorable. Celle-ci gagne la Roosterbeck, y établit, avec le concours des pionniers, un pont, des passages, mais ils sont bientôt forcés. — La 1re brigade se retire de nouveau sur la Meulebeck, mais la 2e, soutenue par son infanterie, l'en déloge. — Un engagement des cavaleries a lieu, elles sont ralliées et l'opération se termine par un combat d'infanterie.

Le lendemain, un concours hippique clôturait cette belle période de manœuvres.

La «Belgique militaire » termine en émettant le désir que toute leur cavalerie soit appelée fréquemment à manœuvrer en masse, comme étant la seule façon de la préparer à son rôle en campagne, et elle ajoute : « Il est heureux que l'adjonction de l'infanterie aux manœuvres du 29 août ait dé-

fait cette légende que les généraux de cavalerie ne sont pas à même de diriger des opérations des trois armes. »

## POINTS DE RAPPROCHEMENT

**Résumé.** — Les sous-officiers belges peuvent devenir officiers.

Ceux-ci vont alors suivre un cours de neuf mois à l'Ecole spéciale d'Hasselt, commune pour les sous-officiers d'infanterie et de cavalerie, qui sont nommés officiers après examens.

Les autres officiers sortent de l'Ecole militaire d'Ixelles (faubourg de Bruxelles) partagée en deux parties, dont l'une reçoit les candidats pour l'infanterie et la cavalerie, l'autre ceux de l'artillerie et du génie.

L'admission a lieu par voie de concours de 17 à 21 ans. Le cours est de deux ans pour l'infanterie et la cavalerie, et les candidats sont nommés en sortant de l'Ecole.

A l'instar de l'Allemagne, des tribunaux d'honneur ont été créés dans les régiments le 25 avril 1889.

On le voit, — les Belges se sont inspirés des Allemands pour la confection de leur règlement et leurs procédés d'instruction et, d'autre côté, ont adopté quelques-unes de nos institutions, pour le recrutement des officiers en particulier.

Je le répète, ce vaillant petit Etat prend ici et là, cherchant sa voie, sans parti pris trop arrêté, je crois.

Permettez-moi de vous narrer, à son sujet, une petite histoire qui me fait rire encore et qui s'échappe de ma plume, comme malgré moi.

Un de mes bons amis, le capitaine de..., qu'est-ce que j'allais dire! — Pas d'indiscrétions..... Salut amical et... respectueux, ô toi qui fis tourner tant de jolies têtes!... Le capitaine en question, dis-je, s'amusait souvent (et nous avec), à faire défiler devant nous, par l'imagination, les

puissances étrangères, colorant son récit par une pantomime *ad hoc*, l'accent de chaque nation et un roulement, fait avec les pieds et les mains, imitant le bruit des chevaux au galop.

« Un nuage de poussière là-bas ! qu'est-ce? » — « Les Anglais ! — « Notre conteur prenait des airs de matamore et le roulement continuait, indiquant que nous pouvions continuer à galoper sans nous inquiéter.

« Halte ! qu'est-ce encore ? » — « Les Allemands. » — Le dédain s'accentuait. « Au galop, marche. » — Et le roulement de reprendre.

Et le défilait continuait.

Tout à coup un cri de : « C'est les Belges !!! » se faisait entendre.

« Macadam ! Bec-de-gaz ! » s'écriait alors notre jovial compagnon, — « je sommes f... us ! » Le roulement cessait subitement et souvent le narrateur se laissait choir sous la table — sauf son respect — pour preuve d'une panique et d'une défaite complètes.

Chacun de nous se tordait en se tenant les côtes, tant il mimait cette scène drôlement . J'en ris encore.

Quant aux Belges, peut-être n'en sont-ils pas encore là ! Mais, s'ils ne sont pas les maîtres du monde, ils paraissent, au moins, vouloir être maîtres chez eux !

---

## RUSSIE

La Russie va clore la série des puissances étrangères que je veux, moi, faire défiler devant vous.

En passant, je ferai remarquer, ainsi que l'a constaté un illustre voyageur dont je parle plus loin, qu'en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Russie même, les méthodes d'équitation ont beaucoup de points de ressemblance : on y retrouve de notre Baucher, quoiqu'on se garde bien de le nommer.

La seule équitation qui soit très différente et très particulière est celle des Cosaques, nous le verrons plus loin.

### CHEVAUX

**Production. — Remonte.** — Les ressources en chevaux de la Russie sont immenses, puisqu'on les évalue à 25 millions, dont 19 millions pour la Russie d'Europe.

Aussi, pendant que les Allemands s'interdisent l'exportation de leurs chevaux en Russie, les Russes, revenant sur leurs décisions précédentes (1), ont établi un entrepôt à Berlin même et cherchent à exporter les leurs en France et en Italie.

La Sibérie et les provinces de l'est et du sud-est de la Russie d'Europe sont les contrées de l'empire les plus riches en chevaux.

Je ne citerai que pour mémoire *la race Orloff*, dont les produits viennent en première ligne, après l'américain, comme trotteurs; puis la *race de Trouchmens*, remontant

---

(1) Ukase du 19/31 janvier 1887 interdisant l'exportation des chevaux russes à l'étranger. (Note de l'auteur.)

bien la cavalerie légère ; *la race du Don,* dont les sujets sont, comme ceux de la précédente, petits mais solides et rustiques ; *la race finlandaise,* qui offre les mêmes caractères.

Leurs chevaux *kirghiz* sont encore petits et laids, mais sobres et infatigables, ils coûtent de 100 à 200 roubles (1), soit, le rouble (papier) valant 2 fr. 50 en moyenne, 250 à 500 francs.

L'administration générale des haras, chargée de diriger et d'encourager l'élevage des chevaux, a un budget particulier, il était, en 1891, de 1,249,946 roubles (4,999,784 francs ; pour les dépenses budgétaires on calcule le rouble au taux réel de 4 francs) ; en 1892, il a été porté à 1,268,675 roubles.

Il y a quelque temps, les haras étaient sous la direction du général de Mürder ; un dépôt est établi à Pétersbourg.

Une commission d'encouragement, instituée à Tiflis, cherche à introduire, sans grand succès jusqu'alors, le sang anglais.

Des officiers, du grade de lieutenant-colonel souvent, achètent, dans la circonscription d'élevage qui leur est désignée, les chevaux à 3 ans au prix de 100 roubles (220 à 250 francs) ; ce prix est inférieur à celui alloué, 125 roubles, parce que le cheval qui est refusé par les régiments reste pour compte à l'acheteur.

Les officiers acheteurs sont nommés *remonteurs* (*sic*) et font partie des cadres des dépôts des troupes à cheval.

Les chevaux passent un an dans les sections (2), sortes

---

(1) Le rouble argent vaut 4 francs, mais il n'existe guère que dans les coffres de l'Etat et on fait usage d'un rouble papier, dont le cours varie entre 2 fr. 20 et 2 fr. 70. (Note de l'auteur.)

(2) Aucun des 90 régiments actifs n'a de dépôt particulier. — Les dépôts de la cavalerie russe consistent en 56 sections, indépendantes du corps actif, installées dans des localités fixes et chargées du remplacement en hommes et en chevaux, sans affectation spéciale à tel ou tel régiment. (Note de l'auteur.)

de dépôts, y sont dressés par des cadres spéciaux (1) et sont envoyés aux régiments, où ils sont examinés par une commission qui peut les refuser.

Les capitaines commandants n'ont donc pas à s'occuper du dressage.

Le nombre de chevaux nécessaires à l'arme, chaque année, est en moyenne de dix à onze mille.

## HOMMES

**Leurs obligations. — Composition de la cavalerie.** — En Russie, les hommes font cinq ans dans l'armée active, treize ans dans la réserve de cette arme et restent ensuite dans la milice (opoltchénié) jusqu'à 43 ans. Mais, afin de rester dans la limite de l'effectif budgétaire, les hommes qui justifient d'une instruction suffisante sont renvoyés par anticipation dans leurs foyers au bout de quatre, trois et même deux ans de service.

La cavalerie russe se divise en deux catégories bien distinctes : la cavalerie de l'armée active et les troupes cosaques.

La cavalerie de l'armée active comprend 90 régiments : 13 de la garde (4 cuirassiers, 1 grenadiers à cheval, 2 de dragons, 2 de hussards, 2 de uhlans, 2 de Cosaques) ; — 47 régiments de dragons de ligne ; — 30 régiments de Cosaques, dits régularisés.

Les autres régiments de Cosaques, dont nous parlons plus loin, ne sont pas compris dans ce nombre.

Tous ces régiments sont maintenus à 6 escadrons de 150 sabres, à l'exception des cuirassiers qui n'ont que 4 escadrons.

**Cadres.** — Les sous-officiers de l'armée russe proviennent

---

(1) Les Russes se servent beaucoup de la longe : leurs chevaux sont généralement assez bien mis et ont la tête bien placée.

soit des volontaires, soit des jeunes soldats appelés au service. Les volontaires sont des jeunes gens qui entrent au service avant l'appel de leur classe et qui aspirent au grade d'officier. — Les appelés ne peuvent devenir sous-officiers avant deux ans de service : ils n'arrivent que tout à fait exceptionnellement au grade d'officier après six ans de présence sous les drapeaux.

Depuis 1887, les jeunes soldats appelés justifiant d'une certaine instruction, ainsi que les jeunes gens qui entrent au service avec l'intention de devenir sous-officiers, sont envoyés dans des bataillons écoles de sous-officiers. A la suite de la période d'études dans ces bataillons, les jeunes gens sont nommés « gefreite » ; ils sont ensuite versés dans les corps de troupes et nommés sous-officiers au fur et à mesure des vacances.

Un règlement du 21 juillet 1890 sur le rengagement des sous-officiers leur accorde les avantages suivants :

Les rengagements sont d'un an, avec haute paie et prime de rengagement de 150 roubles argent (à 4 francs par conséquent, soit 600 francs), à la fin de la deuxième année.

Comme distinctions honorifiques, ils portent des chevrons et il leur est conféré, après un certain temps, la décoration de Sainte-Anne. Leur habillement est leur propriété ; les punitions sont allégées, enfin ils peuvent se marier.

Un sergent-major arrive à toucher 792 francs par an (198 roubles argent) ; au bout de dix ans, s'il s'en va, il touche 250 roubles. Au bout de vingt-cinq ans, sa pension annuelle est de 96 roubles (384 fr.), ou on lui remet 4,000 francs une fois payés.

On leur garde enfin des emplois civils.

---

## INSTRUCTION

**Recrues.** — Les recrues arrivent du 15 décembre au 1er janvier ; ils sont incorporés dans l'année où ils ont eu 21 ans.

La période d'instruction individuelle dure quatre mois et, au 1er mai, les hommes doivent être instruits à pied, à cheval, en voltige, gymnastique, tir et théories.

Le capitaine commandant qui est responsable de cette instruction s'en charge souvent personnellement, pendant qu'un officier a les hommes ayant un an de service et un autre ceux de deux, trois, quatre années, partagés en deux catégories : les bons et les mauvais cavaliers.

Les premiers jours, on fait faire des assouplissements, de la voltige, du travail à la longe ; les recrues montent de suite *avec étriers*.

Au 1er mars, travail en bride ; au 15 mars, travail en armes, maniement du sabre et mannequin. Au 1er mai, les éperons ; dès le 15 avril on a sauté et fait l'école du peloton sur un ou deux rangs.

Avant l'école d'escadron, on fait faire quelques courses sans étriers, on en fait autant après les manœuvres.

Les hommes de recrue ne font pas, la première année, l'école d'escadron et de régiment avec les anciens et ils ne vont aux manœuvres que pour s'habituer aux routes, bivouacs et cantonnements, sans prendre part aux évolutions.

**Armement.** — Indépendamment du sabre, dans les régiments de cuirassiers, de uhlans et de hussards, les hommes du premier rang ont la lance, ceux du deuxième une arme à feu.

Les dragons sont armés du fusil à baïonnette ; les Cosaques régularisés ont la lance et la carabine.

La Russie vient d'adopter, pour les dragons et les cosaques actuellement armés du Berdan, une carabine semblable

au fusil d'infanterie et du calibre de 7mm,62. — (Ordre n° 12 de 1892.)

La baïonnette est maintenue.

Cette arme est due à un armurier belge, M. Nagon, et a été perfectionnée par le capitaine Mosin, de l'artillerie russe.

**Travaux d'été. Evolutions.** — Voici maintenant en quoi consistent leurs travaux d'été :

D'abord l'école d'escadron qui constitue, avec l'école de régiment, la première période, du 1er mai au 15 juillet, — et durent : l'école d'escadron, quatre semaines ; l'école de régiment, quatre à six semaines.

Dans la deuxième période, 15 juillet au 15 août, se font des rassemblements spéciaux, en vue d'évolutions de brigade ou de division, sur des terrains où les troupes restent campées tout l'été. — Il existe, en moyenne, un camp pour deux corps d'armée (au nombre de vingt), soit, celui de Krasnoë-Selo pour la garde, celui de Varsovie pour les troupes stationnées en Pologne, etc.

Les travaux de ce genre, exécutés en 1886 par la 1re division de cavalerie, commandée alors par le général Levitski et maintenant par le général Kaulbars (1), détails rapportés par la « Revue militaire de l'étranger », vont nous donner un exemple intéressant :

Ces travaux ont duré du 1er mai au mois de septembre, époque à laquelle les chevaux sont tous mis au vert.

1re période : Mai et juin, évolutions de régiment.

2e période : 27 juin au 11 juillet, marches et opérations de régiment contre régiment, de jour, de nuit, puis un

---

(1) On doit au général Kaulbars le « rapport sur l'armée allemande » qu'il adressa à S. A. I. le grand-duc Nicolas, au retour de sa mission à Berlin en 1875-1876. Cet ouvrage a été traduit du russe par G. Le Marchand, chef d'escadron au 12e d'artillerie, avec l'autorisation de l'auteur. (Note de l'auteur.)

exercice durant 24 heures; — tout cela, fait très minutieusement et méthodiquement.

Ensuite, service d'exploration et marche sur Moscou, où la division devait se réunir.

Pendant cette période, les officiers, les chefs, ont pris de bonnes mesures, parce qu'ils avaient le temps; mais l'expérience leur manquait pour la répartition des repos, les soins à donner aux chevaux, — et ceux-ci avaient beaucoup souffert.

3e période : 12 au 27 juillet. Manœuvres spéciales de cavalerie.

Pendant les deux premiers jours il y a eu repos et, le 3e, les courses obligatoires — (j'y reviendrai en parlant des officiers). — Le parcours d'une de celles qui eurent lieu cette année-là étaient de 21k,340, 20 verstes — (la verste vaut 1,067m), — et comprenait des obstacles et un passage de rivière à gué; il fut fait en une heure et demie.

Ce n'est pas très vite, puisque cela ne fait que 14 kilomètres à l'heure, mais aussi ils partent par groupes de régiment, le colonel en tête et par files d'escadron, et cet ordre doit être conservé.

Tous les officiers devaient être présents et, après un repos de 15 minutes, les officiers, montant des chevaux leur appartenant, furent mis sur un rang et partirent à un signal; ils parcoururent environ 700 mètres, le 1er arrivé reçut 400 fr. (160 roubles) et le 2e, 250 fr. (100 roubles).

Ces courses de la troupe, auxquelles prennent part souvent des pièces attelées, se terminent généralement par une charge de tous les concurrents; le reste du parcours n'est pas fait très vite et j'ai connaissance d'un autre de 22 verstes, fait en 1 heure 45 minutes; cependant, on a constaté qu'il avait été encore trop rapide et que les chevaux n'auraient pu combattre.

Une revue eut lieu le 4e jour de cette 3e période et les

chevaux de deux régiments seulement, sur quatre, furent trouvés en bon état.

Le reste du temps, 10 jours environ, fut employé aux évolutions.

Il fut recommandé de ne charger, au commandement « Chargez », que si on avait un objectif devant soi, sans cela de rester au galop allongé, et de faire preuve d'initiative pour les dégagements (charges de flanc).

Les dispositions étaient prises seulement sur le terrain, l'ennemi étant marqué et agissant suivant les ordres du général commandant la division.

Pendant la 4e période, du 28 juillet au 13 août, il y eut des manœuvres avec l'infanterie, et les régiments de la division rejoignirent ensuite leurs garnisons.

Tous les ans, les régiments de cavalerie ont des rassemblements d'été, généraux et particuliers, semblables.

**Résultats à obtenir.** — Ils ne négligent rien, on le voit, pour se conformer aux prescriptions d'un de leurs règlements (1), qui s'exprime ainsi :

« Pour qu'un corps soit considéré comme instruit, il faut qu'il ait obtenu des résultats tout à fait satisfaisants dans toutes les parties de l'instruction : dressage individuel des hommes et des chevaux, manœuvres à cheval des différentes fractions et de leur ensemble, tir à la cible, manœuvre à pied, pratique du service en campagne, etc.

» Toute méthode qui tendrait à obtenir même la perfection, dans l'une des parties au détriment de l'autre, est à rejeter. »

**Casernement.** — Il faut avouer cependant qu'ils ont à lutter contre de grandes difficultés matérielles; ainsi, les régiments de la garde et quelques autres corps seuls ont des manèges, ceux qui n'en ont pas tracent des pistes sur la

---

(1) Instruction de 1884 sur la progression à suivre dans les travaux de la cavalerie.

neige; — les hommes ont alors de gros gants et des fourrures en peau de mouton.

A titre de simple curiosité, je signale les moyens employés pour assainir l'air des écuries : chaque escadron entretient un bouc et, au-dessus de chaque cheval, sont suspendues des branches de sapin.

Dans la ligne, les régiments sont disséminés par escadrons et même, souvent, par pelotons, dans des villages ou des fermes le long de la frontière, les officiers et les soldats logés chez l'habitant.

**Ferrure à glace.** — La question de la ferrure à glace est à l'ordre du jour en France, il peut être intéressant de constater que nous avons adopté leur genre de crampons mobiles.

Du reste, dans certains corps et dans la cavalerie cosaque en particulier, on ne ferre jamais, en hiver, que les pieds de devant.

Le lieutenant de Vaubicourt, du 13e dragons français, a fait, en décembre 1890, une expérience qui prouve que, quand on est surpris par la neige ou par le verglas et que l'on n'a pas de clous à glace, il ne faut pas hésiter à faire déferrer les chevaux de sa troupe.

En Allemagne, il a été constaté officiellement, par nos attachés militaires et les missions, qu'un grand nombre de régiments emmènent même leurs chevaux pieds nus aux grandes manœuvres. Il est vrai que le sol est sablonneux et qu'un des côtés de toutes les routes est laissé en terre meuble, à la place d'un accotement.

---

## CAVALERIE COSAQUE

La cavalerie cosaque comprend : 800 sotnias ou escadrons rattachés à leurs armées particulières ou « voisskos », au nombre de onze, et formant en outre quatre divisions de cavalerie cosaque.

Je veux parler d'une façon toute spéciale des Cosaques, car c'est encore là un peuple éminemment cavalier.

**Chevaux.** — Les provinces cosaques sont, chacun le sait, très riches en chevaux ; le Caucase avec sa race *kabarda*, le Turkestan, avec les races *Tekké* et *Bokhariote*, sont les contrées dont la Russie tire le plus de chevaux pour l'armée.

Ces chevaux, à l'exception du Tekké, sont plutôt petits, mais ils ont la poitrine haute et large, les membres solides et sont très durs à la fatigue.

Ils vivent avec la population et suivent leur maître, comme le ferait un chien.

Voici, à ce propos, une anecdote typique envoyée à la « Revue militaire de l'étranger » par M. le lieutenant de Labry, du 7e hussards, au retour d'un voyage en Russie :

« Un officier russe avait offert à un Tekké de lui acheter un étalon d'une grande beauté ; celui-ci refusa.

» Si tu le veux, prends-le, je te le donne, dit-il, tu es le » plus fort, mais je ne veux pas le vendre. »

En haussant peu à peu le prix de 50 à 500 roubles, le Russe parvint à vaincre les résistances du propriétaire et, après mille recommandations, eut enfin le plaisir de voir dans son écurie l'étalon dont le Turcoman s'était montré si jaloux ; mais le lendemain, le pauvre homme, pour qui 500 roubles étaient une fortune, vint rapporter à son acquéreur la somme qu'il avait reçue. — « Voici tes roubles, dit-il, rends-moi mon cheval. » — L'officier refusa, alléguant la validité du marché conclu. — « Eh bien ! dit le Tekké,

ECOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE BIBLIOTHÈQUE



si tu veux le garder, prends-moi ; que veux-tu que je fasse sans lui ! »

Par suite d'une fréquentation semblable avec l'homme, les chevaux des Cosaques sont très doux, très calmes et nous avons tous entendu parler de la façon dont les Cosaques les font coucher, pour tirer abrités ou dissimulés derrière eux.

Un de mes meilleurs amis était arrivé, dans un régiment de France, sur le désir de son colonel et avec quelques conseils de Loyal et de Franconi, à dresser une trentaine de chevaux se couchant à la parole.

Il est vrai qu'ils n'obéissaient sûrement, à part quelques-uns, que sur certains terrains et qu'ils faisaient des difficultés pour se coucher dans l'eau, sur des pierres, etc.

Malgré cela, l'officier qui s'en était chargé resta persuadé que, en poussant plus loin ce dressage, on aurait pu les faire coucher partout et en tout temps ; mais il s'en garda bien, car il savait que cela ne servait à rien au point de vue pratique.

L'administration des haras de Russie a installé deux dépôts d'étalons au Caucase : l'un à Vladikavkaz, contenant 120 étalons, parmi lesquels quelques pur sang et demi-sang ; — l'autre à Elisabethpol, comptant 60 étalons, dont 2 pur sang, 2 demi-sang ; le reste, moitié arabes purs, moitié karabagh.

Chaque dépôt est commandé par un colonel ayant sous ses ordres un cadre d'officiers qui parcourent la région et rendent compte de leurs inspections.

Les étalons sont envoyés chez les propriétaires, possédant des écuries de 20 à 30 chevaux, que les rapports signalent comme méritant des encouragements.

Le but de l'administration est d'élever la taille ; elle se heurte, malheureusement, à la force d'inertie des habitants qui, par amour-propre du terroir, veulent garder telle quelle leur race qu'ils trouvent bonne.

Dans les quelques essais qui ont été faits, la sang anglais a amené de bons résultats, malgré la difficulté d'entretien des étalons qui s'accoutument difficilement au climat et à l'orge qu'on leur donne.

**Hommes.** — Les Cosaques montent droit; — au trot, l'assiette est enlevée et le haut du corps en avant.

Les éperons ont été supprimés le 23 août 1885 et la nagaïka est devenue obligatoire.

Il serait bien à souhaiter qu'en France on pût faire mettre ou enlever, à volonté, les éperons aux hommes. Nombre de chevaux qui ont du caractère (pour ne pas dire qui sont rétifs), en auraient moins.

Les Cosaques conduisent leurs chevaux avec un simple filet. Un auteur russe, Anitchkow, demande que cette mesure soit adoptée par toute l'armée et réclame la suppression du travail de manège, « auquel, dit-il, les chevaux » russes n'ont pas d'aptitude et pour donner plus d'exten- » sion à l'équitation d'extérieur ».

S'il m'était permis d'émettre un avis, j'opinerais pour l'adoption du double filet, ou mieux encore d'un filet et du mors de *pelham,* dans notre cavalerie et, par conséquent, pour la suppression du mors de bride.

Le cheval s'appuierait plus volontiers sur la main forcément dure des hommes, les à-coups ne seraient plus à craindre et la mâchoire se mobiliserait mieux par l'action de ces deux mors brisés.

Tous les Cosaques ne sont pas, comme on le croit généralement, des rustres, des sauvages, et les Cosaques du Kouban, en particulier, sont souvent des jeunes gens de bonne famille.

En 1890, il a été créé à l'Ecole de cavalerie Nicolas une sotnia de 120 *Younkers* cosaques, destinés à être nommés officiers dans les troupes cosaques à cheval.

Un de nos chefs les plus sympathiques, qui était l'an dernier en Russie, caractérise ainsi l'équitation cosaque :

« Très originale, cette équitation mérite un examen particulier, car elle est le contrepied de toute équitation rationnelle : je l'appellerai volontiers de l'*équitation verticale*, par rapport à l'autre qui est de l'*équitation horizontale*.

» A l'école, les Cosaques forment une section à part; on avait voulu les mettre aux mêmes leçons que les autres officiers; le grand duc Nicolas, directeur de la cavalerie, s'y est formellement opposé, en alléguant qu'on allait lui abîmer ses Cosaques, — et il avait parfaitement raison.

» L'équitation cosaque repose tout à la fois sur la conformation du cheval cosaque, sur l'éducation du cheval (et non son dressage) et sur la manière dont le Cosaque, qui est assez généralement un homme fort et grand, joue de son poids et de sa force. »

## EMPLOI DU CHEVAL

**Tendances de la cavalerie russe.** — Je laisse là les Cosaques et je termine par un exposé rapide des tendances de la cavalerie russe dans ces dernières années.

En 1887, à la suite de son voyage en Russie, M. le lieutenant de Labry rapporte que les Russes emploient des mouvements tournants très allongés, qu'ils font de nombreux raids, mais qu'ils abusent du combat à pied, « afin » de compenser, dit le général Doctouroff, l'infériorité de » notre cavalerie sur celle de l'Allemagne par l'emploi du » terrain, en se servant du tir et de la baïonnette» .

Ils considéraient alors leur cavalerie comme de l'infanterie montée, aussi les hussards et les uhlans avaient-ils été transformés en dragons, afin de leur donner à tous la carabine.

Une manière fréquente de combattre, pour eux, était de faire tenir 5 chevaux par un homme, les autres cavaliers mettaient pied à terre et tiraient.

Sur les 25 millions de chevaux que possède la Russie,

15 millions sont nains, les Russes peuvent pourtant mettre à cheval 300,000 hommes qui, jetés en avant, inonderaient encore le terrain ennemi ; cela compenserait la lenteur de leur mobilisation.

Quelques généraux avaient essayé aussi d'employer la cavalerie sur un rang, mais cela n'a donné aucun résultat et toutes ces idées ont subi, depuis, bien des modifications.

Déjà en 1886, un écrivain russe, Artzichewski, réclamait, — afin de donner à la cavalerie son maximum de mobilité et de la faire redevenir elle-même en l'entraînant, — réclamait, dis-je, des marches de 40 à 60 verstes par jour au moins ; il cite l'exemple des Cosaques tekkés, kalmouks, et dit que les marches moindres de 25 verstes ne sont bonnes qu'à lui donner des habitudes de lenteur.

Il déplorait encore que la cavalerie régulière soit rarement employée au service de découverte et qu'elle soit conservée plutôt pour le champ de bataille.

« L'Invalide russe », journal de l'armée, publie, en août 1890, un rapport du général Soukhotine, ex-professeur à l'académie d'état-major et l'une des autorités les mieux accréditées en matière de cavalerie, qui indique le courant de cette arme à cette époque.

Ce général, — qui a maintenant le commandement d'une brigade, — dans le but de donner à la cavalerie, à ses chefs, une sorte de surexcitation qu'il juge nécessaire dans son pays, pour maintenir l'esprit d'offensive, l'empêcher de supputer les chances, etc., prescrit de charger *toujours, dans toute circonstance et à fond.*

Il a trouvé, je crois, la solution du problème pour satisfaire l'amour-propre de deux partis en présence, en temps de paix : il prescrit aux arbitres, pour désigner le vainqueur, de le tirer au sort... et il paraît qu'ils sont toujours contents !

C'est le même qui, dans une colonne profonde de cavalerie, pour procurer du repos à ses troupes sans perdre de

temps, fait, après chaque kilomètre parcouru, déboiter la fraction de tête qui met pied à terre et remonte à cheval pour prendre la queue de la colonne.

Quant au combat à pied, « il n'est employé, dit-il, que » pour *ouvrir une porte*, dans l'offensive, *ou la fermer*, dans la » défensive ».

C'est donc pour forcer ou couvrir un défilé et « en tous cas, ce genre de combat ne doit jamais être trainant, ajoute-t-il ; il faut mettre en ligne, dès le début, le plus grand nombre possible de fusils, écraser l'adversaire par un feu rapide et s'élancer à la baïonnette ; alors la réserve poursuit l'ennemi ».

Le résumé des manœuvres qui ont eu lieu en Volhynie (1890) donnera une idée plus exacte encore du courant actuel :

Il s'agissait de défendre le triangle Doubno, Rovno, Loutsk.

Le général Gourko commandait l'armée de l'Ouest, dont la cavalerie (12 régiments) était sous les ordres du grand-duc Nicolas Nicolaïevitch fils ; — le général Dragomirov avait le commandement en chef de l'armée de l'Est, dont la cavalerie (12 régiments également) avait pour chef le général Stroukov.

L'arbitre suprême, grand directeur, était le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, oncle de l'Empereur et qui commandait en chef l'armée du Danube en 1877-78.

La cavalerie fut réunie en divisions, pendant que des régiments cosaques étaient attachés à l'infanterie ; de plus, un escadron, dit divisionnaire, était attaché à chaque division d'infanterie.

Il a été fait peu d'exploration et on s'est attaché à faire agir la cavalerie par masses très en avant du front et sur les flancs en dehors du champ de bataille.

La cavalerie a montré de l'à-propos et de la témérité au

combat de Loutsk (8 septembre 1890) et à la bataille de Rovno (12 septembre).

Un corps de cavalerie du général Stroukov engagea, au sortir d'un village, une action avec une division de cavalerie ennemie, au lieu d'occuper le village jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, dont elle compromit le sort par cette imprudence.

C'est donc la suppression complète du combat à pied et, à ce propos, « l'Invalide russe » dit : « Sans doute, le combat à cheval doit être la règle, mais notre cavalerie a été transformée en dragons et armée d'un fusil à tir rapide pour qu'elle utilise, quand il le faut, son arme à feu et devienne ainsi, dans une certaine mesure, vraiment indépendante des autres armes ».

Des pelotons d'éclaireurs reconnurent, au début des manœuvres, les abords du Styr, affluent du Dniéper, et les sapeurs des dragons construisirent, avec des matériaux trouvés sur place, un pont qui fut utilisé le lendemain par plusieurs régiments avec artillerie.

En France, on a employé également des « pelotons francs » comme détachements chargés de reconnaissances, pour la première fois aux manœuvres du 17e corps dirigées par le général Lewal en 1884, puis aux manœuvres des 1er et 2e corps en 1890 et aux manœuvres dernières.

Les manœuvres russes donnent du reste un résumé assez exact du mode d'emploi actuel de la cavalerie dans toutes les puissances européennes.

Action par masses de la *cavalerie d'exploration*, ayant un service de découverte aussi faible que possible ; — emploi de détachements francs ;

*Cavalerie de corps d'armée* agissant « *en liaison* » avec l'infanterie et se divisant en deux groupes : le premier *opérant en reconnaissance,* le deuxième dit *cavalerie de sûreté ;* — adjonction d'un ou deux escadrons à chaque division d'in-

fanterie, auxquelles ils sont attachés d'une façon spéciale, ce sont les *escadrons divisionnaires ;*

Peu de combat à pied ; tout ce qui peut se faire à cheval doit l'être ; — enfin, utilisation fréquente des sapeurs de cavalerie, principalement pour la construction de ponts et les passages des cours d'eau.

Si j'ai placé la Russie en dernier lieu, ce n'est pas pour lui donner la dernière place dans cette petite étude, mais bien au contraire pour que les institutions de cette puissance, qui ne perd pas une occasion, depuis quelque temps, de nous prouver sa sympathie, restent de préférence présentes à notre mémoire.

Chacun de nous a su la manifestation, dont ont été l'objet, l'année dernière, le colonel de Witte et le lieutenant de Courcy, portés en triomphe par les officiers de dragons de Finlande, honneur réservé, parait-il, au tzar seul, — puis la réponse d'un pauvre moujik, récemment enrôlé, à cette question de son colonel : « Et toi, sais-tu ce que c'est que les Français ! »

« Oui, mon colonel, les Français sont les seuls amis de la » Russie ; ce sont nos frères ! »

Nous laisserons faire à ce soldat russe « le mot de la fin » de la première partie, bien longue n'est-ce pas ? et je passe à l'équitation des officiers, — et d'abord en Allemagne.

---

# DEUXIÈME PARTIE

## ÉQUITATION DES OFFICIERS

---

### ALLEMAGNE

---

**Recrutement des officiers.** — Les candidats officiers sont soumis préalablement à des épreuves tendant à obtenir un certificat d'études qui leur est délivré, — soit après avoir suivi les cours d'une des neuf écoles de cadets, — soit en se présentant directement à l'examen, cela, après avoir passé dix mois dans un régiment, en qualité « d'avantageurs ».

Promus alors au grade d'enseigne porte-épée (Fähnrich), ils servent, en cette qualité, dans les régiments et sont proposés, au bout de quelques mois, pour suivre les cours d'une des neuf écoles de guerre (1).

Une fois le cours terminé, ils rentrent à leur corps et sont nommés au fur et à mesure des vacances, après avoir été agréés par le corps d'officiers.

**Avancement.** — L'avancement a lieu par ancienneté et par corps jusqu'au grade de capitaine inclus, puis à l'ancienneté par sélection.

---

(1) Il y en a 8 pour la Prusse : Potsdam, Glogau, Neïsse, Engers, Cassel, Hanovre, Anklam et Metz ; les candidats des autres Etats allemands y sont admis, à l'exception de ceux de la Bavière, qui ont leur école à Munich. (Note de l'auteur.)

Il est passé dans les mœurs que, quand un candidat est nommé avant des officiers du même grade plus anciens que lui, c'est, pour ces derniers, le signal de la retraite.

**Ecole de cavalerie de Hanovre.** — L'école de cavalerie, installée à Hanovre depuis 1867, est uniquement une école d'équitation. Elle dispose d'un immense terrain admirablement approprié à sa destination.

Elle forme deux divisions distinctes : une pour les sous-officiers ou « gefreite » (83 par an) et une pour les officiers (82 lieutenants par an) amenant leurs deux chevaux.

Les cours allaient du 1er octobre au 31 août, comme à Saumur ; ils ont été réduits à huit mois depuis le 13 novembre 1890.

Les 34 officiers les mieux notés restent une deuxième année pour s'y perfectionner et recevoir l'enseignement de haute école.

Les 12 plus anciens lieutenants de 2e année remplissent les fonctions d'écuyers pour la division des sous-officiers. Les sous-officiers ne sont cependant pas destinés, on le sait, à devenir officiers.

Le lieutenant général Krosigk, un des cavaliers les plus en renom de l'Allemagne, nous le verrons, et qui avait été aide de camp du prince Frédéric Charles en 1870 comme capitaine, commandait dernièrement l'Ecole de cavalerie de Hanovre.

Placé d'abord à la tête d'une division d'infanterie, ce général a été mis, le 20 octobre 1891, à la tête de la première inspection de cavalerie.

Il a été remplacé, le 20 juillet 1891, dans le commandement de l'Ecole par le colonel Von Willich, commandant le 2e dragons de la garde.

Il existe deux autres écoles spéciales de cavalerie en Allemagne, une à Dresde, pour le contingent de la Saxe, la deuxième à Munich, pour la Bavière.

Elles sont beaucoup moins importantes que celles de Hanovre, dont elles suivent l'impulsion (1).

**Remonte des officiers.** — Jusqu'en 1890, tous les généraux, officiers supérieurs et capitaines se remontaient à leurs frais, et pourtant les capitaines ont 3 chevaux, mais il faut ajouter que ces derniers touchent une solde équivalant à celle d'un lieutenant-colonel français.

Les lieutenants de cavalerie et d'artillerie avaient seuls droit à une monture gratuite — (ou à l'indemnité correspondante, 1,031 fr. 25 tous les cinq ans) — et cette monture devenait leur propriété au bout de cinq ans ; ils étaient tenus d'avoir, en outre, un deuxième cheval acheté de leurs deniers.

Le cheval, que les lieutenants de cavalerie, *seuls*, avaient le droit de prendre dans le rang et dans une catégorie spéciale, leur était et est encore livré tout dressé et ayant 7 ans au moins.

Tel était le mode de remonte des officiers jusqu'en 1890 ; maintenant, par suite d'une augmentation de 2,767,615 fr. du budget de 1891, les officiers généraux et supérieurs reçoivent une indemnité de 1,500 marcks (1,875 fr.) ; les capitaines, de 1,200 marcks (1,600 fr.), pour 6 ans et pour un cheval, — pour 8 ans, quand ils possèdent plusieurs chevaux. Mais, le prix de la ration de fourrage, ainsi que l'indemnité de location d'écurie, dite « stallservis », sont mis à la charge de l'officier.

Avant cette modification, les officiers touchaient les rations soit en nature, soit en argent.

D'après une décision ministérielle du 28 mars 1891, les lieutenants de cavalerie continuent à recevoir un cheval à

---

(1) Pour mémoire, il y a 7 écoles de maréchalerie : Berlin, Breslau, Königsberg, Hanovre, Gottesaue, Francfort-sur-le-Main et Munich.

Tous les maréchaux *civils* ou militaires doivent obtenir le diplôme, qui leur donne droit d'exercer ou de professer, mais seulement en sortant d'une des écoles ci-dessus. (Note de l'auteur.)

titre gratuit (chargen-pferd), qui devient leur propriété au bout de quatre ans au lieu de cinq. — Ces officiers reçoivent donc tous les quatre ans une nouvelle monture et gardent en toute propriété (avec droit de vente dans le commerce) le cheval de l'Etat dont ils étaient détenteurs.

Pour faciliter aux officiers l'acquisition, dans des conditions avantageuses, de montures susceptibles de faire un bon service, il est créé, à titre provisoire, dans les III^e et VIII^e corps, des dépôts de chevaux d'officiers. Chacun des régiments de cavalerie de ces corps d'armée doit recevoir 20 chevaux destinés à cet usage et les dresser. Ces chevaux reviennent à 1,250 francs environ.

## INSTITUTIONS ÉQUESTRES

Un certain nombre de faits, relatant leurs institutions équestres, indiqueront la place qu'occupe l'équitation parmi eux.

**Travail au manège.** — Pendant la période d'hiver, tous les officiers montent deux chevaux au manège, sous la direction d'un officier supérieur et généralement du commandant du régiment. L'heure habituelle, midi à deux heures, correspond au temps laissé à la troupe pour prendre son unique repas, le dîner ou « mittagsessen ».

Les généraux, mais l'Empereur surtout, ne manquent pas de se faire présenter les officiers au manège et de les faire sauter, quand ils sont en inspection.

Le goût du cheval est entretenu de toutes façons.

**Voyages-manœuvres.** — Au point de vue technique, ce qu'ils appellent les *voyages-manœuvres* ont pour but d'instruire les officiers, en leur faisant exécuter des exercices se rapprochant le plus possible de la réalité, — en pays inconnu, avec des distances réelles, — ce que ne permettent pas les manœuvres d'automne.

Ainsi, les officiers du 3^e hussards (de Ziéten) ont traversé

l'Allemagne du nord-est au sud-ouest, allant du Havel au Danube en treize jours, du 18 au 30 juin 1887.

L'idée générale donnait pour mission à une division de cavalerie indépendante, représentée par 24 officiers, de couvrir le flanc gauche d'une armée dans la direction précitée.

Des conférences furent faites en passant sur les champs de bataille de Rossbach, d'Iéna, d'Auerstaëdt et de Saalfeld ; ces officiers franchirent ainsi 900 kilomètres en 13 jours. La marche la plus forte a été de 122 kilomètres.

Voici les conclusions pratiques qu'ils en ont tirées :

Il faut faire boire souvent en route tout en évitant d'aller à l'eau, presque tous les chevaux ayant eu des crevasses ; — quand la marche dépasse 50 kilomètres, il faut faire une grand'halte ; — dans les pays de montagnes, il faut mettre pied à terre et il est nécessaire que le cheval ait des crampons ; — en tous temps, il est bon de lui mettre des guêtres (1) dès qu'on voit traces de coupures ; — enfin, une marche de 50 kilomètres en moyenne est suffisante.

Ce qui avait le plus fatigué ces officiers, c'était... les réceptions qu'on leur offrait sur tout le parcours.

Les officiers du corps d'état-major font des voyages semblables ; en 1889, par exemple, ils ont exploré, sous la direction du général de Waldersee (2), le sud de l'Allemagne, du 22 juin au 2 juillet.

Tous les ans, les officiers d'état-major et les cadres d'un certain nombre de corps d'armée désignés exécutent des voyages-exercices de cavalerie du même genre.

En 1891, un voyage d'une durée de six jours a eu lieu au

---

(1) Les flanelles valent encore mieux.

(2) Le général Waldersee a été remplacé, dans ses fonctions de quartier-maître général (chef d'état-major) le 13 février 1891, par le général von Schlieffen II, pour prendre le commandement du IXe corps, en remplacement du général von Leszcinski, admis à la retraite. (Note de l'auteur.)

mois de juillet, dans la Prusse occidentale, sous la direction du général de Rosenberg, devenu inspecteur de la cavalerie.

Tous les commandants des divisions, brigades et régiments qui devaient prendre part aux manœuvres, ont exécuté ce voyage.

En 1888, un détachement de 7 officiers, 12 sous-officiers, 27 hommes et 56 chevaux, allait, sous la direction du même général de Rosenberg, de Metz, où il commandait alors, à Fribourg-en-Brisgau et revenait à Metz, pour expérimenter différents modèles de selle.

Hommes et chevaux avaient bivouaqué 21 jours et n'avaient eu que 5 jours de repos.

**Marches de résistance. — Paris.** — Du reste, les marches de résistance ont été et sont encore très en honneur parmi les officiers allemands.

En voici quelques exemples :

En 1885, le corps des officiers du 1er dragons va d'une traite de Tilsitt à Königsberg ; il y a 120 kilomètres.

Le lieutenant von Boehl, du 4e cuirassiers, quoique pesant 205 kilogs, parcourt 160 kilomètres, allant de Münster à Oldenbourg en 18 heures 30 minutes.

7 officiers du 5e régiment de chevau-légers bavarois vont de Sarreguemines à Munich et font 465 kilomètres en 5 jours, leurs chevaux arrivant en bon état, quoique ayant perdu un peu de leur poids.

En 1885, à la suite d'un pari, le général von Krosigk, commandant l'école de cavalerie, suivait, avec un autre général, une chasse à courre à Hanovre, monté « à poil » sur son cheval.

Le 8 juin 1891, 5 capitaines du 3e dragons partent de Bromberg à 6 heures du soir et arrivent à Gnesen à 3 heures du matin, ayant fait 85 kilomètres pour se présenter à l'inspection du général von Albedyll et prendre part, avec leurs montures, à la manœuvre.

Tout dernièrement, les officiers du régiment des gardes du corps, conduits par le baron de Bining, leur colonel, et accompagnés d'un certain nombre de sous-officiers et de cavaliers, se rendaient en 24 heures de Potsdam à Dresde, en repartaient le lendemain pour Potsdam et y arrivaient le même jour, après avoir parcouru 337 kilomètres en 48 heures.

Le premier lieutenant baron von Zandt, du 8e hussards, détaché comme officier d'état-major à Berlin, a fait à cheval le trajet de Berlin à Munich et retour, à raison de 100 kilomètres par jour. — Portant sur sa selle les objets indispensables de rechange pour la route, le lieutenant von Zandt pansait, donnait à manger et sellait lui-même. — Grâce à ces soins, le cheval a supporté sans inconvénients les fatigues de ce long parcours.

Un lieutenant d'artillerie, Klotz, du 29e, quittant le 27 décembre 1891, en fin de cours, l'école d'artillerie et du génie, s'est rendu à sa garnison de Ludwigsburg sur son cheval « Rivoli », âgé de 7 ans, originaire de la Prusse orientale. Cet officier a parcouru 650 kilomètres en dix jours, à raison de 65 kilomètres par jour, en 7 ou 8 heures de marche.

Tout cela a donné l'idée à un journal de sport de Berlin, le *Turf*, d'ouvrir des engagements pour une course de résistance qui a dû avoir lieu au mois de mars 1892. La distance à parcourir, de Berlin à Francfort-sur-le-Mein, aller et retour, est de 1,200 kilomètres.

Le premier arrivé recevra 75,000 francs ; le second, 31,250 ; le troisième, 12,500, et le quatrième 6,250 ; soit, au total, 125,000 francs de prix.

La course était ouverte pour tous chevaux ; le prix de l'engagement était de 375 francs, moitié forfait. Le résultat ne m'est pas encore connu.

On se rappelle sans doute que, en France, à une certaine époque, il y eut, dans l'armée, un fort engouement pour les

marches de résistance de ce genre et que l'on fit alors toute espèce de paris.

Si je ne me trompe, c'est *Triboulet,* par *Marengo* et *Mica,* appartenant au baron Finot, qui a ouvert la série en faisant gagner à son heureux propriétaire un gros pari, pour avoir soutenu le train de course pendant 40 kilomètres. Ce pari eut lieu à Bagatelle, au bois de Boulogne.

J'ai assisté moi-même à une répétition de cet exploit, quoique moins fort et surtout moins probant, puisqu'un des chevaux est mort à la suite de sa course :

Deux officiers du 10e chasseurs, MM. Terreyre et Desfeux, montant, le premier, une jument nommée *Falconia*, le deuxième *Câline,* avaient parié d'aller de Vendôme à Montoire et d'en revenir, sans condition de vitesse, mais au premier arrivé. — Ils ont accompli le trajet de 40 kilomètres, sur une route, en 80 minutes, soit le kilomètre en deux minutes, tous les deux, car ils sont arrivés à 100 mètres l'un de l'autre.

Ainsi que je le dis plus haut, l'un des chevaux, *Câline,* est mort, mais il faut ajouter qu'il y avait entièrement de la faute de son cavalier : la jument, très bonne, n'était pas entraînée, allait, pour tout travail, en temps ordinaire, de chez l'officier au quartier, et, le jour du pari, son propriétaire avait cru bien faire en la bourrant d'avoine avant le départ, enfin, en rentrant, il la mit à l'écurie sans recommander de la promener ou de la bouchonner d'une façon spéciale : elle est morte dans la nuit.

M. de La Comble, alors sous-lieutenant au 7e dragons, va, en 1882, de Lunéville à Paris, 350 kilomètres, en 72 heures sur sa jument, *Mascotte.* — Cette jument, merveilleuse de résistance de membres, pouvait soutenir des temps de trot de 36 kilomètres, sans prendre le pas. Malheureusement, M. de La Comble crut vraiment avoir une *Mascotte* immortelle, il la tua en voulant exécuter le pari de faire

300 kilomètres en 24 heures ; — elle succomba après en avoir fait 264 en 20 heures.

Encore un souvenir : M. Soulas, du 6e dragons, après avoir fait faire aussi de véritables tours de force à sa jument, avait parié avec le lieutenant de La Salle d'aller de Joigny à Paris et de retourner au point de départ, en un laps de temps dont je ne me souviens pas. — De nombreux badauds, prévenus par les journaux, l'attendaient sur le parvis de Notre-Dame et lui firent une ovation, mais, au retour, sentant sa jument fatiguée, M. Soulas eut le bon esprit de se déclarer vaincu ; — tous les paris devraient, pour être logiques, se terminer ainsi.

Une circulaire ministérielle, datée du 4 décembre 1884, interdisant toutes sortes de paris et de marches de résistance, mit un terme à ce genre de « sport ».

Depuis cette époque, on relève cependant quelques exploits, exécutés avec des chevaux n'appartenant pas à l'Etat, — exploits qui, comme les précédents, prouvent seulement que quand on aura besoin, en campagne, de demander au cheval un effort extraordinaire, tout porte à croire qu'il l'accomplira.

Ainsi, le colonel de Bellegarde, quand il était lieutenant-colonel au 7e chasseurs, est allé de Moulins à Saincaize et en est revenu, faisant 102 kilomètres en 6 heures 10 minutes, soit 17 kilomètres à l'heure, y compris même une demi-heure de repos, sur sa jument de demi-sang *Graziella*, qui n'en a aucunement souffert.

M. Chamorin, du 21e dragons, allait encore, le 15 août 1891, d'Aire-sur-Lys à Cambrai, ayant fait 182 kilomètres en 19 heures 30 minutes de marche, à une vitesse moyenne de 9 kilomètres à l'heure.

Enfin, pour terminer cette série, je veux remettre en mémoire les paris faits, à Saumur, en 1888 :

L'un, entre les sous-maitres de Gontaut-Biron et Rivière-d'Arc ; — ce dernier devait parcourir 40 kilomètres en 90 mi-

nutes avec 8 chevaux de louage, fournissant chacun 5 kilomètres. — Le parcours a été fait en 73 minutes, sur la route de Saumur à Longué.

Un deuxième, fait par un élève-officier, M. Godeau, le 22 juin 1888 — c'était l'année aux paris ! — qui parcourut 40 kilomètres au galop, en une heure 30, avec un seul cheval de louage ; il gagna avec une minute d'avance.

Mais, la plus forte chevauchée qui ait jamais été faite, est en train de s'accomplir.

Le major Yasumasa Fukushima, attaché militaire du Japon à Berlin, a voulu retourner à cheval dans son pays. Il a choisi pour monture une jument anglaise d'une résistance et d'une sobriété éprouvées. Le hardi cavalier restera plus de deux ans en voyage. Il passera par Saint-Pétersbourg, Moscou, Ekaterinenbourg, Tomsk, franchira les défilés des monts Baïkal, suivra la vallée de l'Amour, traversera la Mandchourie, pour aboutir à la pointe sud de la presqu'île de Borée. De là, l'attaché militaire s'embarquera, avec sa monture, pour le Japon.

S'il arrive à bon port, il aura parcouru à peu près le tiers de la circonférence terrestre.

**Courses** — Je reviens aux officiers allemands qui, par leur participation aux courses publiques et particulières, vont encore nous permettre de constater leur goût prononcé pour l'équitation et le sport.

Dès 1840, l'armée a donné un grand essor aux courses, malgré les ennemis de l'*anglomanie*.

Ce sont même les officiers qui ont introduit en Allemagne les courses à obstacles pour officiers et gentlemen.

L'« Union Klub », société des steeple-chases de Berlin, n'a admis les jockeys pour courir en obstacles qu'en 1876. Cette mesure provoqua même de nombreuses réclamations de la part des officiers, qui objectèrent que cela entraverait les courses militaires, mais on doit ajouter que, malgré son maintien, cette appréhention ne fut pas justifiée.

Jusqu'en 1886, les officiers couraient comme ils voulaient, ou à peu près; à cette époque, en juillet 1886, une commission, présidée par le général von Schlotheim, commandant le XI^e corps, se réunit pour réglementer les conditions dans lesquelles les officiers prendraient part aux courses publiques.

Voici les principales dispositions :

Les officiers doivent courir en tenue réglementaire, en pantalon et avec la redingote dite « Interims-Rock » ; les hussards seuls montent en bottes.

Pour les hunt-steeple-chases, ils prennent l'habit rouge.

Il est défendu aux officiers de courir avec des jockeys et même avec des gentlemen ayant couru avec des jockeys et de recevoir des rémunérations pour la monte.

Le commandant de l'école de cavalerie, secondé par un certain nombre d'officiers, a la haute surveillance des courses, doit prendre toutes les mesures qui lui paraissent bonnes pour sauvegarder la dignité de l'officier et, au besoin, doit soumettre les cas aux tribunaux d'honneur (1).

Les courses d'officiers ont donc pris une extension considérable en Allemagne, surtout depuis quelques années : à Hanovre, à Posen, etc., ce sont des courses plates; à Mayence, Prague, Weimar, Hanovre, Francfort, Leipsig, Strasbourg, Metz, etc., des courses à obstacles.

Quelquefois, ces courses ont des conditions assez particulières : à Berlin, certaines d'entre elles sont réservées à des chevaux ayant chassé trois fois au moins avec un équipage de la cour ou autre; — A Breslau, dans une course dont le prix est de 3,750 francs, le cheval gagnant est mis

---

(1) Ces tribunaux d'honneur, qui ont été créés en 1843 par Frédéric-Guillaume IV, existent : dans chaque régiment, pour les officiers subalternes et les capitaines, dans chaque corps d'armée, pour les officiers supérieurs; tous les officiers en sont justiciables, même les officiers en retraite. Cette institution produit les effets les plus salutaires. (Note de l'auteur.)

en loterie immédiatement; chaque personne, en entrant au pesage, reçoit à cet effet, un billet.

Ils ont encore à Charlottenburg, qui est l'hippodrome de Berlin, le troisième jour de la réunion d'été ordinairement, la grande course militaire qui comprend un prix d'honneur de 3,000 marks et un offert par l'Empereur; ce dernier ne manque jamais d'y assister. — La distance était de 5,000 mètres en 1885.

En 1890, le grand steeple militaire de Charlottenburg a été couru le 29 octobre et gagné par « Zietenhusar », au lieutenant comte d'Arnim, monté par le capitaine des cuirassiers de la garde de Sidow. — La somme totale à gagner était de 40,000 macks, divisés en huit prix; le premier a touché 24,000 marks. — Distance, 6,000 mètres. Un collaborateur du *Sport* qui a assisté à cette course — et qui ne serait autre que le lieutenant De Vésian, parait-il — dit que les officiers allemands sont bien inférieurs, comme façon de monter, aux officiers français, mais que presque tous montent.

En effet, dans chaque brigade, est constituée une société de courses par les officiers de cavalerie et d'artillerie, et chaque brigade a ses réunions particulières.

Du reste, les généraux eux-mêmes dirigent ce mouvement et prennent part aux courses.

Le général De Rosenberg, qui faisait partie de la commission des courses citée plus haut, qui commandait une brigade à Metz il y a peu de temps, qui a été ensuite, comme général lieutenant à la tête de la 1re division de la cavalerie à Kœnisgberg et qui est maintenant inspecteur général de la cavalerie, avait gagné, en 1883, 178 steeple-chases et était arrivé 106 fois second. Il est probable qu'il a ajouté de nombreux fleurons de ce genre à sa couronne, car je voyais, dans un compte rendu, qu'il avait couru encore le 4 septembre 1889 à Hasenberg.

« Si on veut trouver un général de cavalerie, — *rara*

» *avis,* — dit-il, cherchez-le parmi les caractères passion-
» nés pour le sport ; on ne le trouvera sûrement pas ailleurs.
» Dès qu'on prend de l'âge et du ventre, dit-il encore, on
» n'est plus à son aise à cheval.
» Que deviendrait une cavalerie dont les jeunes officiers
» ne pourraient monter à cheval que dans le service, au
» manège et sur le terrain de manœuvres ?! »

Ce général est le principal champion des courses en Allemagne avec le général de Versen. Ce dernier a été promu, en décembre 1889, au commandement de la division de la garde, puis, en 1890, au commandement du III^e corps d'armée ; c'est le plus jeune commandant de corps d'armée.

On l'a vu, les prix sont en argent la plupart du temps.

Pendant que, en Allemagne, de nombreuses mesures sont prises pour encourager les officiers à prendre part aux courses, que l'Autriche, l'Italie, la Russie surtout, y mettent une sorte d'acharnement, — en France on semble vouloir les modérer dans cette voie.

C'est le plus beau compliment qu'on puisse nous faire, mais notre goût pour ce sport en souffre cruellement.

Je ne me permettrai pas de critiquer le Règlement sur les courses qui vient de paraître, qu'il me soit permis cependant d'exposer modestement ma façon de voir.

Les courses, pour l'officier, devraient être considérées comme des exercices nécessaires à son instruction équestre. — Tous ceux qui y ont pris part savent combien elles contribuent à développer la finesse, le doigté, le « culot » ; elles augmentent la hardiesse, l'entrain ; elles habituent à ne plus connaître d'obstacles.

Tous, ou le plus grand nombre possible d'officiers, devraient y prendre part, mais, pour cela, au lieu d'en fermer l'accès, il faudrait l'ouvrir à deux battants.

Oui, je sens de suite l'objection... il y aura des abus !

Ouvrez la porte et réprimez fortement les abus.

D'où proviennent-ils, au reste, ces abus ?

Ils sont de deux sortes : les spéculations, — les spécialités.

Eh bien! n'est-ce pas justement parce que la porte, à demi-ouverte, ne peut être franchie que par les spécialités et les gens fortunés!?

Actuellement, ne peuvent prendre part aux courses que les officiers montés en chevaux de pur sang et ceux pouvant supporter les frais de déplacements.

Voici donc mes desiderata :

1° Instituer des courses militaires qui auraient lieu, en dehors des réunions publiques, entre les officiers de la même brigade (1) par exemple, à la suite des manœuvres de cavalerie, sur le terrain même, ou à tout autre moment.

Tous les chevaux d'officiers y prendraient part, avec surcharge pour les chevaux de pur sang, afin d'égaliser les chances, à moins que ceux-ci soient en nombre suffisant pour qu'on puisse leur faire exécuter une course spéciale, entre eux.

Les prix consisteraient en objets d'art.

2° Pour les courses publiques :

Avoir des épreuves pour tous chevaux d'armes, chevaux de demi-sang comme de pur sang, avec augmentation de poids pour ces derniers naturellement;

Epreuves réservées spécialement aux chevaux non de pur sang, catégorie formant encore la généralité des chevaux d'armes;

Echelle de poids moins élevée : un officier de cavalerie légère qui pèse 60 kilogrammes avec sa selle peut-il raisonnablement prendre 22 kilogrammes de poids mort, avec

---

(1) Rien n'empêcherait plus alors les officiers mariés d'y prendre part, car, si on comprend qu'ils ne montent pas dans des réunions auxquelles peuvent assister leurs épouses, souvent impressionnables, du moment où ce genre de courses sera reconnu nécessaire pour maintenir l'entrain et augmenter les connaissances, tous les officiers devront paraître. — Du reste, ces cources, militaires ou publiques, ne doivent pas être des « casse-cous », sous peine, en multipliant les chutes, de produire un effet contraire au but. (Note de l'auteur.)

chance de succès ! ? Son petit cheval, souvent, les porte avec une peine visible.

Enfin — et c'est la grosse question, — que les prix, faibles si on veut afin d'empêcher les spéculations, soient en argent ; — sans cela, je le répète, seuls, les officiers qui ont de la fortune, peuvent supporter les frais de déplacements.

Un officier qui a de la peine déjà à joindre les deux bouts — (et ils sont nombreux) — pourra-t-il, malgré son envie de galoper, se payer le luxe de l'entrainement — (on a, la plupart du temps, une somme à verser aux sociétés de courses pour pouvoir entraîner sur leur hippodrome), — de la nourriture supplémentaire qu'il faut donner au cheval, des frais de transport en chemin de fer, de location de box, de sa nourriture personnelle, etc. ?

Tout cela, pour une satisfaction d'amour-propre ou pour gagner « un zinc », comme on dit vulgairement !

Car, on le sait, il n'y a pas de military dans chaque garnison et il faut généralement en sortir pour y prendre part.

Donc, en résumé, libre accès, encouragements même, — mais répression sévère des abus.

L'officier de cavalerie n'est pas fait pour passer sa vie sur les champs de courses, mais sa vie ne devrait pas se passer sans qu'il y ait paru comme acteur.

**Equipages de chasse.** — « Le Sporn » de Berlin donnait, en 1887, des détails sur une autre institution sportive des officiers allemands, celle des chasses à courre de l'Ecole de cavalerie de Hanovre, chasses qui font partie intégrante des cours.

La meute, fondée par le 13e uhlans qui l'a laissée à l'Ecole, est entretenue maintenant au moyen d'une subvention donnée par l'empereur et se divise en deux parties : meute pour les drags, — meute de chasse.

Les officiers montent leur cheval d'armes ou le cheval qui leur appartient.

Aux drags, on découple de 25 à 30 chiens, les distances

varient de 2,000 à 10,000 mètres, selon le degré d'entraînement des chevaux.

Les Allemands préfèrent les drags aux rallie-papiers, parce qu'ils disent que « l'officier doit s'habituer à regarder » haut et droit devant lui, au lieu de baisser les yeux par » terre ».

En 1887, on avait découplé 33 fois, sur 20 daims, 9 sangliers et 4 renards.

Cette meute donne des chiens, par autorisation du Ministre, aux équipages régimentaires, notamment à la brigade de cavalerie de Metz, dont le chef d'équipage était, quand il la commandait, le général de Rosenberg, puis à la société de Potsdam, 3e uhlans, etc.

En Allemagne, il y a peu d'équipages particuliers et la chasse à courre est un sport peu fréquent, aussi les officiers amateurs ont-ils dû créer eux-mêmes les ressources nécessaires.

Ils y ont été fortement encouragés par l'autorité militaire, qui attache à tous ces exercices une telle importance qu'une mesure récente de Guillaume II, applicable à tous les *officiers supérieurs* de cavalerie, prescrit qu'ils seront appelés à tour de rôle à suivre un cours de quatre semaines à l'Ecole de cavalerie de Hanovre, pour y être exercés à sauter les obstacles du steeple de l'école et pour y suivre un certain nombre de chasses réglementaires.

Ces cours ont lieu depuis 1888.

Avant lui, son grand'père, Guillaume Ier, avait prescrit que « tous les élèves de l'Ecole suivraient régulièrement les chasses à courre sur leur cheval d'armes et que ces chasses primeraient tout autre service ».

Dernièrement, avant de quitter le commandement de l'Ecole de Hanovre, le lieutenant-général de Krosigk, dont il a déjà été question, a pris part, à la tête de 120 officiers, à un drag des plus mouvementés.

Le départ de Hanovre avait lieu à 4 heures du matin, le

— voir page 144 —



rendez-vous étant fixé à 25 kilomètres; on y changeait de chevaux, puis en quarante minutes de charge, 20 kilomètres furent parcourus dans un terrain difficile et parsemé d'obstacles. Après l'hallali, les officiers, remontant des chevaux frais, firent une retraite de 25 kilomètres et rentraient à 10 heures du matin.

L' « *Unteroffizier-Zeitung* », journal auquel la « *Revue de Cavalerie* » emprunte ces renseignements, fait remarquer combien l'adoption de la chasse à courre, comme exercice réglementaire pour la cavalerie, a fait réaliser de progrès à cette arme; « il y a dix ans à peine, dit-il, un parcours de 7,500 mètres, à un train aussi sévère, eût semblé une performance extraordinaire » (1).

Autrefois, à Saumur, avant la guerre, les équipages de chasse n'étaient pas aussi nombreux aux alentours et l'on n'avait pas l'entrain actuel, aussi les élèves devaient-ils, par ordre de l'Empereur, assister aux chasses de son écuyer, le baron Lejeune.

Elles avaient lieu à la Mothe-Champdeniers, située à 24 kilomètres de Saumur; à cet effet, 10 à 12 chevaux de l'Ecole étaient détachés en permanence à la ferme Rateau, non loin du rendez-vous.

Maintenant, un certain nombre d'officiers de chaque division sont autorisés à suivre les chasses des équipages du marquis d'Andigné, de MM. de la Mothe, de Broc, Prou, Lejeune qui ont lieu, celles de ce dernier, à la Mothe-Champdeniers comme autrefois, les autres en forêt de Chandelay, à Vernantes, etc.

**Sociétés d'équitation.** — Je signale, pour finir, la formation de la Société d'équitation de Magdebourg, qui semble appelée à rendre de grands services aux officiers puisqu'elle

---

(1) Ce journal paraît avoir emprunté ces paroles au prince de Hohenlohe, qui, dans ses « Lettres sur la cavalerie », en prononçait de semblables en 1884, à propos de la charge. (Note de l'auteur.)

a été fondée en 1872 par quelques-uns d'entre eux, pour éviter les difficultés de surveillance et de logement des chevaux leur appartenant.

Elle logeait d'abord douze chevaux, actuellement elle en abrite bien davantage et compte de nombreux membres civils et militaires; elle possède des manèges, des carrières et donne des fêtes. Son président est militaire, le vice-président civil; les généraux, celui qui commande le IVe corps en particulier, en font partie.

La cotisation est de 30 francs par an et, moyennant 18 fr. 75 par mois, les membres ont droit, pour un cheval, au logement, aux soins d'un vétérinaire, à ceux d'écurie et à la ferrure. Ils ont la jouissance des manèges, cours, etc., bien entendu.

Cette société se charge encore du dressage et facilite l'achat et la vente des chevaux; 15 hommes sont détachés d'un corps pour trois mois; aussi bien pour apprendre à être palefreniers que pour assurer le premier élément du personnel d'écurie.

J'emprunte ces derniers renseignements à la « *Revue militaire de l'Etranger* », qui nous tient si bien au courant de tous les faits et gestes de nos voisins.

---

## AUTRICHE-HONGRIE

**Recrutement des officiers. — Ecoles.** — En Autriche-Hongrie, les officiers sont recrutés uniquement parmi les cadets et les jeunes gens sortant de l'académie de Wiener-Neustadt, pour la cavalerie; exceptionnellement, quelques sous-officiers sont nommés à la suite de faits de guerre.

Il y a quinze écoles préparatoires de cadets, dont douze pour l'infanterie, une pour l'artillerie, une pour les pionniers et une pour la cavalerie, installée à Weisskirchen, en Moravie; les cours y sont de quatre ans, mais peuvent avoir une durée moindre, trois, deux ans, suivant le degré d'instruction préalable.

A leur sortie des écoles préparatoires, les cadets font un stage comme « cadets suppléants officiers » et sont promus officiers soit à l'ancienneté, soit au choix, après avoir été, comme en Allemagne, agréés par le corps d'officiers du régiment dans lequel ils vont entrer.

Les 5/6 des officiers proviennent de cette source, les cadets.

L'autre sixième sort des écoles spéciales, au nombre de deux, instituées pour le recrutement des officiers.

Il existe des écoles préparatoires pour les candidats à ces deux académies; quatre sont dites écoles *secondaires,* ce sont celles d'Eisenstadt, Guns, Kaschau, Saint-Pœlten, — et une *supérieure,* l'Ecole de Weisskirchen. La durée des cours dans les écoles secondaires est de quatre ans; après avoir suivi les cours de l'une d'elles, le candidat passe à l'Ecole supérieure, où l'enseignement dure trois autres années. Il y a donc, en somme, sept années de préparation.

Les jeunes gens arrivent enfin dans une des deux écoles spéciales : — Wiener-Neustadt, pour l'infanterie et la cavalerie ; — académie technique, pour l'artillerie, les pionniers et le génie.

A Wiener-Neustadt les cours sont de deux ans.

Le cours d'équitation, beaucoup moins important que celui professé et exécuté à Saumur, est dirigé plutôt vers l'équitation d'extérieur que vers celle de manège.

Les cadets en sortent lieutenants et ne savent leur destination, pour l'infanterie ou la cavalerie, qu'en fin de cours.

**Ecoles de brigade.** — Pour perfectionner les jeunes officiers ou cadets dans les connaissances théoriques et pratiques, ils sont envoyés au moins deux fois suivre les cours des écoles de brigade, qui durent, chaque année, du 1er novembre au 1er avril ; quelques-uns y reviennent trois ou quatre fois.

Ces officiers montent alors leur cheval « de charge », dressent un cheval, amené par eux de leur régiment, sous la direction d'un officier sortant de l'institut militaire d'équitation, et font, une fois par semaine, des applications pratiques du cours dans la campagne avec le commandant de l'Ecole, capitaine ou major.

Le chiffre maximum des officiers ou cadets admis à suivre ces cours est de 14 par an ; ils doivent avoir au moins un an de service dans un escadron.

**Institut militaire d'équitation. (Reitlehrer Institut.)** — Cette Ecole, fréquentée par des lieutenants de cavalerie et d'artillerie, a pour but de former des instructeurs d'équitation, soit pour les écoles de sous-officiers, soit pour les écoles de brigade.

On ne nomme à cette dernière fonction que les officiers jugés les meilleurs à la fin de leur première année de cours et autorisés à en faire une seconde.

Pour être admis à l'Institut, il faut avoir été deux fois au moins dans une école de brigade.

L'Ecole est commandée par un colonel, assisté de 2 majors et de 2 capitaines professeurs d'équitation. Les cours commencent le 25 août. Dix jours après, la moitié de la division de première année part jusqu'au 26 septembre pour les chasses d'Holics, situé à trois heures en chemin de fer de Vienne.

C'est un ancien château impérial où sont logés, pendant leur séjour, officiers, hommes et chevaux ; les environs sont, paraît-il, d'un parcours très difficile.

Les élèves commencent l'entraînement, font fréquemment des drags (schlipp-jagd) et enfin une chasse à courre.

La deuxième fraction les remplace pendant trois semaines ; elle continue les drags et chasse deux fois le cerf.

La division de deuxième année arrive ensuite vers le 18 octobre pour cinq ou six semaines, suivant le temps. En outre des chevaux destinés aux chasses, qui deviennent alors plus fréquentes (deux ou trois par semaine), les officiers doivent en monter quatre autres tous les jours : cheval de remonte, un étalon, cheval de charge, cheval personnel. Ceux qui leur sont affectés, à Vienne, sont exercés, pendant leur absence, par les élèves de première année.

A leur retour d'Holics, les élèves de deuxième année montent jusqu'à sept chevaux par jour : leur cheval d'armes, leur cheval personnel, une remonte de l'Institut, un étalon, une jument, un cheval de chasse et souvent une deuxième remonte de l'Institut.

« J'ai été vivement frappé », — dit M. le lieutenant Delorme, du 4e dragons, qui a voyagé en Autriche et a eu l'amabilité de me fournir ces détails, — « par la mise en scène avec laquelle commençaient et finissaient les reprises.

» Les chevaux, amenés par des cavaliers, sont placés sur un rang au milieu du manège ; — les officiers élèves, qui attendent l'entrée de l'écuyer pour pénétrer eux-mêmes, vont alors se placer dans une position très régulière devant la monture qui leur est affectée ; au commandement d

capitaine, ils saluent puis montent à cheval ; — les cavaliers s'établissent alors sur la même ligne, saluent et attendent, pour rompre, le commandement de l'écuyer.

» L'ordre inverse préside à la fin des reprises ; puis les chevaux sont couverts et promenés en main pendant quelques minutes avant de sortir du manège. »

Les officiers sont bien placés et paraissent bien en contact avec leur cheval.

Les écuries, comme partout en Autriche, sont fort bien tenues. Les soins donnés aux chevaux et le bouchonnage consciencieux après le travail contribuent, avec l'épaisseur de la litière, à les maintenir en très bon état et à leur conserver des membres sains.

Les bat-flancs se composent d'une barre et d'une sorte de petit matelas, appendu à la partie postérieure pour protéger les jarrets.

L'Institut possède 250 chevaux y compris ceux provenant des remontes des régiments ; les meilleurs restent à l'Ecole, les autres sont employés dans les écoles de cadets. Le prix moyen d'achat pour les chevaux de l'Ecole est de 600 à 700 florins.

**Avancement. — Ecole de guerre.** — L'entrée à l'Ecole de guerre, installée à Vienne, est, pour les officiers, le seul moyen, en dehors du choix de l'Empereur, d'augmenter les chances de leur avancement. Presque tous les anciens élèves de l'académie de Wiener se présentent aux examens d'admission.

En effet, les officiers, qui ne prennent pas cette voie, passent à l'ancienneté jusqu'à capitaine inclus.

Quant aux capitaines, d'après la loi du 28 décembre 1875 sur l'avancement, ils ne peuvent être promus au grade d'officier supérieur, qu'après avoir subi un examen, devant une commission spéciale.

Pour les y préparer il existe dans les écoles spéciales, — à Wiener-Neustadt pour la cavalerie, — un cours des aspirants

au grade d'officier supérieur ou, par abréviation, cours des officiers supérieurs (stabs officiers curs). — Il y a, chaque année, selon le nombre des candidats, un ou deux de ces cours, dont la durée effective est de cinq mois.

**Remonte des officiers.** — En temps de paix, le lieutenant, comme l'ober-lieutenant, doit avoir deux chevaux : un cheval de charge, fourni par l'Etat, et un cheval lui appartenant. Ce dernier est, en général, fort beau et quelques-uns coûtent 1,000 à 1,500 florins à leur propriétaire. C'est le seul cheval que les officiers puissent monter en course.

Le lieutenant ayant droit à deux rations de fourrages, ses deux chevaux, y compris celui qui est sa propriété, sont nourris aux frais de l'Etat.

Au moment d'une mobilisation, l'officier touche une indemnité de 250 florins (600 francs environ, le florin vaut 2 fr. 16 à 2 fr. 46), pour acheter un troisième cheval, destiné à monter l'ordonnance. Celui-ci, en effet, ne compte plus comme combattant du jour où il est choisi comme « diener » (serviteur). Il porte une tenue particulière (veste bleu foncé, toque bleue, pantalon gris) — et ne reçoit d'ordre que de son officier ; en temps de guerre, il mène en main son 2e cheval. Les ordonnances peuvent être pris au bout d'un an de service.

**Coutumes des officiers. — Tenue.** — Dans toutes les armes, la tenue des officiers est la même que celle de la troupe, sauf pour la tenue de ville qui comprend, pour tous, le pantalon noir et le képi de même nuance; quelle que soit leur tenue, les officiers sont toujours très soignés.

Pour l'instruction, il est cependant accordé la plus grande latitude.

Dans la cavalerie, on fait usage d'une vareuse en drap bleu de roi, quelquefois même en tricot, ayant de nombreuses poches et, pour tout insigne, des étoiles au collet; ce vêtement ressemble beaucoup à celui qui avait été adopté

en France par les officiers d'infanterie et d'artillerie. La culotte en peau grise est, paraît-il, inusable; les officiers la portent toujours très collante; l'éperon, au lieu d'être à la chevalière, est fixé au talon de botte.

La seule distinction des étoiles au collet fait qu'il est très difficile de remarquer les officiers autrichiens. — Ils ont évité toute marque trop apparente « pour ne pas servir, disent-ils, de cible à l'ennemi » et ils avouent ne pas comprendre pourquoi nous avons adopté de si grandes différences avec la tenue de la troupe.

C'est encore M. le lieutenant Delorme qui me fournit ces renseignements et c'est pour faire saillir cette dernière partie que j'ai rapporté ce qui a trait à la tenue, un peu en dehors de mon sujet.

On sait qu'en Allemagne l'insigne du grade, pour l'officier, consiste aussi en étoiles, placées sur la patte d'épaules ou sur l'épaulette, par conséquent à peine visibles ; les autres signes distinctifs en Allemagne sont la dragonne d'officier et une écharpe.

**Logement, mess.** — En principe, tous les officiers, depuis le colonel jusqu'à l'ober-lieutenant, sont logés dans les casernes ; quand une cause quelconque les en empêche, ils reçoivent une indemnité qui varie suivant l'importance de la ville.

Les officiers trouvent toujours un appartement à leur convenance, quelquefois moins cher que la somme allouée. Si les loyers, trop élevés, ne leur permettent pas, à ce prix, d'obtenir le nombre de pièces auxquelles ils ont droit, ils s'adressent à la commune qui est tenue de les leur fournir contre remboursement de l'indemnité.

En cas de départ par ordre ministériel, une indemnité leur est accordée et couvre totalement les frais.

L'officier a droit au voyage gratuit de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques et au transport, également gratuit, de ses bagages jusqu'à concurrence de 300 kilogram-

mes pour un lieutenant garçon et de 1,000 kilogrammes, s'il est marié.

La vie au mess est obligatoire, comme en Allemagne. Chaque caserne contient un local spécialement affecté à cet usage. Les officiers n'y prennent qu'un repas, celui de midi, pour lequel ils payent 12 florins par mois (26 francs environ).

## INSTITUTIONS EQUESTRES

L'inspecteur permanent de la cavalerie austro-hongroise, le feld-marschall lieutenant baron von Gagern, — nommé dernièrement en remplacement du baron von Gemmingen-Gutenberg, décédé, — surveille les régiments, assiste aux manœuvres, dirige les voyages d'instruction des officiers de cavalerie ou manœuvres de cadres et entretient l'esprit cavalier.

Nous savons déjà et nous allons voir, par une simple énumération, qu'il n'a pas besoin de se donner beaucoup de peine pour remplir cette dernière partie de son programme.

**Voyages d'instruction.** — En outre des voyages annuels que font les officiers d'état-major, un voyage manœuvre est exécuté, chaque année, par un groupe de généraux et d'officiers supérieurs d'état-major. — En 1891, il a eu lieu, sous la direction de l'archiduc Albert, inspecteur général de l'armée, du 10 au 16 mai, dans la basse Autriche et la Moravie. En plus du chef d'état-major feldzeugmeister baron Beck et de son suppléant feld-marschall lieutenant Galgotzy, un certain nombre de commandants de corps d'armée (avec leur chef d'état-major), de généraux de division et de généraux de brigade y ont pris part.

Le but de ce voyage est l'étude d'une opération de grande tactique, dont le thème est proposé par le chef de l'état-major.

Ce voyage des généraux est prévu par le règlement spécial

qui détermine la progression annuelle des exercices et des manœuvres dans l'armée austro-hongroise.

**Marches de résistance.** — Comme marche de résistance, j'en citerai une, en premier lieu, que chacun a encore présente à la mémoire et qui a été, pour ainsi dire, le point de départ de bien d'autres du même genre; je veux parler de celle du comte Zubowitz, officier de la Honved hongroise, qui vint, à cheval, de Vienne à Paris, en 1867 je crois, montant « Caradoc, » jument anglaise, qu'il avait payée 6,000 francs.

Puis, au hasard, je rappellerai celle du lieutenant baron Reisky de Dübnitz, officier au 7e uhlans, qui s'est rendu en 10 jours, du 18 au 27 septembre 1891, de Lemberg à Prague, parcours de 900 kilomètres. — Cet officier montait en selle nue (à 83 kilog.) un cheval de demi-sang, âgé de 9 ans, élevé en Galicie. Il a marché chaque jour de 6 heures du matin à midi et de 2 heures à 8 heures du soir. Le cheval recevait autant d'avoine qu'il en pouvait manger, mais pas de foin et buvait souvent pendant la marche. — A l'arrivée, on lui frictionnait les membres et le dos avec de l'alcool; les sabots étaient rafraichis au moyen d'émollients.

Ferré à neuf avant le départ, il dut être referré du devant le 5e jour et du derrière le 7e. — Pendant toute la durée de la marche, le lieutenant de Dübnitz a seul soigné son cheval et a toujours couché à l'écurie. — Tous deux sont arrivés au terme du parcours en d'excellentes conditions.

M. Salvi, autre officier de la Honved hongroise, qui a fait le voyage de Pesth à Nancy, 1,800 kilomètres en 15 jours avec un cheval hongrois et qui a publié, en 1881, un ouvrage sur les courses de résistance, a effectué les voyages suivants :

1° Passage des Karpathes, 560 kilomètres en 5 jours, sur une jument napolitaine ;

2° De Bergame à Naples, 1,100 kilomètres en 10 jours, passage des Apennins, avec une jument sarde ;

3° De Bergame à Asti, 200 kilomètres en 33 heures 50, monté sur une jument sarde ;

4° 90 kil. en 5 heures et demie (17 kil. à l'heure), allant de Turin à Casal ;

5° 40 kilomètres au trot avec des chevaux de rechange ; ceci était un pari.

Dans son ouvrage, M. Salvi rappelle : pour la nourriture, le dicton arabe ;

« L'avoine du matin va au fumier. »
« L'avoine du soir va à la croupe ; »

pour les allures, ce quatrain anglais ;

« A la montée, ne me presse pas, »
« A la descende, ne m'abandonne pas, »
« En plaine, ne m'épargne pas, »
« A l'écurie, ne m'oublie pas. »

**Courses.** — Les courses sont aussi fortement en honneur en Autriche ; il faut citer comme courses publiques, auxquelles prennent part les officiers :

Les steeple-chases de Prague, Presbourg et le grand steeple-chase de l'armée, qui se court à Vienne, au mois de mai ordinairement, sur l'hippodrome de Freudenau.

L'Empereur y assiste et en donne le prix, 500 ducats, soit plus de 5,000 francs.

En 1890, il a été couru le 22 mai et gagné par « Vidor, » monté par le lieutenant comte Kinski.

Comme courses militaires : celles de Brück qui comprennent : 1° une épreuve pour les volontaires d'un an ; — 2° une de 1,600$^{m}$, ordinairement, pour officiers montant des chevaux n'ayant jamais gagné ; — 3° une pour simples cavaliers, dont j'ai parlé ; — 4° un steeple-chase de 3,200$^{m}$ pour officiers ; — 5° une course pour les sous-officiers ; — 6° un grand steeple-chase de 5,000$^{m}$ pour officiers ; — enfin 7° un cross-country de 5,000$^{m}$ pour tous les officiers montant leurs chevaux d'armes.

Tel est le programme suivi en juillet 1887.

**Société d'encouragement pour l'équitation militaire d'extérieur. — Concours hippiques.** — Tous les ans, au mois de mai, a lieu à Vienne un concours hippique, qui dure une huitaine de jours et, en outre, il s'est formé, à Vienne, une société d'encouragement pour l'équitation militaire d'extérieur; cette société organise des réunions auxquelles l'Empereur et la famille impériale assistent.

Ces réunions comportent comme épreuves :

Un concours d'équitation ;

Un concours de saut pour chevaux austro-hongrois ; en général, il y a 4 obstacles en hauteur ayant $1^m,26$, dont $1^m,10$ de fixe et une douve de $3^m,79$ ;

Un concours international de saut ;

Un jeu de barres.

En 1889, le prix spécial donné au plus beau saut en hauteur a récompensé un bond de $1^m,58$. Cette même année il a été distribué 11,250 francs de prix et des objets d'art.

En 1890, le montant du prix spécial, 1,000 florins et un objet d'art donnés par l'Empereur, ont été gagnés par le baron von Léonhard.

**Officiers de landwehr et de honved.** — Les officiers de landwehr et de honved ont des écoles spéciales d'équitation et d'instruction militaire, qui les entretiennent dans leurs connaissances spéciales et les mettent à même de faire figure à côté de leurs camarades de l'armée commune. — Ils organisent aussi des courses et, grâce à la permanence des cadres des dépôts, des concours ; nous avons vu qu'ils ne sont pas les derniers quand il s'agit d'exécuter une marche de fond, prouvant ainsi leur vitalité et l'existence de cette qualité commune à tous les Austro-Hongrois : une aptitude spéciale pour l'équitation.

---

# ITALIE

**Recrutement des officiers.** — J'aborde l'Italie.

Les officiers proviennent de deux sources : deux tiers environ sortent des écoles militaires — et un tiers est fourni par des sous-officiers ayant suivi un cours spécial à l'Ecole des sous-officiers.

Les officiers de cavalerie sortant du rang font leur instruction équestre à l'Ecole de Caserte, où il y a des sous-officiers de toutes armes cependant.

Les sous-lieutenants, sortant de l'Ecole de Modène comme officiers de cavalerie, vont suivre, à l'Ecole de Pignerol, un cours qui dure du 1er octobre au 1er juillet. De cette façon, ces officiers peuvent être présents dans leur régiments pour les manœuvres.

**Ecole de cavalerie de Pignerol.** — L'Ecole de Pignerol, commandée par le colonel Valfré (1), est installée très médiocrement. Il y a trois petits manèges et, « entre Saumur et Pignerol, dit encore le capitaine Aubier, il y a la même différence que celle qui existe entre un château et une ferme ».

Nous verrons que, en raison de ce manque d'installation et de la situation de cette Ecole dans un pays peu favorable aux exercices équestres, son transport a été demandé aux Chambres.

Cette mesure radicale n'a pas été adoptée, je signale plus loin les dispositions prises pour remédier aux inconvénients qui sont la conséquence de l'état actuel.

L'écuyer en chef de l'Ecole de cavalerie de Pignerol est

(1) Remplacé, je crois, maintenant par le colonel Avogrado di Quinto. (Note de l'auteur.)

un civil, le chevalier Paderni, ancien capitaine de cuirassiers en Autriche, élève de l'Ecole de Vienne; il est assisté par un certain nombre de lieutenants et capitaines écuyers.

L'école entretient 450 à 500 chevaux :

Chevaux pour la remonte des officiers généraux, 40 environ;

Chevaux destinés aux officiers élèves, 150 à 160;

Chevaux des reprises, 230 à 250.

Ces derniers sont surtout des chevaux de Grossetto, petits, ayant une vilaine tête, peu d'encolure, un tronc médiocre, mais de bons membres; on a réuni dans une même reprise 20 ou 30 des meilleurs, c'est la « reprise des chevaux noirs de Grossetto ». Les autres chevaux de reprises sont des demi-sang anglais ou arabes, — pas de pur sang.

Les reprises sont toujours très serrées; on y exécute souvent le « Jeu de la Rose », qui consiste à saisir une rose placée sur l'épaule gauche d'un adversaire; une barre fixe, qui sépare l'enclos en deux, doit être sautée toutes les fois que le tournoi vous amène auprès.

Les reprises de haute école sont faites sous la direction du chevalier di Paderni.

Bref, à l'école, on fait peu d'extérieur, de sauts d'obstacles, etc., et on abuse, au contraire, du manège et de la haute école.

**Cours d'équitation.** — Les sous-lieutenants, sortant de l'Ecole de Modène, font, à Pignerol, de l'instruction équestre et militaire, comme les saint-cyriens à Saumur.

Des lieutenants de cavalerie viennent, en outre, suivre à l'Ecole de cavalerie de Pignerol (il y en avait 25 en 1891), un cours dit *Cours supérieur d'équitation,* qui dure maintenant du 1er mars au 15 septembre, à seule fin de recevoir un supplément d'instruction hippique.

Le programme de ce cours, essentiellement pratique, comprend de l'équitation de manège, de campagne, des sauts d'obstacles, de l'entraînement, de la haute école et

de l'hippologie et ferrure, en un mot rien que de l'équitation.

Les lieutenants dressent les chevaux pour la remonte des généraux.

Le Ministre de la guerre insiste pour que les officiers, désignés pour suivre ce cours, aient non seulement des dispositions naturelles spéciales pour monter à cheval, mais soient passionnés pour l'équitation, jouissent d'une bonne santé et fassent preuve de grande résistance aux fatigues.

Enfin, une circulaire ministérielle du 24 octobre 1891 institue à Rome un cours supplémentaire d'équitation de campagne, *Scuola di perfezionamento per l'équitazione*, pour un certain nombre d'officiers, choisis parmi ceux qui ont été précédemment détachés au cours supérieur d'équitation.

Ce cours, dit la « Revue militaire de l'étranger », qui aura une durée de 4 mois, à dater du 15 novembre, est placé sous la haute direction du commandant de l'Ecole de Pignerol.

Les officiers, appelés à y participer, emmèneront avec eux leurs chevaux et leurs ordonnances; de plus, ils auront à leur disposition un certain nombre de chevaux de pur sang, récemment acquis par l'Ecole de cavalerie, ainsi que les meilleurs sauteurs appartenant à cette école (1).

Le cours qui a commencé le 15 novembre comprend un petit nombre de capitaines et une vingtaine de lieutenants; une écurie de 70 chevaux a été installée dans le voisinage de l'hippodrome de « Tor di Quinto », appartenant à la « Societa delle Corsi del Lazio », à laquelle le Gouvernement paiera annuellement une indemnité de location de 2,000 francs.

Au début du cours, les officiers exécutent une série d'exercices préparatoires; ils prennent part ensuite aux

---

(1) Il paraît que la plupart de ces sauteurs ont été tués ou fortement endommagés dans un accident de chemin de fer, survenu le 11 novembre à la station de Ponte-Galera, sur la ligne de Pise à Rome. (Note extraite de la « Revue militaire de l'étranger ».)

chasses données par la « Société des chasses au renard » qui, chaque année, organise, dans la campagne romaine, plusieurs séances très suivies par les sportsmen italiens.

La direction des exercices et des études est confiée, cette année, au lieutenant-colonel Pesenti, commandant en second l'Ecole de Pignerol. Cet officier supérieur est secondé principalement par un instructeur spécial, le marquis del Gallo di Roccagiovine, très versé dans les questions de sport, qui fait partie de la milice territoriale comme capitaine au 201e bataillon d'infanterie. — (On sait qu'il n'y a pas de cavalerie de 2e ligne en Italie.)

A cet effet, le marquis de Roccagiovine a été, par décision ministérielle, rappelé en service temporaire sans solde.

La création de ce cours avait été annoncée dès le mois de juin par le Ministre de la guerre, pour répondre à certains députés qui avaient fait vivement ressortir l'infériorité de la cavalerie italienne, vis-à-vis des autres puissances, au point de vue de l'instruction hippique de ses officiers. Les critiques formulées portaient presque toutes sur ce que, en Italie, les officiers de cavalerie ne reçoivent à Modène ou à Pignerol qu'une instruction incomplète, donnée presque exclusivement au manège et que l'on négligeait presque complètement les courses (1) et la chasse qui constituent, en temps de paix, la meilleure préparation à l'équitation de guerre.

Le Ministre, tout en reconnaissant le bien fondé d'une partie de ces observations, n'a pas cru devoir donner entière satisfaction aux orateurs dont les critiques visaient surtout le déplacement de l'Ecole de Pignerol. — On reproche, en effet, depuis longtemps, à cette école sa situation

(1) Un député a signalé le fait que, cette année (en 1891), 51 officiers seulement avaient pris part aux courses militaires. (Note extraite de la « Revue militaire de l'étranger ».)

en pays de montagnes, où, en dehors des conditions défectueuses du terrain, la rigueur du climat empêche les exercices à l'extérieur une partie de l'année.

Ls général Pelloux (1), décidé à remédier à cet état de choses et ne pouvant pas engager les dépenses considérables (1,500,000 francs) qu'entrainerait le tranfert de l'Ecole de Pignerol sur un terrain plus approprié aux exercices de la cavalerie, tel que la campagne de Rome, la Maremme toscane ou la campagne de Pise, prit alors l'engagement de créer le cours complémentaire, qui a fait l'objet de la circulaire du 24 octobre 1891.

**Avancement.** — Jusqu'alors, les capitaines sortant de l'Ecole de guerre, *seuls,* passaient au choix.

Le nouveau Ministre de la guerre, frappé du découragement dont paraissaient atteints les officiers, vient de rétablir, par décret du 19 février 1891, les examens pour l'avancement au choix des capitaines d'infanterie et de cavalerie, modifiant ainsi les dispositions, basées sur le principe de l'ancienneté par sélection combinée avec le choix, qui réglaient l'avancement depuis 1853.

**Remonte des officiers.** — Chaque officier a deux chevaux qui sont sa propriété.

Les élèves de Modène paient, en arrivant à Pignerol, cinq mille francs; avec cette somme on leur achète deux chevaux.

Pour venir en aide à leur inexpérience, le Gouvernement a passé un marché avec un marchand de chevaux de Hanovre; ces chevaux sont généralement allemands, quelquefois anglais ou hongrois. Prix moyen : 2,000 francs.

---

(1) Le major genéral Pelloux (général de brigade), Ministre de la guerre, faisait partie du cabinet du marquis di Rudini, qui vient de tomber; il a été nommé récemment lieutenant général.

A la date du 19 avril, les journaux attribuent le portefeuille de la guerre au général Riccotti, dans le cabinet reconstitué par M. di Rudini. (Note de l'auteur.)

Ce marchand fournit aussi les chevaux pour les généraux; ces chevaux, dressés par les lieutenants, forment, à l'Ecole, une catégorie spéciale.

Les chevaux des officiers élèves sont dressés par les sous-officiers du cours magistral d'équitation et remis à leurs propriétaires en fin de cours.

La somme de 5,000 francs versée par ces officiers, leur est remboursée petit à petit au moyen de l'indemnité annuelle de monture.

Cette indemnité est fixée, pour les généraux, à 600 francs, pour les officiers de cavalerie, à 400 francs, par an.

De plus, ils ont droit à un certain nombre de rations de fourrages; il est de deux pour les lieutenants et les sous-lieutenants.

Pour les officiers sortant du rang et le remplacement des chevaux, l'Etat fait une avance de 1,500 francs, qui est reprise ensuite par retenues mensuelles de l'indemnité de cheval.

Par le prix qu'ils y consacrent, on peut déduire, avec ceux qui ont visité leur pays, que les officiers italiens ont des chevaux bien supérieurs à ceux de la troupe et, — peut-être, — à ceux des officiers des autres armées.

Les officiers qui prennent leurs chevaux dans des catégories spéciales, créées dans les corps de troupe, les tirent au sort; ils peuvent les refuser ou les échanger avec un autre officier; au bout de 40 jours, l'officier paie ou restitue le cheval, sans avoir besoin d'en dire le motif.

**Coutumes des officiers.** — Les officiers italiens n'ont ni mess, ni pensions, ni cercles et ne se réunissent pas en dehors du service.

Chacun d'eux va donc où bon lui semble, selon ses goûts et surtout suivant sa situation de fortune; vous voyez alors les uns fréquenter les restaurants à la mode, tandis que leurs camarades vont manger dans les endroits les plus modestes.

Les généraux, seuls, peuvent porter la tenue civile.

Les officiers italiens sont éligibles et un certain nombre d'entre eux sont députés actuellement.

## INSTITUTIONS ÉQUESTRES

**Chasses.** — Les officiers sont très encouragés à monter à cheval.

Le colonel commandant l'Ecole de Pignerol, Avogrado di Quinto, a fondé dernièrement une société de chasse; les officiers de l'Ecole et les membres de la société des Paper-Hunt de Turin en font partie. — La première réunion qui a eu lieu en novembre 1890 a été très réussie.

**Marches de résistance.** — Voici le récit de quelques marches de résistance qui prouveront bien qu'ils n'ont pas voulu rester en queue sous ce rapport.

Le lieutenant Francesco Fulgarda, du régiment de cavalerie d'Alexandrie, parcourt en 27 heures les 219 kil. qui séparent Pignerol de Milan.

En 1890, un détachement de 12 cavaliers effectue, dans un pays de montagnes, en Sicile, un trajet de 287 kil. en 3 jours.

Le 17 janvier 1891, 5 officiers du 15e de cavalerie, régiment de Lodi, parcourent, par un temps de neige épouvantable, 310 kil. à une allure moyenne de 9 kil. à l'heure, allant de Verceil à Gènes et retour, après avoir traversé les montagnes de Giovi où ils faillirent être enlevés par un ouragan.

Le baron Ratazzi, capitaine au 24e de cavalerie, régiment de Vicence, montant « Tristan », trotteur renommé, cheval italien des Maremmes, part de Caserte le 27 mars 1891 à 6 heures du matin pour Rome, où il arrive le 28 à 6 heures du soir, ayant fait 265 kilomètres et, après un repos de 24 heures, retourne en 2 jours à son point de départ.

Les élèves du cours supérieur d'équitation de l'Ecole de

Pignerol dont j'ai parlé précédemment, sont partis le 16 septembre 1891 sous la direction du commandant de l'Ecole; rompant à 5 heures du matin, ils se dirigèrent par Cavour et Saluces sur Cunéo, puis gagnant Savigliano, où ils reprenaient la grande route de Turin, ils revinrent par Moretta, Villafranca et Vigone, et rentraient à Pignerol à 5 heures du soir ayant parcouru 103 kil. en 9 heures. — 3 avaient été consacrées à la grande halte à Savigliano — sans accidents d'hommes ou de chevaux, malgré la grande chaleur.

Pour finir, — cette prouesse du capitaine Bottego, du 19e d'artillerie, qui avait parié, dit l' « Esercito » du 8 décembre 1891, de faire 250 kil. en 24 heures avec des relais.

Il fit, du 25 novembre à 11 h. 45 du soir au dimanche 26 à 11 h. 50, 282 kilomètres dans ces 24 heures, dont 21 heures de trot, deux heures et demie de pas et une demi-heure consacrée à changer 5 fois de montures.

**Courses.** — L'extension des courses date de la fin de 1888.

Jusqu'alors le Ministre autorisait les officiers, qui lui en faisaient la demande, à y prendre part.

Le « Jockey Klub » italien commença par établir 6 prix annuels de 1,500 francs, destinés aux sociétés de Florence, Naples, Milan, Rome, Palerme et Turin.

Une première circulaire ministérielle du 20 avril 1889, puis une du 18 octobre 1889 encouragent, facilitent les courses militaires et les règlent comme suit :

Distance 2,500 à 3,000 m. — 8 obstacles — Epreuves pour chevaux nés en Italie. Poids : 69 k. à 4 ans, 72 à 5, 73 à 6 ans et au-dessus.

Epreuves pour tous chevaux d'armes ; mêmes poids. — Les juments et les chevaux hongres reçoivent 3 kilog. Les chevaux étrangers portent 3 kilog. de surcharge et les gagnants 2, puis 5 kilog. — Le montant du prix est de 1,500

francs, avec une entrée de 50 francs; il faut au moins trois partants.

Les officiers montent en tenue, avec une écharpe distinctive.

Les ordonnances et les chevaux voyagent à prix réduits, et sont logés, si c'est possible, dans les bâtiments militaires, lorsqu'ils vont en déplacement.

Enfin, une dernière circulaire du 16 octobre 1890 augmentait encore les facilités pour que les officiers puissent y prendre part, et l' « *Esercito italiano* » du 7 décembre 1890 rapporte que le crédit alloué pour les courses militaires en 1891 serait de 40,000 francs, qu'il y aurait quatre épreuves militaires sur chacun des hippodromes de Naples, Florence, Milan et Turin et qu'un grand steeple-chase militaire, comprenant 19 obstacles, avec un prix de 10,000 francs, serait couru à Rome, sur l'hippodrome de Tor-di-Quinto.

Un officier italien, M. Rubini de Cervins, a pris part en 1891 à notre steeple-chase international militaire d'Auteuil, le *prix de France*.

C'est le seul officier étranger qui fût présent cette année; il montait *Miss White*, superbe jument de demi-sang, qui n'a pas suivi le train une minute.

---

## ANGLETERRE

**Recrutement des officiers.** — L'institution par laquelle l'officier anglais achetait ses grades, a duré jusqu'en 1871 ; le mode de recrutement des officiers fut encore modifié en 1877, et maintenant, il a lieu de la façon suivante :

Quelques sous-officiers peuvent devenir officiers quand ils ont satisfait à un examen, mais la plus grande partie des candidats officiers commencent par faire une année au collège militaire de Sandhurst, où ils sont admis, avec le titre de « cadets », soit à la suite d'examen, soit sur la présentation d'un certificat de bonnes études, soit enfin, d'emblée, en sortant des Pages ou des Cadets de la Reine. — Au bout d'un an, ceux qui satisfont à un examen sont nommés lieutenants, grade qui peut leur être enlevé trois ans après, si une commission ne les juge pas aptes à faire un bon service.

**Avancement.** — Jusqu'au grade de major, il ne peut avoir lieu qu'à la suite d'examen ; les candidats passent alors au choix ou à l'ancienneté.

A partir du grade de major, l'avancement se donne à peu près uniquement au choix et sans examen.

**Remonte des officiers.** — Tous les officiers doivent se remonter à leurs frais et dans le commerce.

Les officiers de cavalerie de l'armée anglaise, me dit M. de l'Hervilliers, sont généralement très bien montés en hunters et ont, en outre, chevaux de chasse, de polo, etc.

**Coutumes des officiers.** — Toutes leurs installations sont très luxueuses ; leurs mess, comprenant salles de lecture, de conversation, de billard, lavatory, etc., sont très confortables ; certains régiments, tels que le 1er et le 2e life-guards, les 14e et 15e hussards ont des « coaches » qu'ils attellent à quatre. — Tout cela fait dire à M. de l'Hervil-

liers qu'il faut jouir d'une assez jolie fortune pour être officier de cavalerie.

Les officiers anglais logent à la caserne, où une chambre très modeste est mise à la disposition de chacun d'eux.

## INSTITUTIONS ÉQUESTRES

**Concours hippiques.** — Il suivent assidument les concours hippiques, dont les parcours sont, paraît-il, très durs ; les murs en pierres, très élevés, se composent d'une partie fixe de 80 à 85 centimètres et d'une partie à peu près mobile, constituée par des pierres ou des galets superposés ; la hauteur totale de cet obstacle atteint $1^{m},15$ à $1^{m},20$.

**Marches de résistance.** — Le général Wolseley, commandant en chef l'armée anglaise, encourage les marches de résistance, dont on faisait très peu usage.

Je n'en rapporterai qu'une, militaire, car si je me lançais dans les paris des gentlemen, une fois embarqué, je ne pourrais plus m'arrêter.

Le major sir Evelyn Wood, accompagné de quelques sous-officiers, alla de Colchester à Norwich, parcourant 138 milles anglais en 21 heures, soit, le mille valant 1,609 mètres, — 222 kilomètres, à raison de 7 milles ou 11 kilomètres à l'heure.

**Chasses.** — Les officiers ont monté des équipages de chasse, partout où la chose était possible.

Actuellement on ne compte pas moins de 150 équipages avec ceux des « Hunting Societies » ; les 5/6 sont pour la chasse au renard, les autres pour celle du lièvre et du cerf.

**Courses.** — Quant à leur participation aux courses, nous la connaissons et la victoire du lieutenant Leethman, du 5e dragons anglais, montant *Roman-Oak*, — par *Ascetic* et une fille de *Wistlebnikie* (demi-sang), — dans le prix de France (1), à Auteuil, le 29 juin 1890, et battant *Liban* à M. de

(1) Le prix de France (steeple-chase militaire international), dont le

Nantois, nous fait encore saigner le cœur, en attendant que nous prenions notre revanche.

## ÉQUITATION DES OFFICIERS ANGLAIS AUX INDES

Le sport établit, aux Indes, des relations plus faciles entre les officiers des deux races ; les officiers indigènes de cavalerie sont mieux que ceux d'infanterie.

Pour avoir idée de l'équitation des officiers anglais de l'armée de l'Inde, nous n'avons qu'à ouvrir le livre de M. Donatien Levesque : « En déplacements. — Chasses à courre en France et en Angleterre. »

Il dit : « qu'un sportsman anglais a perdu sa journée s'il » n'a pas tué quelque chose, truite ou éléphant, mais qu'il » l'a doublement gagnée, s'il a détruit une existence au » péril de la sienne. »

Il raconte alors les chasses au sanglier à la lance que font, sans chiens, les officiers anglais dans l'Inde, montés sur des chevaux arabes.

Le grand secret quand on est en outre assez habile à manier son cheval, pour le préserver d'un coup de boutoir, est de marcher droit, car c'est un axiome, dans l'Inde, que, partout où passe un sanglier, un bon cheval arabe peut suivre.

Il raconte encore leurs prouesses dans les chasses au tigre à la lance et à cheval, etc.

---

montant est 15,000 francs pour le premier, a été couru pour la première fois en 1889 et gagné par « Wawerer », par « Lord Clive » et « Wild Wave », au lieutenant Martinie, battant « Caporal » deuxième et « Cascadeur » troisième. Un officier anglais, le capitaine Bewicke, montant « Edward », par « King-Alfred » et « Redgown », n'a rien fait.

En 1890, il a donc été gagné par « Roman Oak », battant « Liban » deuxième, « Fichue Rosse » troisième.

En 1891, il a été enlevé par « Anicet », au lieutenant de Vésian, « Bannière deuxième, « Son Altesse » troisième.

Chacun sait que ce prix *était* (!) couru à Auteuil, au mois de juin. (Note de l'auteur.)

## ESPAGNE

**Recrutement des officiers.** — Les officiers proviennent de deux sources : des jeunes gens se destinant à l'épaulette et sortant des écoles spéciales ; — des sous-officiers.

**Ecole de cavalerie de Valladolid** (1). — Créée en 1867, cette Ecole fut supprimée, puis réorganisée en 1875; elle est sous la direction de l'inspecteur de la cavalerie.

Elle recevait d'abord des jeunes gens se destinant à la cavalerie, après examen, et qui étaient nommés sous-lieutenants au bout de trois ans.

Depuis 1885, l'Ecole ne reçoit plus que les élèves des écoles préparatoires de Tolède — (école militaire préparatoire aux différentes armes) — et de Zamora, qui est une école de sous-officiers ; mais ceux-ci sont en faible proportion.

Les cours commencent le 1er novembre et durent deux ans. Les élèves y reviennent, plus tard, comme lieutenants, pour suivre, pendant un an, un cours d'équitation.

L'Ecole, commandée par un colonel, se divise, en quelque sorte, en deux parties.

L'une est l'école d'application pour les aspirants officiers.

La première année, ceux-ci sont simples soldats et portent l'uniforme de la troupe que je dépeins, parce qu'il est le même, ou à peu près, pour toute la cavalerie espagnole, et ressemble beaucoup à celui de notre cavalerie légère, donc est facile à se rappeler : shako, dolman bleu à tresses noires, pantalon rouge.

Ils ont des cours théoriques et pratiques et font de l'équi-

(1) Renseignements extraits d'un article paru en 1888 dans la « Revue de cavalerie ».

tation au manège avec leurs chevaux d'armes ; on leur fait appliquer la progression minutieuse de l'école du cavalier, afin d'en faire des instructeurs. On leur fait faire également beaucoup de voltige.

Après la première année, ils ont un congé d'un mois, en octobre, et rentrent, le 1er novembre, avec le grade de sous-lieutenant.

Les cours théoriques et pratiques recommencent.

Dans les premiers (cours théoriques), on remarque un cours d'éloquence pour leur enseigner, non pas à faire de belles phrases, mais comment un chef parle à sa troupe, la commande et l'entraine.

Dans les exercices pratiques, il faut signaler le dressage et *un mois de service en campagne* fait, avec les élèves de première année, sur les frontières ou à l'intérieur. — Après la deuxième année, ils sont renvoyés dans les régiments pour y occuper leur place de sous-lieutenant.

L'autre partie de l'Ecole, sous le commandement du même colonel, comprend l'école ou le cours d'équitation : 1 commandant, 2 capitaines, 2 lieutenants. Même uniforme, mais culotte grise. — 2 manèges, — 46 chevaux faits et une vingtaine de dressage.

Ce sont des chevaux hispano-anglo-arabes provenant des remontes de l'Etat, plus une dizaine de chevaux de pur sang, enfin quelques tarbes et normands.

Ces chevaux sont très bien tenus et soignés par des cavaliers de remonte, bien logés et nourris à l'orge.

La litière est en paille hachée. — Nos anglo-normands s'accoutument très bien et sont très appréciés, les tarbes le sont moins, du reste la race andalouse, quoique ayant moins de taille et de distinction, les remplace.

Enfin les chevaux, propriétés des officiers, sont fort beaux.

Chaque année, au 1er novembre, les 28 régiments de

cavalerie détachent, sur sa demande ou d'office, un officier non marié. Le cours est d'un an.

A la fin, ceux ayant obtenu les meilleures notes (sobresaliente) restent six mois de plus et leur principale occupation consiste à dresser en haute école un cheval absolument vert. — Les meilleurs reçoivent le brevet de professeur d'équitation; les deux premiers reçoivent, en outre, la croix blanche du Mérite militaire et, le troisième, une épée d'honneur.

Ces officiers (lieutenants) retournent alors dans leurs régiments et attendent une place de professeur d'équitation.

Pendant le cours, ils font de l'équitation, de l'hippologie, de l'escrime, du tir, s'occupent du dressage d'un cheval spécial et doivent mettre en haute école le cheval qu'ils ont amené.

Personne, pour cela, ne les dirige, c'est une application.

Ils présentent ces chevaux et ceux de dressage en fin de cours.

Ils doivent enfin rédiger un rapport sur une question d'équitation, de dressage ou d'hygiène.

**Remonte des officiers.** — L'Etat fournit un cheval aux officiers, moyennant un versement au Trésor proportionnel au grade : les sous-lieutenants, 150 francs par an; les colonels, 375 francs. — Ces chevaux deviennent leur propriété au bout de six ans.

Les officiers sans troupe ont une indemnité spéciale, avec laquelle ils se remontent dans le commerce.

---

## RUSSIE

**Recrutement des officiers.** — Les officiers proviennent pour les 4/5, dans l'infanterie et la cavalerie, des volontaires. — Les volontaires qui veulent devenir officiers doivent subir avec succès les examens de sortie d'une des écoles de « younkers », soit qu'ils aient suivi les cours de cette école, soit qu'ils se soient présentés directement aux examens de sortie.

Le dernier cinquième des officiers seulement sort des écoles spéciales instituées pour les différentes armes.

Il a été fondé en Russie, depuis 1864, 14 écoles de « Younkers », préparatoires pour officiers, dont 2 pour la cavalerie, situées à Tver et à Elisabethgrad.

Il existe 6 écoles spéciales en Russie, dont 5 sont à Saint-Pétersbourg; il y a, en outre, 4 académies militaires à Saint-Pétersbourg.

**Ecole de cavalerie Nicolas.** — L'Ecole de cavalerie Nicolas, commandée par un général, est la pépinière de presque tous les officiers de cavalerie.

Après examens, les élèves (younkers), au nombre de 200 environ, viennent passer deux ans dans cette école, où ils sont répartis en deux escadrons.

A leur sortie, ils sont divisés en trois catégories :

Ceux de la première sont nommés « cornettes » dans la cavalerie de la garde, jusqu'à concurrence du nombre fixé, puis, dans la cavalerie de l'armée, avec une majoration d'une année d'ancienneté;

Ceux de la deuxième sont nommés aussi dans les régiments de ligne, mais sans majoration;

Ceux de la troisième restent sous-officiers pendant 6 mois et sont nommés suivant les vacances.

Le programme des cours de l'Ecole Nicolas comprend de l'équitation, de l'instruction militaire et des exercices gymnastiques.

Les étriers sont portés courts ; les quatre rênes sont tenues dans la main gauche, le filet flottant, l'annulaire entre les rênes (c'est la position de main de bride et la tenue des rênes de notre règlement de 1876).

Les chevaux de l'Ecole, 220 environ, envoyés par l'intermédiaire des brigades de cavalerie de dépôt (sections indépendantes) et désignés par le général inspecteur, ont de la taille ; leur prix moyen est de 300 roubles (660 fr.) ; ils paraissent bien mis et souples.

Les cavaliers sont bien placés.

**Avancement.** — L'avancement a lieu à l'ancienneté et par régiment, sauf quelques exceptions, dans les grades inférieurs, et exclusivement au choix dans les grades supérieurs.

**Coutumes des officiers.** — Les clubs, les manèges de la garde, dont quelques-uns même sont chauffés, contrastent par leur luxe avec l'installation des autres régiments ; — dans la ligne, les officiers sont souvent disséminés dans des petits villages ou sur la frontière et logent avec leur peloton.

Pour ces raisons et comme l'avancement se fait par régiment, le nombre des officiers à la suite est souvent considérable dans certaines garnisons et, il y a peu de temps encore, les régiments de la garde en particulier comptaient plus de 60 officiers, soit le double du cadre réglementaire, quand les escadrons de l'armée en possédaient à peine 2 ou 3, au lieu de 6.

**Remonte des officiers.** — Dans la garde, les officiers se remontent à leurs frais.

Dans les autres troupes à cheval, y compris les Cosaques, les officiers, jusqu'à lieutenant-colonel inclus, ont droit, depuis 1882, à un cheval à titre gratuit, mais doivent en avoir au moins un à titre onéreux.

## INSTITUTIONS ÉQUESTRES

Sans doute à cause de la dissémination signalée plus haut, de ce défaut d'installation, enfin en raison peut-être de la température peu clémente de la Russie, les officiers semblent avoir besoin d'être fortement poussés pour monter à cheval.

**Chasseurs-Eclaireurs.** — Afin de les y encourager, le règlement du 2 octobre 1886 a prescrit l'organisation, dans chaque régiment, de corps de *chasseurs éclaireurs* — 36 par régiment, soit 6 par escadron, — sous le commandement d'un officier, pour être exercés à chasser.

L'Etat alloue 500 roubles (1,100 fr.) par régiment, pour achat de chiens et pour les premières dépenses telles que fusils, etc., et met à leur disposition des terrains considérables.

Cette mesure a en outre pour but d'augmenter le flair des cavaliers, de les habituer à l'orientation, etc.

Tout dernièrement, en 1891, le chiffre des « chasseurs-éclaireurs », destinés encore à remplir des missions spéciales en temps de guerre, a été porté à 24 par escadron de cavalerie régulière et par sotnia cosaque. — De plus, à la suite d'une épreuve de hardiesse indiquant cependant qu'ils savent ménager leurs chevaux, s'orienter et se servir de leurs montures, — épreuve subie devant une commission présidée par un général, — une distinction honorifique est conférée aux trente meilleurs d'entre eux. — Cet insigne se porte sur la poitrine sous forme d'une boussole en maillechort, ronde et surmontée de deux sabres en croix (1).

**Chasses.** — Pour les chasses, ces hommes tiennent en laisse des levriers et, quand un lièvre part, on découple ;

---

(1) Cette idée de donner aux hommes, comme insigne, une boussole, objet essentiellement pratique, me semble très bonne et nous devrions bien l'adopter, comme prix de tir par exemple, en remplacement de l'épinglette, ornement parfaitement inutile. (Note de l'auteur.)

mais, comme les levriers l'attrapent en quelques bonds, cela manque un peu d'intérêt et nous verrons que les officiers n'ont pas eu l'air de mordre beaucoup à ces chasses.

Cependant et en outre, le 21 mars 1889, l'Empereur approuvait un règlement jetant les bases d'une société de chasse, dans le but :

1° De développer chez les officiers l'esprit d'initiative et de hardiesse, en même temps que la résistance à la fatigue, et de préparer ainsi la formation d'un contingent, dans lequel on pourra choisir les chefs pour les détachements de « chasseurs-éclaireurs », formés dans les corps de troupe ;

2° De donner aux officiers la facilité de se livrer à l'exercice de la chasse dans les meilleures conditions économiques possibles.

**Courses.** — Une autre mesure est prise depuis le 18 mars 1881, c'est celle qui rend *obligatoires* les courses pour les officiers, « afin, dit l'Ordre, de forcer les officiers à s'entretenir et d'obliger les officiers supérieurs à prendre des montures d'un certain degré de sang ».

Ces courses sont publiques, — elles comprennent alors, en général, des parcours de deux verstes avec huit obstacles, — ou absolument militaires et l'une d'elles, spécialement réservée pour la cavalerie de la garde et la brigade d'artillerie de la garde, a lieu au camp de Krasnoë-Selo, en présence de l'Empereur. Le premier prix est de 4,000 roubles.

En 1884, le total des prix des courses militaires s'est élevé à 24,210 roubles ; — en 1888 à 29,710, dont 2,578 pour des concours de dressage.

Le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, inspecteur général permanent de la cavalerie russe (1), était chargé de tenir la

(1) Le grand-duc Nicolas Nicolaïewitch est mort dernièrement.

Sa mort a été cruellement ressentie par tous et c'est une véritable perte pour le pays, qui avait le droit de compter sur lui, puisqu'il était le vainqueur de la Turquie en 1877. — Il était oncle du Tsar.

Il n'a pas été remplacé dans ses fonctions d'inspecteur de la cava-

main à l'exécution des prescriptions au sujet des courses, et nous allons constater que ce n'était pas une sinécure.

Chaque année, il publiait un rapport et, celui du 22 avril 1885, sur les courses de l'année 1884, indique que, sur 2,121 officiers présents, 1,744 seulement ont pris part aux courses ; il donne le détail suivant des 377 qui ont manqué :

| | |
|---|---|
| Faute de chevaux | 102 |
| Maladie du cavalier | 127 |
| Indisponibilité du cheval | 88 |
| Insuffisance du cheval | 60 |
| Total | 377 |

Il constate encore, avec regret, qu'en 1883, sur 2,155 officiers, il n'y avait eu que 329 abstentions et signale les corps où les abstentions les plus nombreuses ont eu lieu.

En 1888, « l'Invalide russe » publiait encore un ordre sévère du même grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, adressé à la cavalerie à la suite des inspections de 1888.

Il dit qu'on n'exige pas assez, en dressage, de passages et sauts d'obstacles, que partout, dans la garde, la ligne et les Cosaques, l'exercice du sabre et de la lance laisse à désirer, que l'on ne se sert pas des mannequins, que l'escrime est négligée par les officiers, que le service en campagne est pratiqué avec trop de formalisme et seulement en vue des inspections.

---

lerie et du génie ; ces deux dignités étaient purement honorifiques et conféraient à leur titulaire des pouvoirs très étendus en dehors du Ministre de la guerre.

« Celui-ci, dit « l'Invalide russe », aura donc une action plus directe sur la cavalerie, quoique chacun soit unanime à reconnaître les progrès de la cavalerie sous la direction du grand-duc ». — L'ordre qui supprime cette inspection générale est du 28 avril-10 mai 1891. (Note de l'auteur.)

Le Ministre de la guerre actuel de la Russie est le général Vannovski. (Note de l'auteur.)

Mais il porte surtout sur ce qu'on n'a pas suivi les ordres relativement aux chasses, exercices qui ont été réglementés en 1886.

« Si la formation de détachements spéciaux de chasseurs » à tir et à courre n'a pas fait de progrès, dit-il, c'est le » manque d'énergie des chefs de corps qui en est cause, » ainsi que la répugnance d'un trop grand nombre d'offi- » ciers, surtout parmi les plus élevés en grade, pour tout » exercice violent pouvant amener quelque fatigue. Il faut, » ajoute-t-il en terminant, que l'ordre de l'Empereur, relatif » à ces chasses, reçoive exécution ».

Pendant ce temps, le nombre des officiers ne prenant pas part aux courses avait été :

En 1886, de 317 ;

En 1887, de 297 ;

En 1888, de 244 ;

Enfin, en 1889, il a été seulement de 198 sur 2,264 officiers, aussi, le grand-duc s'est-il déclaré satisfait et il constatait en outre que le nombre de ceux prenant part au concours hippique avait augmenté et que 87 seulement restaient non montés.

Les courses qui ont eu lieu au camp de Kranoë-Selo, en présence de l'Empereur en 1891, ont donné les résultats suivants :

La grande course d'obstacles — 4 verstes — a réuni 14 partants. Le premier prix, un objet d'art de 500 roubles et 3,000 roubles, a été gagné par le capitaine Winogradski, du 38e dragons ; — le second prix, un objet d'art de 200 roubles et 1,800 roubles, par le capitaine Litowski, du 16e dragons ; — le troisième, 1,000 roubles, est échu également à un officier de la ligne, bien que quatre officiers de la garde aient concouru.

Deux autres courses pour les officiers de la garde et cinq pour les officiers de l'armée ont réuni un champ de 270 officiers. Enfin les Cosaques de la garde ont pris part à deux

épreuves, l'une pour les Cosaques du Don, l'autre pour les Cosaques de l'Oural.

Tout porte donc à croire que les qualités équestres des officiers de cette nation amie, à l'état latent jusqu'alors, n'attendaient qu'une occasion pour paraître au grand jour.

**Marches de résistance.** — Deux fameuses marches de résistance, en terminant, prouveront mieux encore la vérité de ce que j'avance.

Le colonel de cosaques Pechkov imagina de venir de Blagowjeschtschensk, située sur le fleuve Amour à l'extrémité orientale de l'Asie russe, à Saint-Péterbourg, parcourant ainsi, seul, en hiver, sur un cheval de Transbaïkal, une distance de 8,000 kilomètres (7,963 verstes). Il mit six mois et onze jours pour exécuter son pénible voyage.

Le cornette russe Assiéiév, du 26e dragons, voulut faire mieux que Zubowitz, venu de Vienne à Paris en 1867, et paria d'aller de Loubny, sa garnison, à Paris.

Il exécuta son pari, au moment de l'exposition de 1889 et effectua son voyage, 2,633 kilomètres, en trente jours avec deux chevaux, une jument de troupe « Vlaga », âgée de 7 ans, originaire de la nouvelle Russie, et sa propre jument « Diana », trois quart sang, par « Emir » pur sang anglais et « Koubi » de la race du Don.

Il montait les deux chevaux à tour de rôle et prenait l'autre en main.

Les épisodes de son voyage, racontés par lui-même dans une brochure et rapportés par la « Revue du cercle militaire », sont quelquefois amusants.

Il traversa la Pologne, la Silésie, la Bohème, la Bavière, la Hesse-Darmstadt, l'Oldenbourg (bassin de la Nahe), la province du Rhin et le Luxembourg.

Quoiqu'il ait eu des passeports en règle, il fut arrêté et incarcéré à Novgrad-Volynsk pendant deux jours... Dans son propre pays !... On n'est jamais trahi que par les siens ! c'est le cas de le redire !

Au cours du trajet, il dut passer une rivière à la nage ; quelquefois, en Oldenbourg en particulier, on lui fit un assez mauvais accueil.

Un jour, deux hommes armés se jettent à la bride de son cheval.

— « Où allez-vous ? »

C'était en Luxembourg, près de la frontière française et belge.

— « Où suis-je donc, ici ? » demanda-t-il.

— « Sur le territoire de la République française », répondirent les douaniers qui l'avaient arrêté.

— « Je suis officier de dragons russes et je vais à Paris. »

Cette déclaration valait un laissez-passer ; Assiéiev put continuer sa route sans encombre et arriva à Paris le 19 mai, ayant fait en moyenne 86 kilomètres par jour.

On lui fit fête partout.

Présenté par le général baron Fréderiks, premier attaché militaire, à l'ambassadeur de Russie, il fut chaleureusement complimenté et le tzar, lui-même, tint à avoir sa photographie à cheval, dans la tenue qu'il avait à son arrivée à Paris.

Le général Saussier, gouverneur de Paris, se le fit présenter et lui fit, est-il besoin de le dire, le meilleur accueil.

Assiéiev fut encore décoré de l'ordre du Mérite agricole et reçut une médaille d'or de la Société protectrice des animaux.

C'était à qui le comblerait !

Mais le meilleur, pour lui, fut d'être félicité de la part de l'Empereur de Russie, par le général Vannovski, Ministre de la guerre, et nommé, en décembre 1889, cornette au régiment des uhlans de la garde.

Cette grande marche, on le voit, l'a fait marcher à grands pas !.

Ces exploits font augurer que le goût du cheval et de l'équitation augmente chaque jour en Russie.

Les officiers russes seront bientôt nos émules dans cette qualité, qui doit primer tout dans notre être, à nous cavaliers, — la passion du cheval et de tout ce qui s'y rattache.

# CONCLUSION

J'ai fini.

Pendant le cours de cette étude, j'ai eu l'occasion d'établir des parallèles avec ce qui se fait en France, je ne reviendrai donc que sur un seul point.

Après la campagne de 1870, les rapports fournis par les officiers allemands, sur les chevaux qu'ils nous avaient pris, les disaient résistants, mais trop lourds, peu maniables, mal dressés. — Ils ont trouvé nos chevaux normands, surtout, très inférieurs pendant la campagne ; les Arabes, entiers, quoique petits, à mauvais pieds et sans allures, étaient ceux qu'ils préféraient, comme plus souples.

Il faut évidemment faire la part de l'exagération, mais cependant, chacun a pu constater, comme moi, que nos chevaux de troupe étaient en général, difficiles à manier et peu agréables à monter ; je crois qu'en nous attachant un peu plus aux assouplissements, en généralisant le travail à la longe, des deux cotés, nous arrivons à faire disparaitre ce manque de souplesse, qui les rend si désagréables.

Un homme aimable mettait dernièrement à ma disposition l'ouvrage d'Hünersdorf sur l'équitation allemande, auquel le Manuel d'équitation de la cavalerie allemande semble avoir fait de nombreux emprunts.

Quoique cet ouvrage date de près d'un siècle (1), j'engage fort le lecteur à tâcher d'en prendre connaissance.

---

(1) « Equitation allemande. — Méthode la plus facile pour dresser le cheval d'officier et d'amateur, suivie d'un supplément pour l'instruction du cheval de troupe et de son cavalier par Louis Hünersdorf, maître-écuyer de S. A. R. le prince de Hesse », traduite sur la sixième édition en 1840, par Armand de Brochowski, capitaine commandant au 1er lanciers belge.

L'avant-propos de la 2e édition, signé par Louis Hüners lorf, est daté de Cassel en mars 1800. (Note de l'auteur.)

L'auteur y rend hommage, à l'Ecole française, à de Broue, à de la Guérinière surtout qu'il cite presque à chaque page.

Le résumé des idées d'Hümersdorf peut se faire en deux mots: *Equilibre et souplesse.*

Et, à ce propos, il peut être curieux de rappeler que depuis Newcastle, de la Guérinière, jusqu'aux écuyers de nos jours, le général L'Hotte, le colonel de Bellegarde, en passant par Baucher, d'Aure et le commandant Dutilh, tous, en des termes différents peut-être, ont émis les mêmes principes : Equilibre, assouplissements.

De la Guérinière, qui a codifié l'épaule en dedans, les hanches en dedans, dus à Newcasle, indiquait, en outre, que le trot cadençait et assouplissait et se servait des demi-arrêts ; — Baucher prétendait « détruire les forces instinctives et les remplacer par des forces transmises » ; — le commandant Dutilh a érigé en doctrine le jeu de l'encolure, la descente de main ; — Van den Hove assouplit avec la cravache, à pied ; — aujourd'hui Fillis donne, avec les jambes, l'impulsion dont s'empare la main, le peut-il sans que le cheval soit souple et équilibré? — et tout cela ne se confond-il pas?

Souvent encore on cherche à séparer l'équitation de manège de celle d'extérieur, pour moi, je l'ai dit ailleurs, il n'y a qu'une sorte d'équitation réunissant les deux. Qu'on le fasse dehors ou au manège même, pour qu'un cheval tourne facilement et soit parfaitement maniable en chasse, en course, partout, il faut qu'il soit équilibré et assoupli.

Pour ployer un coudrier et en faire une liane, il faut préalablement en rompre les menues fibres, — pour courber une barre de fer, il faut, par l'action du feu, par le travail, en désagréger les molécules, — il en est de même du cheval neuf, sa colonne vertébrale ne se ploie que quand on l'a travaillé, assoupli et il ne s'en va la tête et l'encolure libres,

cadencé, sans chercher à tirer, que quand il sait répartir son poids.

Ces deux principes sont donc les caractéristiques de l'Ecole française.

Or, — si l'Italie a la gloire d'avoir fondé, avec Pignatelli et Grison, les premières écoles d'équitation, si Vienne a eu ses célébrités, — aucun pays ne peut nous disputer la suprématie avec l'Ecole de Versailles et l'Ecole française de la Guérinière.

Je ne parlerai donc pas de l'équitation des officiers en France, elle est, ce qu'elle a toujours été, la première du monde — et ce n'est pas en restant entre les mains de ceux qui en tiennent les fils actuellement qu'elle périclitera !

---

**Tableau comparatif de la longueur du pas et de la valeur des allures dans les cavaleries européennes.**

| | FRANCE. | BELGIQUE. | AUTRICHE. | ALLEMAGNE. | ITALIE. | ANGLETERRE. | RUSSIE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pas | 100m. 110m 120m | 110m | 105m | 100m | 100m | 107m | 88m,90 |
| Trot raccourci. | sans valeur fixée. | s. v. f. | | s. v. f. | 150m | 227m | 213m,36 |
| Trot normal. | 240m | 250m | 225m | 240m | 200m | | |
| Trot allongé | s. v. f. | s. v. f. | s. v. f. | s. v. f. | 250m | | |
| Galop raccourci | s. v. f. | s. v. f. | > 225m | 280m | 200m | | |
| Galop de manœuvre | 340m | 400m | 375m carrière à toute vitesse | 400m | 333m | 316m | 284m,48 |
| Galop allongé | 440m | 500m | | 480m | 450m | | |
| Longueur du pas. | 1m | 1m | 0m,75 | 0m,80 | 0m,75 | 0m,80 | 0m,71 |
| Espace pour un cavalier dans le rang | 1m | 1m | 0,m94 | 0m,80 | 0m,94 | 0m,91 | 0m,71 |
| Espace entre les rangs | 1m,50 | 1m | 1m,50 | 1m,60 | 1m,50 | 2m,40 | 1m,42 |
| Intervalle entre les escadrons d'un régiment | 12m | 12m | 7m,50 | 4m,80 | 7m,50 12m,25 entre les 1/2 régts | — | — |

# TABLEAUX

*Résumant les institutions, les procédés d'instruction, le genre d'équitation de chaque puissance et servant de table des matières.*

---

## ALLEMAGNE. — I. Troupe.

---

### CHEVAUX


| | | Pages |
|---|---|---|
| Production. | Ressources, 3,520,000 ; 3e rang en Europe ..... 65 % proviennent de la Prusse orientale..... Autres centres : Mecklembourg, Oldenbourg, Hesse. | 8 |
| Remonte. | Haras de l'Etat (3), haras particuliers, 20 dépôts (1821) ..... Reconstitution par le sang anglais..... Achats à 3 et 4 ans par des commissions permanentes (6)..... Envoi des jeunes chevaux dans les dépôts où ils vivent en liberté..... | 8 |
| Dressage. | Durée : 18 mois, en neuf périodes..... Choix du cavalier : poids, taille, caractère, etc... Chevaux confiés à des sous-officiers et des capitulants..... Dirigé souvent par le capitaine commandant..... Moyens auxiliaires ..... | 12 |
| Constatation des résultats à l'instruction : attitude..... | | 15 |
| Moyenne de service : dix ans (13 par an et par escadron).. ..... | | 15 |
| Effectif fixe (133 chevaux pour un escadron)..... | | 15 |
| Krümper. | 4 par escadron en sus de l'effectif pour l'attelage . Chevaux des volontaires d'un an nourris par eux.. | 16 |


### HOMMES


| | |
|---|---|
| Effectif d'un escadron : 139 hommes. Effectif d'un régiment 695 hommes..... | 17 |
| Recrues : 28 à 34 par an et par escadron. — Engagés volontaires de quatre ans. — Incorporation 1er octobre..... | 17 |
| Anciens. — Capitulants..... | 19 |


### CADRES


| | | |
|---|---|---|
| Tous rengagés (rengagements d'un an) | Surveillants..... Moniteurs ..... Chargés du service intérieur..... | 19 |
| Sur un effectif de 139 hommes il y a 49 rengagés..... | | |

CASERNEMENT — MATÉRIEL

Pages

Voitures pour corvées..... } 24
Matériel de tir, etc..... }
Nombreux manèges, carrières, etc..... }

AUTORITÉ DU CAPITAINE

Punit seul..... } 25
Maître de ses chevaux et de ses hommes..... }
Permissions..... }

INSTRUCTION

11 ou 12 reprises par escadron. { 3 pour les jeunes chevaux..... } 26
4 pour les recrues (cuisiniers, scribes)..... }
3 ou 4 pour les anciens (1 cheval par an)..... }

Recrues. { Généralités..... 27
Position à cheval..... 27
Travail en couverte et bridon..... 28
Travail en selle et bridon..... 28
Travail en selle et bride..... 29

Anciens. — Instruction progressant chaque année..... 30
Armement. — Maniement et emploi des armes. — Insigne..... 31

Règlement. { Travail en troupe (école de peloton)..... 33
Principes du réglement..... 35
Ecole d'escadron..... 35
Ecole de régiment..... 38
Instruction complémentaire de l'escadron et du régiment..... 40
Emploi de la cavalerie sur plusieurs lignes..... 41

Emploi du cheval. { Service en campagne. { Utilisation du terrain..... } 42
Recours au bon sens..... }
Ménager son cheval..... }
Passage de cours d'eau..... 42

Procédés d'instruction..... 44

RÉSUMÉ

Equitation rassemblée — le cheval toujours placé.

Nombreux assouplissements et travail de l'arrière-main, le cheval ayant repris son équilibre naturel sous le cavalier.

Travail individuel employé pour perfectionner le travail d'ensemble.

Méthode artificielle.

## AUTRICHE-HONGRIE. — I. Troupe.

---

CHEVAUX

Production. { Ressources, 3,800.000; 2e rang en Europe..... } 47
Race à peu près homogène. — Vrai type du cheval de selle ; un peu léger..... }
Principaux centres : Hongrie, Galicie, Transylvanie, Bukowine..... }

| | | Pages |
|---|---|---|
| Remonte. | Vitesse donnée par le sang anglais..... | 48 |
| | Haras nationaux (5) — 3 dépôts (1879) ..... | |
| | Achats : par les commissions (3)..... / par les régiments. — de 5 à 7 ans, à 4 ans exceptionnellement..... | |
| Dressage en quatre périodes. | Pas de temps fixe. — Mise en haleine..... | 50 |
| | Peu de jambes — surtout du travail à l'extérieur. | |

HOMMES

| | | |
|---|---|---|
| Organisation militaire de l'Autriche-Hongrie ..... | | 52 |
| Esprit cavalier. | Ecole de cavalerie de honved : cours — marches de résistance ..... | 53 |
| | Courses militaires pour les hommes de la honved et de l'armée commune ..... | |
| | Landsturm à cheval ..... | |
| Recrues. — Incorporation au 1er octobre. Affectés à telle arme suivant leur nationalité..... | | 55 |

INSTRUCTION

| | | |
|---|---|---|
| Recrues : trois périodes. | 1re : selle, étriers, cheval tenu à la longe..... | 55 |
| | 2e : travail en bridon..... | 56 |
| | 3e : travail en bride, en armes, à l'extérieur..... | 56 |
| Anciens..... | | 56 |
| Armement..... | | 57 |
| Ecole de peloton..... | | 57 |
| Ecole d'escadron..... | | 57 |
| Ecole de régiment..... | | 58 |
| Emploi de corps de cavalerie plus considérables que le régiment. | | 59 |
| Casernement..... | | 59 |
| Emploi du cheval. Entretien de l'esprit cavalier. | Grandes manœuvres..... | 60 |
| | Cavaliers adjoints au régiment d'infanterie..... | |
| | Leur devise : « Apparaître vivement — attaquer hardiment » ..... | |
| | Ordre de Marie-Thérèse..... | |

RÉSUMÉ

| | |
|---|---|
| Appréciation d'ensemble. | Equitation de rênes, le cheval conservant sa forme naturelle. |
| | Peuple très cavalier. |
| | Chevaux dressés en vue de la guerre, surtout à l'extérieur, ayant beaucoup de liberté ; endurcis à la fatigue, très francs. |
| | Méthode naturelle. |


## ITALIE. — I. Troupe.

CHEVAUX


| | | |
|---|---|---|
| Production. | Ressources : 750,000 chevaux..... | 64 |
| | Beaucoup de races, peu de chevaux. — Pas d'homogénéité..... | |
| | Principaux types : cheval romain, toscan ou des Maremmes ..... | |

Pages.

Remonte.
- A pris modèle sur l'Allemagne.....
- Dépôts (6).....
- Haras (5). — 536 étalons.....
- Achats entre 2 et 4 ans par des commissions de remonte.....
- Chevaux conservés dans les dépôts jusqu'à 5 ans....
- Essais d'introduction du sang anglais. — Peu de résultats.....
- Achats à l'étranger : Hanovre, Prusse, Hongrie, Angleterre..... 67

Dressage.
- Trois phases
  - 1re acclimatement. Marche sous le cavalier.....
  - 2e Travail au manège, assouplissements.....
  - 3e Travail en armes.....
- Méthode allemande, le cheval très rassemblé.....
- Dirigé par des sous-officiers instructeurs d'équitation.....
- Jeunes chevaux montés par les « appointés », cavaliers d'élite..... 71

HOMMES

Obligations : quatre ans dans la cavalerie..... 72

Cadres.
- Elève sergent après rengagement de cinq ans.....
- Caporal-sergent..... 73
- Instructeurs d'équitation..... 73

INSTRUCTION

Recrues.
- Incorporation : premiers jours de décembre..... 74
- Position à cheval allemande..... 74

Anciens..... 74

Armement..... 75

Règlement d'exercices.
- Ecole de peloton..... 76
- Ecole d'escadron..... 77
- Ecole de régiment..... 78
- Corps de cavalerie supérieurs au régiment..... 78

Emploi du cheval..... 79

RÉSUMÉ

Equitation rassemblée, le cheval contenu, comme en Allemagne qu'ils imitent en tout ou à peu près.

Pas de travail, le cheval libre, coulant, s'allongeant et se détendant au galop.

Beaucoup de manège, peu d'extérieur.

**ANGLETERRE. — I. Troupe.**

CHEVAUX

Production.
- Ressources, 2,000,000.....
- Principaux centres : Irlande méridionale — vallée de la Clyde — Lincolnshire, Yorkshire..... 82

Pages

Remonte. { Il y a environ un tiers d'hommes en plus des chevaux ..... / 4 dépôts (1887) ..... / Achats à 3 et 4 ans par des officiers spéciaux. Envois dans les corps..... } 82

Cavalerie de la milice..... 83

**Hommes**..... 84
**Instruction**..... 85
**Exercices complémentaires de la cavalerie anglaise**..... 86
**Armée des Indes**..... 87

RÉSUMÉ

Equitation large.
Les hommes, bien conformés généralement, montent avec vigueur et entrain, laissant beaucoup de liberté à leurs chevaux.
Beaucoup de sauts et de travail à l'extérieur.

## ESPAGNE. — I. Troupe.

CHEVAUX

Production. { Ressources : 700,000..... / Les chevaux font défaut..... / Principaux centres : provinces du Midi. Andalousie ..... } 89

Remonte. { 6 dépôts d'étalons ..... / 4 dépôts de remonte..... / Il n'y a que 88 chevaux par escadron pour 111 hommes..... } 89

HOMMES

Effectif d'un régiment : 441 hommes..... 89
Incorporation des recrues en avril..... 89

RÉSUMÉ

Equitation de manège. Peu d'extérieur et d'allures vives.

## BELGIQUE

Organisation et système défensif..... 91

CHEVAUX

Production. { Ressources : 300,000..... / Peu de races : flamande, ardennaise..... } 91

Remonte. { Ni dépôts, ni établissements hippiques..... / Essais d'introduction du cheval de pur sang..... / Achats à l'étranger, en Irlande principalement.... } 92

Dressage. | Méthode Van den Hove..... 94

INSTRUCTION


| | | Pages. |
|---|---|---|
| Règlement d'exercices. | Ecole du cavalier à cheval | 96 |
| | Ecole de peloton | 96 |
| | Ecole d'escadron | 97 |
| | Ecole de régiment | 97 |
| | Considérations tactiques | 98 |
| | Corps de cavalerie supérieur au régiment | 98 |
| Emploi du cheval. Grandes manœuvres | | 99 |
| Points de rapprochement | | 101 |


RÉSUMÉ

Equitation rassemblée.
La Belgique s'inspire surtout de l'Allemagne.

## RUSSIE. — I. Troupe.

---

CHEVAUX


| | | |
|---|---|---|
| Production. | Ressources : 25 millions. 1er rang en Europe<br>Exportation. Entrepôt à Berlin<br>Principaux centres : Sibérie. Provinces de l'est et du sud. Est de la Russie d'Europe<br>Principaux types : races du Don, finlandaise — Kirghiz (nord du Turkestan) — Kabarda (Caucase) — Tekké (Turkestan) | 103 |
| Remonte. | Haras : Saint-Pétersbourg. 2 au Caucase<br>Commission d'encouragement pour introduire le pur-sang à Tiflis<br>Achats par officiers remonteurs à 3 ans<br>Envoi dans les dépôts (sections indépendantes) où ils restent un an<br>Les corps peuvent les refuser | 104 |
| Dressage : dans les dépôts (sections) par des cadres spéciaux | | 105 |


HOMMES


| | |
|---|---|
| Obligations. — Composition de la cavalerie | 105 |
| Cadres | 105 |


INSTRUCTION


| | | |
|---|---|---|
| Recrues. | Incorporation du 15 décembre au 1er janvier<br>Instruction individuelle : 4 mois. — Etriers de suite.<br>Capitaine commandant se charge généralement de leur instruction. Responsable<br>Ne participent pas aux évolutions la première année | 107 |
| Armement | | 107 |
| Anciens : partagés en deux catégories : les bons et les mauvais. | | 107 |

Pages.

Travaux d'été : 1re période : école d'escadron et de régiment ..... 2e période : rassemblements, évolutions de brigade. 3e période : manœuvres spéciales de cavalerie (courses) ..... 4e période : manœuvres avec l'infanterie ..... 108
Résultats à obtenir ..... 110
Casernement ..... 110
Ferrure à glace ..... 111
Cavalerie cosaque. Chevaux ..... 112
Hommes ..... 114

EMPLOI DU CHEVAL
ET TENDANCES DE LA CAVALERIE RUSSE

En 1887. Grands mouvements tournants ..... Nombreux raids ..... Abus du combat à pied ..... Essais de combat sur un rang ..... 115
En 1890. De longues marches sont réclamées ..... Toute la cavalerie devra concourir au service de découverte ..... 116
Général Soukhotine. Surexcitation ..... Esprit d'offensive ..... Charges fréquentes et à fond ..... 116
Combat à pied ..... Employé pour couvrir ou forcer un défilé ..... Pas de combat traînant .. Réserve à cheval ..... 117
Dernières manœuvres. Suppression presque complète du combat à pied .. Action de la cavalerie par masses ..... Usage de pelotons d'éclaireurs ..... Usage d'escadrons divisionnaires ..... Usage de pelotons de sapeurs ..... 118

RÉSUMÉ

Les Russes considéraient, il y a peu de temps encore, leur cavalerie comme de l'infanterie montée et ils avaient transformé les hussards et les uhlans en dragons, afin de leur donner à tous la carabine à baïonnette. Ils tendent maintenant à la faire redevenir elle-même. — Quant aux Cosaques, ils ont été et resteront éminemment cavaliers, propres surtout au service d'éclaireurs.

Equitation d'extérieur, plutôt que de manège.

## ALLEMAGNE. — II. Officiers.

Recrutement Ecoles des cadets ..... Avantageurs ..... 121
Avancement par corps jusqu'à capitaine ..... puis à l'ancienneté par sélection ..... 121
Ecole de cavalerie de Hanovre ..... 122
Remonte. Indemnité annuelle. Généraux et officiers supérieurs, 1,875 fr. ..... Capitaines, 1,600 fr ..... 123
Chevaux achetés dans le commerce, sauf pour les lieutenants qui en prennent un dans une catégorie spéciale (7 ans, dressé) ..... 123

| | | | Pages. |
|---|---|---|---|
| Institutions équestres. | Travail au manège | | 124 |
| | Voyages-manœuvres | | 124 |
| | Marches de résistance. — Paris | | 126 |
| | Courses | publiques | plates ; à obstacles (Charlottenburg) | 130 |
| | | militaires | de brigade | 132 |
| | Equipages de chasse. | Ecole de cavalerie de Hanovre ; Cours pour les officiers supérieurs | 135 |
| | Sociétés d'équitation | | 137 |


## AUTRICHE-HONGRIE. — II. Officiers.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recrutement | Cadets (écoles préparatoires) ; Jeunes gens sortant de Wiener-Neustadt) | | 139 |
| Ecoles de brigade | | | 140 |
| Institut militaire d'équitation (chasses) | | | 140 |
| Avancement | a l'ancienneté, sauf exception ; Ecole de guerre ; Cours des officiers supérieurs | | 142 |
| Remonte. | 2 chevaux — 1 fourni par l'Etat ; Doivent en acheter un troisième au moment d'une mobilisation, reçoivent alors 250 florins | | 143 |
| Coutumes. | Tenue | | 143 |
| | Logement, mess | | 144 |
| Institutions équestres. | Voyages d'instruction | | 145 |
| | Marches de résistance | | 146 |
| | Courses publiques (Freudenau) ; Courses militaires | | 147 |
| | Société d'encouragement pour l'équitation d'extérieur. Concours hippiques | | 148 |
| Officiers de landwehr et de honved | | | 148 |


## ITALIE. — II. Officiers.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recrutement | 2/3 des écoles militaires (Modène) ; 1/3 des sous-officiers (Caserte) | | 149 |
| Ecole de cavalerie de Pignerol | | | 149 |
| Cours d'équitation | | | 150 |
| Avancement | Autrefois à l'ancienneté par sélection ; Maintenant à l'ancienneté et au choix après examens | | 153 |
| Remonte. | 2 chevaux, leur propriété | | 153 |
| | Indemnité. | Généraux — 600 fr. ; Officiers de cavalerie — 400 fr. | |
| Coutumes. | Ni mess, ni cercles ; Eligibles | | 154 |
| Institutions équestres. | Chasses | | 155 |
| | Marches de résistance | | 155 |
| | Courses | | 156 |


## ANGLETERRE. — II. Officiers.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recrutement | Quelques sous-officiers ; Cadets | soumis à l'examen d'une commission | 158 |

| | | Pages |
|---|---|---|
| Avancement | | 158 |
| Remonte. — A leurs frais. Dans le commerce | | 158 |
| Coutumes | | 158 |
| Institutions équestres. | Concours hippiques | 159 |
| | Marches de résistance | 159 |
| | Chasses | 159 |
| | Courses | 159 |
| Equitation des officiers aux Indes | | 160 |


## ESPAGNE. — II. Officiers.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recrutement | Jeunes gens sortant des écoles spéciales (Valladolid) | | 161 |
| | Sous-officiers | | |
| Ecole de cavalerie de Valladolid | | | 161 |
| Remonte. | L'état fournit un cheval moyennant un versement proportionnel au grade : | Sous-lieutenant, 150 fr. | 163 |
| | | Colonel, 375 fr. | |
| | Le cheval est leur propriété au bout de six ans | | |


## RUSSIE. — II. Officiers.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recrutement | 4/5 des volontaires. Ecole de younkers | | 164 |
| | 1/5 des jeunes gens sortant des écoles spéciales | | |
| Ecole de cavalerie Nicolas | | | 164 |
| Avancement | par régiment et à l'ancienneté dans les grades inférieurs | | 165 |
| | au choix dans les grades supérieurs | | |
| Coutumes | | | 165 |
| Remonte. | dans la garde, à leurs frais | | 165 |
| | dans les autres troupes à cheval | 1 cheval à titre gratuit | |
| | | 1 cheval à titre onéreux | |
| Institutions équestres. | Chasseurs-éclaireurs | | 166 |
| | Chasses | | 166 |
| | Courses | publiques | 167 |
| | | militaires (Krasnoë-Selo) | 167 |
| | Marches de résistance | | 170 |
| Conclusion | | | 173 |


ECOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE BIBLIOTHÈQUE

Paris et Limoges. — Imp. militaire Henri Charles-Lavauzelle